

2012-14



Programme Opérationnel



**Plan Opérationnel Général
2012-2014**

**Programme Bilatéral HI-003-B
*Reforme et Investissements
dans le Secteur de l'Eau
Potable et de l'Assainissement
en la République d'Haïti***

DINEPA – FCAS/AECID

Mars, 2012

Liste des Abréviations et Acronymes

SIGLE	DEFINITION
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AIR	Actions à Impact Rapide
ATI	AssistanceTechnique Internationale
ATO	AssistanceTechnique Opérationnelle
BDS	Bureau Déconcentré du SNEP
BID	Banque Interaméricaine de Développement
CAEPA	Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
CAMEP	Centrale Autonome Métropolitaine Eau Potable
CPE	Comité de Point d'Eau
DAO	Dossier d'Appels d'Offre
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
EGP	Equipe de Gestion du Programme
EPA	Eau Potable et Assainissement
EPAR	Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural
FCAS	Fonds de Coopération Espagnol pour l'Eau et l'Assainissement
FICR	Fédération Internationale de la Croix Rouge
GOH	Gouvernement de la République d'Haïti (Government of Haïti)
IHSI	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique
MDE	Ministère de l'Environnement
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
MUSD	Million de Dollars US
ODM	Objectif de Développement du Millenium
OIEau	Office International de l'Eau
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONEPA	Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement
OREPA	Office Régional d'Eau Potable et d'Assainissement
PIB	Produit Intérieur Brut
POA	Plan d'Opération Annuel
POG	Plan Opérationnel Général (AECID)
PPM	Plan de Passation de Marchés
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMPP	Région Métropolitaine de Port-au-Prince
ROP	Règlements Opérationnels du Programme
SIG	Système d'Information Géographique
SAEP	Système d'Alimentation en Eau Potable
SD	Schémas Directeurs
TUR	Travaux de Réparations d'Urgences
UNICEF	Organisation des Nations pour l'Enfance
URD	Unité Rurale Départementale
USAID	Agence Américaine de Développement International

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE	7
1.1 GEOGRAPHIE, POPULATION ET RESSOURCES EN EAUX	7
1.2 ANALYSE DU SECTEUR.....	13
2. LA REFORME INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR EPA	20
2.1 LOI CADRE (2009) ET REFORME INSTITUTIONNELLE	20
2.2 ANALYSE DES RESSOURCES ASSOCIÉES AU SECTEUR EPA	24
2.3 HISTORIQUE DES EVENEMENTS APRES DEUX ANS D’OPÉRATION	25
3. FORMULATION DU PROGRAMME	38
3.1 ANALYSE ET BESOINS DU PROGRAMME.....	38
3.2 OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROGRAMME	42
3.3 RESULTATS ATTENDUS ET PRODUITS	46
3.4 PLANIFICATION ET MODELE D’INTERVENTION.....	64
3.5 ASPECTS INTERSECTORIELS.....	80
3.6 RISQUES ET HYPOTHESES.....	82
3.7 CRITERES POUR LA SELECTION DES COMMUNAUTES	85
3.8 ANALYSE DE VIABILITE	87
3.9 CRITERES POUR LA DEFINITION ET SELECTION DES ALTERNATIVES	91
3.10 BUDGET DU PROGRAMME	91
4. SCHEMA D’EXECUTION	95
4.1 UNITE DE GESTION DU PROGRAMME	95
4.2 SCHEMA DE SUPERVISION DES TRAVAUX.....	98
4.3 GESTION DES RESSOURCES FINANCIERS.....	99
5. SUIVI ET EVALUATION	100
5.1 PROCEDURES.....	100
5.2 AUDITS ET EVALUATIONS EXTERNES	101
5.3 COMMUNICATION ET VISIBILITÉ	103
6. PLAN OPERATIONNEL ANUEL – POA 2012	105
6.1 PRODUITS ET RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE.....	105
6.2 BUDGET DETAILLE	105
6.3 PLAN DE PASSATION DE MARCHES.....	108

6.4 CHRONOGRAMME 108

7. ANNEXES..... 109

Annexe 1: POA 1

Annexe 2: Fiche de Programme

Annexe 3: Matrice de Résultats

Annexe 4: Matrice du Programme

Annexe 5: Matrice de Produits (incluant le POA 2012)

Annexe 7: Matrice de Passation de Marchés

ANNEXES

Annexe 2: Fiche de Programme

Annexe 3: Matrice de Résultats

Annexe 4: Matrice du Programme

Annexe 5: Matrice de Produits (incluant le POA 2012)

Annexe 7: Matrice de Passation de Marchés

Annexes Complémentaires au POG

- A. Dossiers de réparations d'urgence
- B. Analyse Entreprises Avis à Manifestation d'Intérêt
- C. Etats des lieux
- D. Etude de Titanyen
- E. TDR Audit Environnemental de Titanyen
- F. Manuel d'Opération de Titanyen
- G. Stratégie Assainissement de la DINEPA
- H. Profils des villes sélectionnées (Actions à Impact Rapide)
- I. Etude Anse à Galets
- J. Ebauche du Manuel d'intervention en Milieu Rural
- K. Etude OIEAU : Découpage des OREPA
- L. Etude OIEAU : Gouvernance et Simulation Economique et Financière
- M. Etude OIEAU : Perspectives du secteur
- N. Ateliers régionaux
- O. Atelier AECID
- P. Note Méthodologique pour les inventaires des SD
- Q. Termes de référence du personnel
- R. Modèle de rapport
- S. Loi cadre et normes qualité de l'eau
- T. Liste des réseaux ruraux

1. CONTEXTE

1.1 GEOGRAPHIE, POPULATION ET RESSOURCES EN EAUX ¹

La République d'Haïti partage avec la République Dominicaine la deuxième île la plus importante en superficie des Caraïbes, connue sous le nom d'Hispaniola. Haïti occupe un tiers de la surface totale avec 27,750 km² sur la façade ouest de l'île.

Elle est située entre 18° et 20° de latitude nord et 71°30' and 74° de longitude Ouest, limitée par l'océan Atlantique au Nord, la mer des Caraïbes à l'Ouest, au Nord-Ouest par le Canal du Vent qui le sépare de Cuba, au Sud-ouest par le Canal de la Jamaïque qui le sépare de ce pays et par la République Dominicaine à l'Est.



La côte représente 1,535 km ; on compte également 5 îles satellites d'importance : La Gonâve (670 km²), La Tortue (180 km²), Ile-à-vache (52km²), Cayemites (45km²) et La Navase (7 km²).

¹ Dans ce paragraphe nous nous basons surtout sur : Philippe Jusiak, Structure et perspectives du secteur eau Partie 1 : Diagnostic du secteur, Office International de l'eau, 2008

Le relief de la République d'Haïti est particulièrement accidenté, plusieurs sommets dépassent 2,000 mètres. Le territoire est cloisonné par une série de chaînes de montagne disposées en arc de cercle et alternant du Nord au Sud avec des vallées. Ces chaînes aux structures synclinales et anticlinales, très fréquemment faillées, constituent le Massif du Nord, la Chaîne des Montagnes Noires, la Chaîne des Matheux et les Montagnes du Trou d'Eau, le Massif de la Selle et celui de la Hotte avec le Pic Macaya.

Haïti est donc un pays montagneux dont 60% de la superficie est constitué de pentes de plus de 20%. Les grandes unités topographiques de l'île ont une direction générale oscillant entre Nord-Ouest-Sud Est pour la partie Nord et Ouest-Est pour la partie Sud. Le sommet le plus élevé se situe au Massif de la Selle, qui culmine à 2,680 mètres.

Les plaines alluviales correspondent soit au comblement par des alluvions de synclinaux broyés, soit à des plaines côtières alluviales. Elles se trouvent à des altitudes inférieures à 200 mètres. Les principales sont: les Plaines du Nord, de l'Arcahaie, de Léogane, du Cul de Sac, des Cayes, des Moustiques et de l'Arbre et la Vallée de l'Artibonite. Elles ne représentent que 17.3% de la superficie totale du pays.

1.1.1. Démographie

Du point de vue officiel, le dernier recensement de population (RPGH) a été réalisé en 2003 par l'IHSI. La population recensée était alors de 8 288 592 habitants, à 59% rurale. Le nombre de bâti était de 1 793 198 avec 4,6 habitants par logement en moyenne.

La population haïtienne est estimée à 9,5 millions d'habitants. Elle est caractérisée par une densité élevée, avec environ 320 habitants / km², ce qui fait d'Haïti, un des pays les plus densément peuplé de la Caraïbe. Elle est beaucoup plus forte dans le département de l'Ouest, avec la région métropolitaine de Port au Prince (622 hab. /km²), et dans le département du Nord (389 hab. /km²), alors qu'elle n'est que de 167 hab. /km² dans le département du Centre.²; la natalité est élevée (environ 5 enfants par femme), la population est jeune (la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans), le taux de croissance démographique est élevé (+2.3% par an) et l'espérance de vie est faible seulement 53 ans contre 70 ans pour la moyenne régionale. Le niveau d'instruction est de 4,9 années.

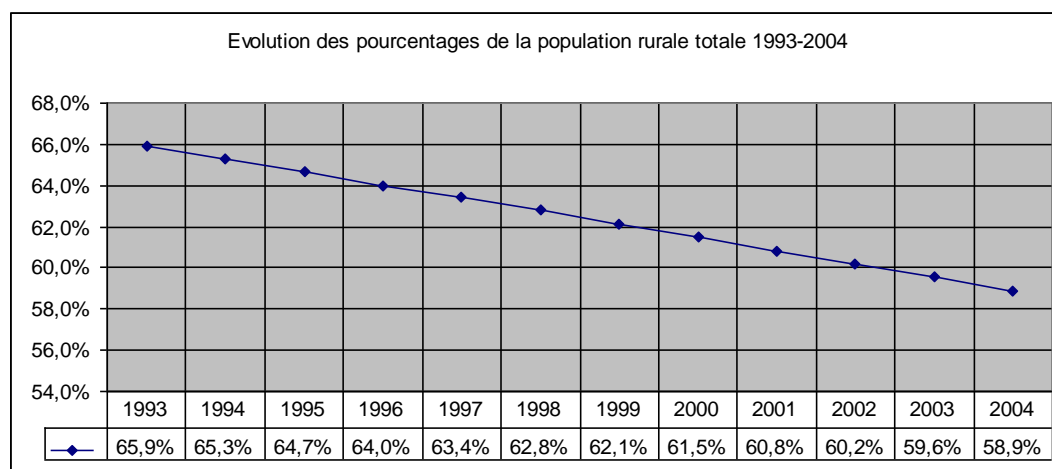
Le très faible taux d'accroissement démographique de la population rurale (0.95 %) par rapport au taux national (2.2 %) et surtout au taux urbain (4.7 %), traduit les effets néfastes de l'exode rural au profit des zones marginales urbaines. La taille moyenne de la famille rurale (4.55 personnes) est également inférieure à la famille urbaine moyenne (4.76). Les données démographiques ci-après sont calculées à partir des résultats préliminaires du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de l'IHSI, d'août 2003.

²RPGH 2003, IHSI

Évolution des pourcentages de la population rurale de 1993 à 2004.

Départements	Années											
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Sud'Est	88,4	88,1	87,9	87,6	87,3	87,0	86,7	86,3	86,0	85,7	85,4	85,0
Grande-Anse	88,2	87,9	87,6	87,3	87,0	86,7	86,4	86,0	85,7	85,4	85,0	84,7
Sud	87,6	87,3	87,0	86,6	86,3	86,0	85,7	85,3	85,0	84,6	84,3	84,0
Centre	87,2	86,9	86,6	86,3	86,0	85,6	85,3	85,0	84,6	84,2	83,9	83,5
Nord-Ouest	81,4	81,0	80,6	80,2	79,8	79,3	78,9	78,4	77,9	77,4	77,8	76,5
Artibonite	78,9	78,4	77,9	77,4	77,0	76,5	76,0	75,5	75,0	74,5	74,0	73,4
Nord'Est	68,4	68,0	67,4	66,8	66,2	65,6	64,9	64,3	63,7	63,1	62,5	61,8
Nord	68,0	67,3	66,7	66,2	65,5	64,9	64,3	63,7	63,0	62,4	61,7	61,1
Ouest	39,3	38,7	38,0	37,4	36,7	36,1	35,5	34,9	34,3	33,7	33,3	32,5
Ensemble	65,9	65,3	64,7	64,0	63,4	62,8	62,1	61,5	60,8	60,2	59,6	58,9

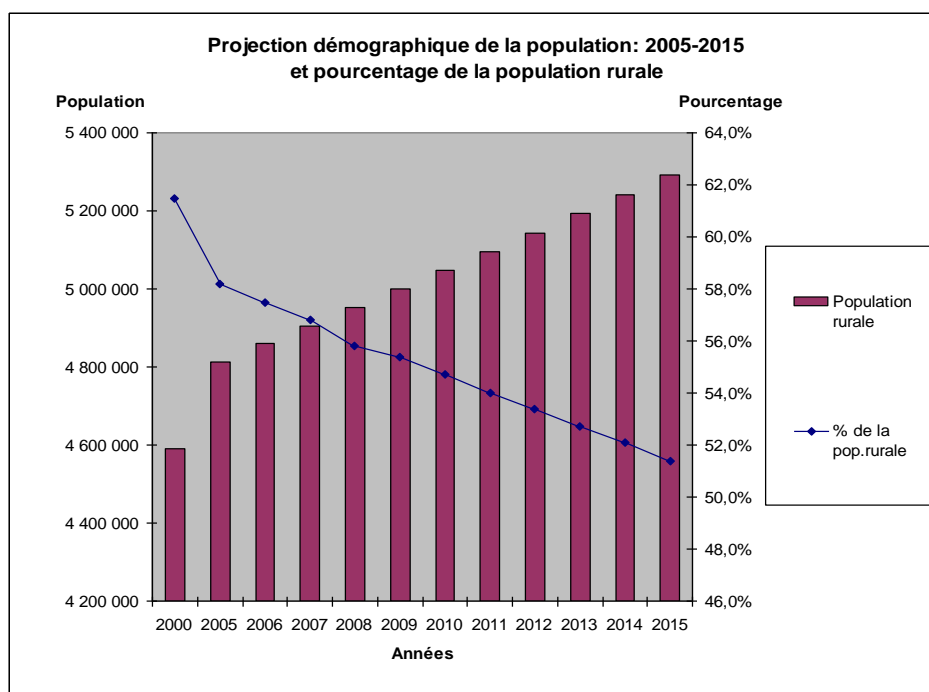
Source : Calculs effectués à partir du tableau 1



Projection démographique de la population : 2005-2015.

Année	Population			% de la pop. rurale
	Totale	Urbaine	Rurale	
2000	7.463.889	2.871.924	4.591.965	61.5
2005	8.271.364	3.457.097	4.814.267	58.2
2006	8.453.334	3.593.331	4.860.003	57.5
2007	8.639.307	3.733.135	4.906.172	56.8
2008	8.829.372	3.876.591	4.952.781	55.8
2009	9.023.618	4.023.786	4.999.832	55.4
2010	9.222.137	4.180.382	5.047.331	54.7
2011	9.425.025	4.329.744	5.095.281	54.0
2012	9.632.375	4.488.689	5.143.686	53.4
2013	9.844.287	4.651.736	5.192.551	52.7
2014	10.060.861	4.818.981	5.241.880	52.1
2015	10.288.417	4.996.739	5.291.678	51.4

Calculs effectués à partir des données du 4^{ème} RGPH de l'IHSI: taux moyen de croissance de la population totale: 2.2% et celui de la population rurale: 0.95%.



1.1.2. Données macroéconomiques

Le PIB par habitant en 2007 s'élevait à 408 USD et un RNB de 949 USD (PPA en USD 2009), ceci classe Haïti parmi les pays les plus vulnérables de l'hémisphère occidental. L'inflation a atteint la barre des 14,2% en 2001 et la dépréciation de la monnaie locale par rapport au dollar américain n'a fait qu'accentuer la baisse du pouvoir d'achat (16 gourdes en 1994 contre 41.15 gourdes en novembre 2011 pour 1 USD). Haïti est classé au 145ième rang sur 182 pays pour l'indice de Développement Humain (IDH) des Nations Unies avec une valeur de 0.404 soit une baisse de 6 positions en comparaison avec la période 2005 - 2010.

En effet, 57,3 % de la population est globalement pauvre, 76% n'a pas un niveau de vie décent. Un taux de 54,9% implique un état de pauvreté en dessous du seuil de 1,25 dollar PPA/jour. Le taux d'alphabétisation est de 61%. Le taux d'incidence VIH/SIDA de 2,2 %, et la mortalité infantile de moins de cinq ans est de 72 pour 1000.

1.1.3. Organisation politique, administrative et territoriale

Le pays est divisé administrativement en dix départements : Le Nord-Est, le Nord, le Nord-Ouest, le Centre, l'Artibonite, l'Ouest, le Sud-Est, le Sud, la Grande Anse et les Nippes. Leur organisation institutionnelle est constante. Ils sont découpés en sections communales, communes et arrondissements administrés par des élus.

Dans chaque département, le Pouvoir Exécutif est représenté par un Délégué, assisté d'un Vice-Délégué à la tête de chaque arrondissement. Ils assurent la coordination et le contrôle des services publics, tous représentés, au moins, au chef-lieu du département. Chaque département dispose de Tribunaux de Paix et de Force de Police garantissant la sécurité et l'ordre public.

Le suivi des limnimétries sur les fleuves les plus importants par exemple, installés au cours des années 80, a été interrompu, ce qui explique le manque de données sur ce sujet. Il y aura un rôle important à jouer pour l'observatoire de l'eau dans la collecte des données environnementales, soit comme organisme responsable, soit en collaborations avec d'autres ministères à travers le CIAT.

Haïti dispose d'une grande potentialité en matière de ressources en eau avec une quantité importante de rivières, sources, étangs et lagons. De ce potentiel hydrique, les eaux de surface totalisent environ 9.5 milliards de m³ et coulent dans les dix principaux cours d'eau tels que l'Artibonite, les Trois Rivières, L'Estère, Grande Rivière du Nord, Grande Anse, Cavaillon, Momance, Limbé, Rivière Grise et Grande Rivière de Nippes qui s'étendent sur une longueur de 782 Km et couvrent une superficie de 13,765 Km². Ces derniers totalisent un débit moyen de 154.2 m³/s. Le fleuve Artibonite a lui seul à un débit moyen de 100m³ à la seconde et le débit moyen des neuf autres cours d'eau varie de 3.10m³/sec à 12 m³/sec (Wasams, Août 2001).

Les ressources en eaux souterraines sont également assez importantes. Elles sont estimées en moyenne à 56 milliards de m³ d'eau. Les nappes souterraines continues localisées dans les plaines littorales et alluviales représentent 47 milliards de m³ tandis que les aquifères discontinus situés en montagne sont de 8 milliards de m³. Toutefois, moins de 10% du potentiel hydrique est réellement exploité sur tout le territoire. Par ailleurs, le territoire reçoit environ 40 milliards de m³ d'eau chaque année, mais seulement 10% s'infiltrent dans le sol en raison notamment des problèmes environnementaux et le reste s'évapore ou se perd dans la mer. Dans les zones reculées, on utilise surtout l'eau des rivières

Situation de l'information hydrologique

Les niveaux d'information sur la ressource en eau ne sont pas toujours homogènes ni représentent le même niveau de fiabilité. Certaines zones du pays ont déjà fait l'objet d'inventaire total ou partiel de la ressource et des infrastructures ainsi que d'enquêtes socio-économiques plus ou moins développées.

C'est bien à partir du développement des **Schémas Directeurs des OREPA**, activité et produit prévu dans le présent Programme, que la DINEPA pourra compter sur une information cohérente, complète et accessible sur la situation de la ressource en eau et les infrastructures d'AEPA.

Effectivement, l'objectif principal des schémas directeurs est de collecter et mettre en forme les informations sur les trois niveaux nécessaires en particulier les caractéristiques de la ressource et l'état des infrastructures existantes.

En plus des inventaires de terrain, les consultants chargés de la réalisation des schémas directeurs devront récupérer toutes les données, plans et études existantes au niveau des organisations du Secteur en particulier:

- (1) Pour les captages les mesures de débit, conductivité, PH, température, turbidité, seront effectuées quatre fois dans l'année afin de couvrir les saisons sèche, pluvieuse et intermédiaires.

- (2) Les sources captées et non-captées seront bien différenciées ainsi que les forages équipés ou non équipés
- (3) Pour les forages et puits, les mesures de niveau statique, niveau dynamique, profondeur totale, diamètre, débit nominal supposé, conductivité, PH, température, turbidité, seront effectuées quatre fois dans l'année afin de couvrir les saisons sèche, pluvieuse et intermédiaires.
- (4) Pour les cours d'eau, a priori exploitables, les aménagements a priori réalisables pour une prise d'eau et les débits approximatifs si ceux-ci paraissent limités.

1.2 ANALYSE DU SECTEUR

Haïti est le pays le plus densément peuplé (avec 286 habitants par Km²) et le plus pauvre de la région Amérique Latine – Caraïbes. Pour une population de 8.7 millions d'habitants et un taux de croissance annuelle de 2.3% aggravé par un massif exode rural, la population en 2013 sera de l'ordre de 11 millions de personnes dont 50% vivront dans les villes. Les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement y sont particulièrement déplorable. En effet, c'est le seul pays de la région où le taux de couverture d'eau de la population est, pour tout le pays, d'environ 50%.

Les études réalisées par l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS) indiquent que la précarité de la situation socio-économique favorise la prolifération de maladies, particulièrement celles d'origine hydro-fécale et celles qui sont transmissibles en vecteurs. Les diarrhées, quasiment endémiques en Haïti, représentent l'une des premières causes de morbidité et de mortalité chez les enfants (Ref.: OPS, 2007). Chaque enfant de moins de 5 ans connaît, en moyenne, 7 épisodes de diarrhée par an. La typhoïde est une maladie endémique dans le pays.

En raison des faibles ressources financières les deux grands opérateurs publics du secteur, la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP) pour la Région Métropolitaine de Port-au-Prince et le Service National de l'Eau Potable (SNEP) pour le reste du pays, connaissent de grandes difficultés pour recruter, former et retenir du personnel d'encadrement de qualité, d'où une constante dégradation de leur capacité de gestion. La qualité du service est généralement médiocre.

L'eau n'est disponible que par intermittence et sa qualité est souvent douteuse, en raison de la pollution des ressources en eau utilisées, en particulier à Port-au-Prince où la plupart des ressources sont contaminées par les déchets et eaux usées engendrés par une urbanisation incontrôlée et le développement des quartiers précaires (Ref.: Inter Entreprises, 2007).

Le niveau de pertes dans les systèmes, impossible à évaluer faute de moyens de comptage, est vraisemblablement très élevé, de l'ordre de 50 à 70% pour la grande majorité des systèmes. Les pertes commerciales étant largement dues au mode de tarification forfaitaire qui, par ailleurs favorise le gaspillage (Réf.: Tractebel, 1998).

Les études réalisées ont montré qu'un montant de l'ordre de 1 Milliard de dollars américains est nécessaire en eau potable et un montant similaire pour l'assainissement pour qu'Haïti atteigne les

Objectifs du Millénaire. Les récentes études réalisées montrent que les besoins financiers pour qu'Haïti atteigne ces objectifs sont considérables.

En considérant les retards accumulés dans ce secteur au cours des 20 dernières années – et sachant que la plupart des systèmes d'alimentation en eau (SAEP) sont dans un état de dégradation avancé – la remise à niveau du secteur nécessitera des investissements de l'ordre de 30 Millions de dollars américains par an pour le monde rural et 120 Millions de dollars américains par an pour le milieu urbain jusqu'à 2025.

L'expérience des dernières années nous montre que pour répondre positivement aux besoins du secteur il faut une intervention qui focalise de façon cohérente les aspects suivants:

- (i) La capacité d'exécution et d'absorption des financements
- (ii) La capacité de gestion opérationnelle
- (iii) La capacité de gestion financière

Les liens avec le Plan Sectoriel de l'Eau de l'AECID

Le Plan Sectoriel de l'AECID indique que ses interventions doivent inclure l'achèvement des objectifs du Millénaire (ODM) et la focalisation sur les droits de l'homme. Les 3 objectifs stratégiques découlant de cette approche sont en cohérence avec la politique sectorielle de la DINEPA pour les prochains 5 ans, à savoir :

1. Accès à l'eau et à l'assainissement. La DINEPA a établi ses objectifs jusqu'à l'année 2025 ou les ODM devront être achevés. Pour cela elle compte sur:
 - La contribution à l'accès physique aux services à travers des modèles de gestion durable; et
 - La promotion des comportements d'hygiène et l'utilisation appropriée de la ressource en eau
2. Le renforcement de la gouvernance et le droit humain à l'eau. La DINEPA poursuit l'accès universel à un eau suffisant, saine, acceptable et accessible pour tous. Le renforcement institutionnel et des capacités prévoit:
 - Le renforcement des capacités de gestion du gouvernement centrale et des autorités locales ;
 - Le renforcement des capacités de gestion des organisations de base particulièrement des comités d'alimentation en eau intégrés pour des représentants élus des communautés locales ;
 - Le changement culturel pour l'utilisation appropriée et rationnelle de l'eau parmi les institutions, les usagers et les gestionnaires de la ressource.

Tel que sera présenté après, d'un point de vue transversal et intersectoriel, la DINEPA priorise aussi l'intégration des aspects de changement climatique, environnementaux, genre et santé dans les interventions du Secteur.

1.2.1. Situation des services d'eau potable et d'assainissement

Les services fournis en eau potable en Haïti se caractérisent par une couverture très faible (moins de 50% en milieu urbain et 30% en milieu rural), une alimentation discontinue peu fiable, des taux de pertes en eau très élevés pouvant atteindre parfois 90% et une potabilité de l'eau non garantie.

Les services d'assainissement sont pratiquement inexistant: le pays ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. La plupart des foyers ne disposent que de latrines rudimentaires ou d'un simple trou dans la propriété. Selon le rapport de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) le taux de couverture en assainissement individuelle en 2000 était estimé à 25%.

Les opérateurs des services

La gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable en Haïti était, jusqu'au 31 décembre 2010, assurée par deux opérateurs publics issus de la séparation du service hydraulique d'Haïti à savoir la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP) et le Service National d'Eau Potable (SNEP).

La CAMEP, créé par décret du 13 mai 1964 .Elle avait pour principale mission l'alimentation en eau de la zone métropolitaine de Port-au-Prince particulièrement les communes de Carrefour, de Port-au-Prince, Delmas, Pétion -ville, Cite Soleil et Tabarre.

Le SNEP, créé par la loi du 20 aout 1977 qui avait la responsabilité des systèmes pour le reste du pays. En fait, le SNEP gérait, théoriquement, 24 réseaux urbains. Le service, en milieu rural était géré par des comités d'approvisionnement en eau potable (CAEP) et nombre de ces réseaux ne fonctionnent plus, faute d'un support effectif du SNEP.

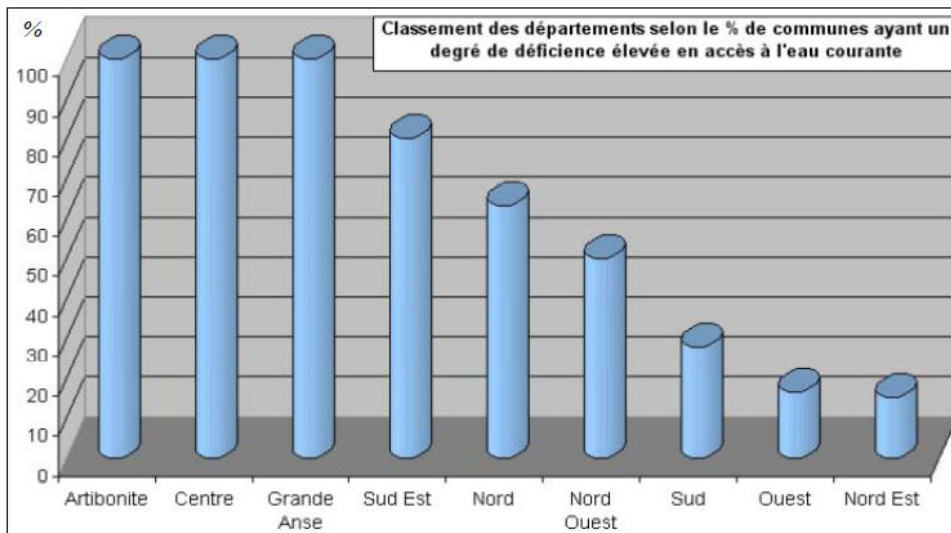
A Port-au-Prince le taux de couverture de l'accès à l'eau potable a diminué de façon significative au cours des ans et on l'estime entre 40% à 45%. La qualité de l'eau est douteuse et le service est discontinu. Dans le reste du pays, la situation est identique. Les anciens Bureaux Déconcentrés du SNEP (BDS) n'ont pas évolués, la structure est restée la même que celle qui avait été conçu dans les années 70. Des problèmes récurrents n'ont jamais été résolus par l'ancien opérateur entré depuis longtemps dans le cercle vicieux classique : manque de ressources financières, entretien insuffisant des installations, chute de la production, qualité de service médiocre, refus de payer des usagers.

Dans les zones rurales, la gestion du service par les CAEP (Comité d'Alimentation en Eau Potable, sans intervention au niveau de l'assainissement) avait montré ses limites. Les structures régionales de l'opérateur public SNEP n'étaient pas en mesure de jouer le rôle organique qui était le leur, ni pour la formation des opérateurs locaux, ni pour l'appui aux CAEP dans leur fonction de maître d'ouvrage. Quant à la forte implication des ONG en milieu rural, elle était positive certes mais elle souffrait souvent d'un manque de coordination et de continuité de la part de l'opérateur public d'alors.

Les résultats de la carte de pauvreté sur l'accès à l'eau courante

Les résultats des graphiques et cartographies réalisés sur ce thème ont démontré la faiblesse généralisée de la dotation en eau courante de la population haïtienne. En effet, la disponibilité en matière d'eau

courante s'est révélée très précaire sur tout le territoire national. Les résultats du rapport « Haïti : Carte de Pauvreté » relatifs au secteur eau potable ont révélé que trois (3) départements géographiques sont dans une situation critique en terme d'accès à l'eau courante. Il s'agit de l'Artibonite, du Centre et de la Grande Anse; car la totalité leurs communes sont classées parmi les trois (3) quintiles ayant les plus fortes déficiences (extrêmement faible, très faible et faible).



En effet, sur ses 12 communes, le **Centre** enregistre trois (3) dans la catégorie faible, six (6) dans le quintile très faible et trois (3) dans celui extrêmement faible. La commune de Hinche, le chef-lieu de ce département se retrouve dans le groupe faible. Les communes de Belladère, Thomassique et Thomonde, classées dans la catégorie extrêmement faible sont situées sur la frontière haïtiano-dominicaine et quatre des six (6) communes notamment Mirebalais, Saut d'Eau, Boucan Carré et Savanette, recensées dans le groupe très faible se trouvent localiser dans le bas du plateau central.

Soulignons que ce département, en dépit du fait qu'il est classé dans la catégorie de ceux ayant les plus fortes carences en disponibilité d'eau courante, est celui qui renferme un potentiel hydrique très important, car, selon la répartition des ressources en eau par région hydrographique, le Centre Nord III regroupant quasiment tout le département du Centre comporte une superficie de 7200 Km² dont le flux moyen par an est de 3,465 Mm³ d'où un écoulement régulier de 700 à 1000 mm³ par an. De son côté, la **Grande Anse** a recensé huit (8) communes dans le quintile extrêmement faible, six (6) dans celui très faible et quatre (4) dans la classe faible.

Les huit communes ayant une extrême déficience en eau courante s'éparpillent à travers tout le département comme les communes de Corail, Roseaux, Beaumont et Pestel, au centre, celles de Chambellan et des Irois à l'ouest de Jérémie, du côté des Nippes, les communes de Petite Rivière de Nippes et Petit Trou de Nippes. La commune de Jérémie, chef-lieu de ce département se place dans le groupe faible.

Comme le département du Centre, le potentiel hydrique de ce département est important. En effet, la région Sud-Ouest, en fonction de la répartition par région hydrographique, englobant les départements

de la Grande Anse et du Sud, ont une superficie de 7,350 Km² de ressources en eau avec un flux moyen de 4,270 Mm³ par an.

En résumé, les régions Sud-Ouest et Centre Nord monopolisent ensemble les deux tiers (2/3) des ressources potentielles du pays. Le tiers des ressources restant est disséminé à travers le pays en de nombreux petits bassins indépendants.

Etat de lieux des infrastructures et du patrimoine

Les caractéristiques du patrimoine existant, décrites comme facteurs qui expliquent le dysfonctionnement sont :

- Etudes inégales en qualité et d'autant moins bien menées que la communauté à desservir est petite et/ou isolée (problème de compétences de certaines ONG),
- Absence de schémas d'aménagements urbains et de schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, entraînant des décisions parfois inadaptées (positionnement et altimétrie des réservoirs, calculs hydrauliques,...) ;
- Ressources captées mal étudiées (parfois, le recours aux forages ne serait pas forcément indispensable), mal protégées ;
- Choix des matériaux de canalisation et techniques de pose ;
- Enfouissement non coordonné des canalisations, ces dernières sont non signalées, avec des lits de sable et des remblais inadaptés ;
- Ouvrages de traversée et re-profilage de ravines pas assez étudiés (reprises très importantes) ;
- Désinfection pas correctement définie et maintenue ;
- Globalement, la maintenance et le renouvellement des conduites n'est pas assurés ce qui impliquent inéluctablement une détérioration du patrimoine et des coûts de remise à niveau indispensables et importants.
- La défaillance de la fourniture électrique (EDH) entraîne l'utilisation de groupes électrogènes en tant que source principale d'énergie alors qu'ils sont prévus en secours: leur usure est accélérée et la dépendance énergétique est plus forte ; il s'agit d'un des facteurs de dysfonctionnement les plus significatifs.

Le taux de couverture en eau potable est totalement biaisé. Il est de 30 à 50% du point de vue patrimonial (investissements dans le secteur), sans préjuger de l'état du patrimoine. Il est très faible en termes de « qualité de service rendu » (quantité, qualité, pression).

On doit dans un premier temps réfléchir sur l'adéquation besoins/ ressources globaux et subvenir aux besoins minimaux des populations. Il sera nécessaire de mettre en place un observatoire des ressources (débits d'étiage, qualité).

Les ressources doivent être mobilisées au nominal, ce qui implique des moyens de fonctionnement adéquats.

Le patrimoine existant doit être réhabilité afin de faire coïncider au plus vite des indicateurs de taux de couverture « patrimoniaux » avec des indicateurs « de service rendu » (indices de performance réduits, mais pertinents).

1.2.2. L'eau et l'environnement en Haïti³

La situation environnementale de HAÏTI est aujourd'hui connue de chacun. Elle est mauvaise et liée essentiellement à la déforestation massive de l'ensemble du territoire, avec un impact majeur sur la santé des bassins versants. Docteur Evans Emmanuel, en 2000, jugeait déjà que 25 sur 30 des bassins versants définis étaient complètement érodés et 97% du territoire déboisé.

Il n'est donc pas utile de s'attarder en chiffres sur ce phénomène, bien connu de tous, si ce n'est pour souligner, une nouvelle fois, l'urgence de mettre en place des mesures de gestion du territoire, programmées, coordonnées et suivies au niveau national.

Il s'agit de mesures prioritaires, qui dépassent largement le cadre de la simple reforestation et qui sont indispensables et préalables à la mise en place de mesures de gestion de l'eau.

Situation politique concernant l'environnement⁴

La Constitution Haïtienne de 1987 mentionne 7 articles concernant l'environnement, l'utilisation rationnelle du sol et les zones désertifiées en pente, les espaces naturelles, la couverture, les résidus toxiques et le développement des politiques d'énergie. L'article 253 stipule que comme l'environnement c'est l'entourage de vie d'une population, les pratiques qui peuvent perturber l'équilibre écologique y sont strictement interdites.

Le 12 Octobre 2005, le gouvernement haïtien a promulgué le Décret sur la Gestion de l'environnement que mentionne dans le quatrième chapitre l'évaluation environnementale et indique dans l'article 56 que « les politiques, les plans, les programmes, les projets ou activités qui peuvent avoir un impact sur l'environnement doivent être soumis à une évaluation environnementale exécutée par l'institution à charge.

En relation avec le thème environnemental il y a différents acteurs en Haïti. Concernant les infrastructures à exécuter par le programme, la position de la DINEPA est suffisamment claire : après la localisation des zones de constructions et l'obtention de titres de propriété, il faut construire les infrastructures en veillant au respect des plans de gestion environnementale.

Quelques composantes du programme dépendent de façon indirecte du Ministère de l'Environnement, et de celui le ministère de Santé Publique. Ces composantes seront traitées pour chaque projet, par exemple dans le comité interministériel, après les consultations respectives par construction. Ce comité a été créé le 16 mars 2009 comme Comité Interministérielle d'Organisation Territoriale (CIAT) et est composé des Ministères de l'Intérieur, d'Economie et Finances, de Planification et Coopération

³Jusiak

⁴Marco Ambiental para las Intervenciones en el Sector del Agua Potable y el Saneamiento en Haïti, AECID, document sans publier

Extérieure, de l'environnement, des Travaux Publics Transport et Communications et d'Agriculture Ressources Naturelles et Développement Rural. L'objectif de ce comité est de formuler les politiques gouvernementales sur l'utilisation du sol, la protection et gestion des bassins hydrographiques, la gestion de l'eau, l'assainissement, la planification et le développement urbain.

1.2.3. L'eau et l'environnement en Haïti⁵

Le secteur de l'Eau et de l'assainissement a été caractérisé pendant ces deux dernières décennies par une désorganisation structurelle, suite à des crises politiques en chaîne et les urgences institutionnelles qui s'en sont suivies. Le résultat a été un ensemble d'acteurs opérant dans le secteur, faisant ce qu'ils peuvent, sans aucune coordination, et encore moins de normes les régissant.

Tous ces acteurs, c'est-à-dire des ONG, des bailleurs, des coopérations bilatérales et des acteurs locaux, agissaient dans les secteurs de construction, de formation et d'organisation, sans structure normative supérieure, utilisant chacun des standards différents, ce qui avait comme résultat que les politiques d'investissement n'étaient pas accompagnées de politiques de fonctionnement. Ces dernières devaient en principe être assurées par les anciens organismes étatiques (CAMEP /SNEP), mais ceux-ci n'étaient pas du tout à la hauteur des demandes, pour différentes raisons.

A ce moment, ces problèmes ont été reconnus et, après une réforme institutionnelle commencée en juillet 2009 on peut parler d'une phase de normalisation et d'organisation du secteur.

Depuis 2009, l'institution qui organise le secteur de l'eau potable et l'assainissement est la DINEPA. Créée par la Loi Cadre portant la Réforme Institutionnelle du 25 mars 2009 pour exercer le contrôle et la réglementation des systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable et en Assainissement(AEPA), la DINEPA est en train de s'organiser au niveau national, avec des structures décentralisées dans les différents départements géographiques du pays.

C'est avec la DINEPA que le FCAS a décidé de formuler cette intervention dans le cadre du programme de réforme et d'investissement pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

⁵Jusiak

2. LA REFORME INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR EPA

2.1 LOI CADRE (2009) ET REFORME INSTITUTIONNELLE

Dans le présent chapitre on considère les principaux enjeux de la réforme institutionnelle approuvée par le Parlement de la République d’Haïti en 2009, le plan de la DINEPA pour mettre en place des opérateurs compétents sur l’ensemble du territoire national ainsi que les investissements (en cours et à obtenir) pour la réalisation du premier plan quinquennal du secteur (2011-2015).

2.1.1. La Réforme, ses principes et objectifs

Les dysfonctionnements institutionnels et opérationnels ont conduit le Gouvernement d’Haïti à élaborer une stratégie de redressement et de développement du secteur. Le vote de la Loi Cadre (2009), portant la Réforme Sectorielle et la nouvelle organisation du Secteur EPA, marque la volonté du pays d’engager une politique de changement définitif pour le Secteur.

Cette loi, qui a créé la Direction Nationale de l’Eau Potable et de l’Assainissement (DINEPA), a initié une réforme institutionnelle et organisationnelle du Secteur, dans le but de fournir ces services de manière plus efficace aux populations, à moindre coût et de façon durable.

Les principes de la Réforme contenus dans la Loi sont :

- La création de la DINEPA ;
- La création de plusieurs Offices Régionaux d’Eau Potable et d’Assainissement (OREPA) qui se substitueront aux anciens opérateurs publics ;
- La normalisation des CAEPA (Comité d’Alimentation en Eau Potable et Assainissement) en milieu rural et périurbain ;
- L’intervention du secteur privé dans la gestion opérationnelle du secteur ;
- L’adoption d’un Décret Tarifaire qui permettra une gestion optimale du secteur.

Les objectifs principaux de la Réforme sont :

- Rapprocher les services des populations en les impliquant à tous les niveaux dans l’échelle de décision,
- Désengager progressivement l’État central des fonctions opérationnelles, notamment de réalisation et d’exploitation des ouvrages,
- Diversifier les modèles de gestion des services en encourageant la participation du secteur privé et de la société civile organisée,
- Développer des outils de régulation et d’audits et de services d’appui à la gestion,
- Adopter un décret tarifaire,
- Lier les services d’eau potable à un service d’assainissement des eaux usées,

- Renforcer l'assainissement individuel et la gestion des excréta lié à des campagnes de communication sur l'hygiène
- Mettre en œuvre des mécanismes de régulation et de suivi-évaluation du secteur pour l'amélioration progressive de la performance des opérateurs.

2.1.2. Le rôle de la DINEPA

La DINEPA pour mission d'exécuter la politique de l'Etat dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. De manière spécifique, elle exerce sa mission autour de trois (3) grands axes à savoir :

- ✓ Le développement du Secteur
- ✓ La régulation du Secteur
- ✓ Le contrôle des acteurs

La **DINEPA**, aura une structure et des fonctions qui évolueront dans le temps. Au début, elle devra avoir la capacité de s'ériger au rang d'instigateur principal de la réforme, pour la mise en place, tant des nouvelles règles pour le secteur que des structures institutionnelles décentralisées.

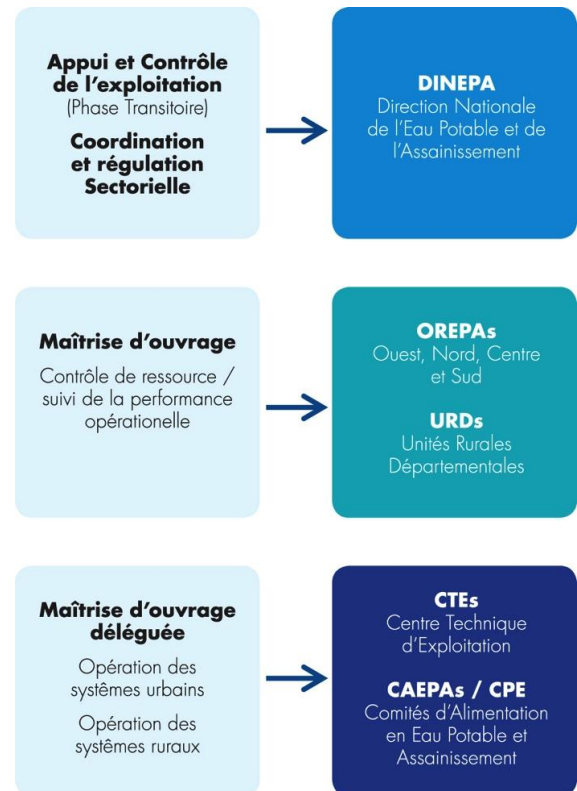
La structure initiale de la DINEPA devra être assez grande pour être capable de conduire les activités du Plan d'Action présenté ci-après. Elle compte déjà une Direction Technique pour établir les normes et procédures pour suivre l'ensemble des projets et une Direction d'Opérations Régionales capable d'assurer la mise en place et l'opérationnalité des OREPA, transférant ainsi les capacités nécessaires pour leur autonomie future.

Ces directions seront réduites au fur et à mesure que la décentralisation avance. A terme la DINEPA aura le rôle primordial de régulateur du secteur EPA du pays.

2.1.3. Les structures décentralisées contrôlés par la DINEPA

A court et moyen terme, la Réforme est fondée sur la création de la DINEPA (Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement) au niveau central et des OREPA (Offices Régionaux d'Eau Potable et Assainissement) au niveau régional. A long terme, les communes reprendront leurs prérogatives organiques à l'exercice desquelles il faut les préparer progressivement.

Il est clair qu'il s'agit d'une structure dynamique, qui demandera de reformulations au fil du temps visant une structure plus définitive afin de permettre à chaque acteur de s'acquitter de ses responsabilités.



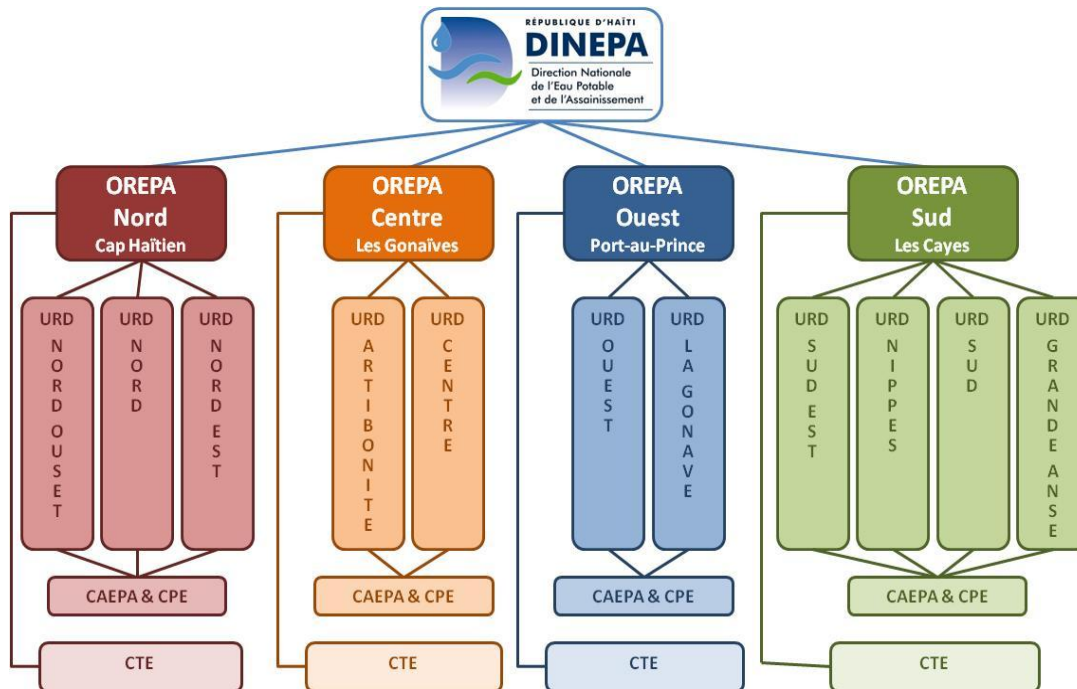
La Maitrise d’Ouvrage Régionale

Les **Offices Régionaux de l’Eau Potable et de l’Assainissement (OREPA)** seront des maitres d’ouvrage régionaux qui auront pour responsabilité d’assurer le suivi de la ressource et des indicateurs de performances (techniques et financières) sur l’ensemble du territoire régional. Progressivement elles planifieront les projets sous la direction de la DINEPA.

Sa mission se développe à travers de:

- ✓ Le suivi et le contrôle de la performance opérationnelle des CTE ;
- ✓ Le suivi et contrôle de la performance opérationnelle des CAEPA et CPE à travers des Unités Rurales Départementales (URD) ;
- ✓ Le contrôle de la ressource en eau au niveau régional
- ✓ La planification et la gestion de l’information sectorielle à niveau régionale
- ✓ Le contrôle des acteurs au niveau régional

Les **Unités Rurales Départementales (URD)** sont placées dans chacun des 10 Départements du pays et aussi l’île de la Gonâve). Ils constitueront les relais des OREPA pour les localités rurales et les petites villes de 5,000 habitants à 10.000 habitants, selon le cas. Elles sont chargées du suivi et des Comité d’Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (CAEPA) et des Comités de Points d’Eau (CPE) en milieu rural (**Cf. Annexe J : Ebauche du manuel d’intervention en milieu rural**)



Les URD exercent leur mission autour de trois (03) axes, à savoir :

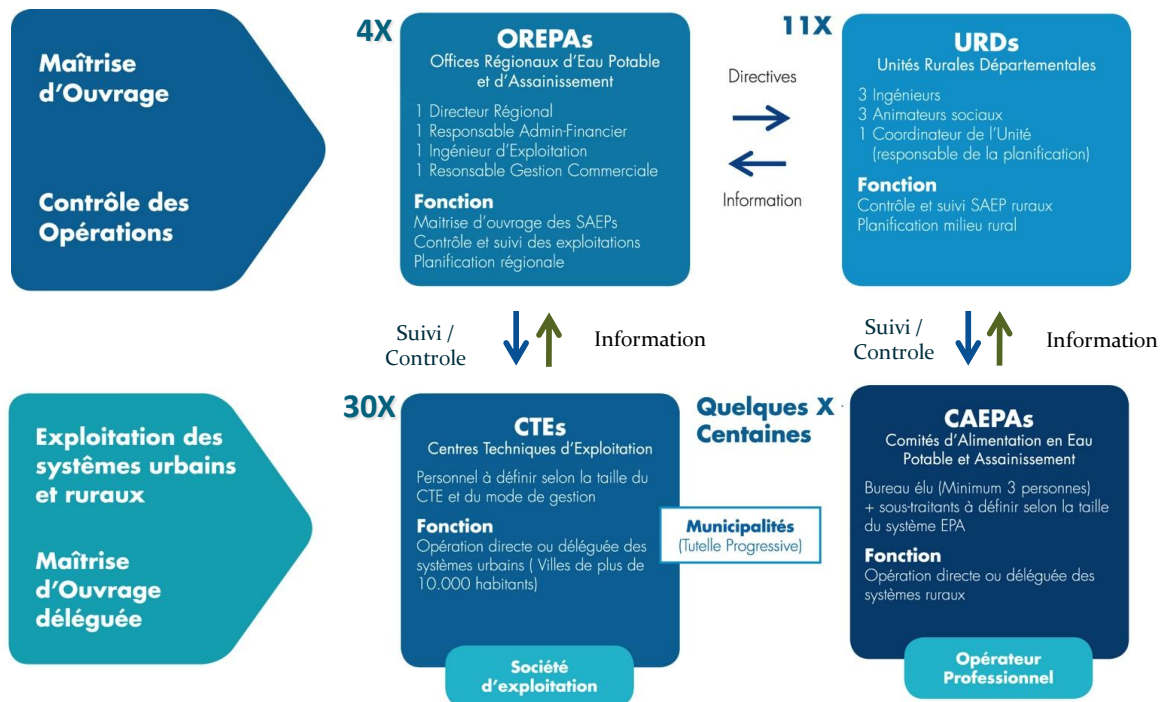
- ✓ Le développement du secteur EPA au niveau du milieu rural des 10 départements du pays et de l’Ile de La Gonâve.
- ✓ La régulation du secteur EPA au niveau du milieu rural des 10 départements du pays incluant l’Ile de La Gonâve pour l’Ouest.
- ✓ Le contrôle des acteurs du secteur EPA au niveau du milieu rural des 10 départements du pays et de l’Ile de La Gonâve.

Les structures opératrices en milieu urbain et rural

Les **Centres Techniques d’Exploitation (CTE)** assureront l’exploitation des systèmes EPA urbains en se substituant aux anciens opérateurs publics, la CAMEP (Centrale Autonome Métropolitaine d’Eau Potable) et le SNEP (Service National d’Eau Potable). Ils sont des structures à vocation commerciale, de taille variable selon la ville concernée mais également selon le mode de gestion retenu.

Dans le cas où la gestion est assurée en régie publique, le CTE emploiera directement l’ensemble du personnel nécessaire à la gestion du réseau (ingénieurs, commerciaux, techniciens, agents de maintenance, comptable, releveurs).

Les **Comités d’Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (CAEPA)** sont les organes de gestion des systèmes d’eau et d’assainissement rurales. Tous les CAEPA devront être élus par la communauté et les statuts sont conformes à ceux exigés par la DINEPA. Ils auront pour responsabilité d’assurer la gestion des infrastructures EPA ou d’en déléguer la responsabilité à un opérateur professionnel, et également d’assurer les activités de sensibilisation et de contrôle sanitaire liées à l’eau et à l’assainissement.



Le rôle du secteur privé

L'intervention du **secteur privé** constitue aussi un axe important de la Réforme dans la mesure où elle permet la diversification des acteurs et permet d'insuffler au secteur le savoir-faire ainsi qu'une capacité d'investissement. Les opérateurs professionnels sont des personnes morales ou privées choisies par le comité de villages et/ou le CAEPA, constituée au niveau local pour la gestion des réseaux d'AEPA ruraux.

Le secteur non gouvernemental

Les **organisations non gouvernementales (ONG)** jouent un rôle très important en dehors de cette structure. Néanmoins, des efforts sérieux devront être réalisés pour mieux organiser le travail très appréciable des ONG. Au mois d'août 2011 les premiers accords entre ONG et la DINEPA ont été signés pour mieux réguler les activités des ONG et mieux les ajuster au cadre de la DINEPA.

Les autorités locales

Les **autorités locales**, les Municipalités seront à long terme les maîtres d'ouvrage des systèmes d'AEPA (Alimentation en Eau Potable et en Assainissement). La DINEPA devra les aider à renforcer progressivement leurs capacités.

2.2 ANALYSE DES RESSOURCES ASSOCIÉES AU SECTEUR EPA

Jusqu'à présent la DINEPA dépend presque entièrement du support des bailleurs de fonds internationaux. L'apport du Trésor Public pour l'exercice fiscal 2010-2011 a été de 6,000,000.00 HTG c'est à dire environ 150,000 USD destinés au paiement du personnel des anciens opérateurs SNEP et CAMEP réaffectés durant ladite période de 12 mois.

De cette façon, ce sont les agences internationales, notamment l'AECID et la BID, en suite la Banque Mondiale (pour les programmes ruraux) et à plus petite échelle l'UNICEF et l'Union Européenne (UE) entre autres, qui apportent un budget permettant à la DINEPA d'atteindre les objectifs fixés et de remplir son mandat.

La DINEPA maintient aussi un niveau de dialogue permanent avec tous les Ministères et Directions intégrant le Gouvernement Haïtien.

Le tableau dans la page suivante montre les financements disponibles de la DINEPA pour la période 2011-2015.

FINANCEMENT DE LA DINEPA ENGAGÉ (2011-2015)			
Programme / projet	Code Opération	Bailleur	Montant USD
Programmes AECID - BID			
Fond Bilatéral	HI-003-B	AECID	103,600,000
Eau Potable & Assainissement - Villes Secondaires I	2381/GR-HA	BID	60,600,000
Programme Eau et Assainissement RMPP	2351/GR-HA	BID/AECID	50,000,000
Eau Potable & Assainissement - Villes Secondaires II	2190/SF-HA	BID/AECID	49,000,000
Eau Potable et Assainissement Rural - EPAR I	2392/GR-HA	BID	15,000,000
Eau Potable et Assainissement Rural - EPAR II	GRT/WS-12147-HA	BID/AECID	10,000,000
Projet Transfrontalier	HA-L1064	BID	7,500,000
Programme Urgence Choléra	GRT/WS-12619-HA	BID/AECID	5,000,000
Assistance Technique RMPP	ATN/OC-12190-HA	BID	1,500,000
Pompes à motricité humaine	ATN/OC-11487-HA	BID	1,000,000
Schémas directeurs déchets et excretas	ATN/FC-12104-HA	BID	575,000
AT Seconde Décharge Gressier	ATN/SF-10728-HA	BID	300,000
AUTRES BAILLEURS			
Eau Potable et Assainissement Rural (EPAR)	DON IDA H270-0-HA	Banque Mondiale	5,000,000
Eau Potable et Assainissement Rural (EPAR)	DON SPF / TF 093527	Banque Mondiale	5,000,000
Projet Gestion Efficace Vidange de Latrines	S/D	ECHO / UNICEF	3,200,000
Projet d'appui au Département des Urgences		CDC, Atlanta	3,083,000
Projet Station de Traitement Morne-a-Cabri	S/D	UNOPS/OCHA/UNICEF	1,500,000
Projet d'appui aux urgences	S/D	Banque Mondiale	1,400,000
Ecole de l'Eau	S/D	AFD/BID	1,300,000
Programme d'appui aux mairies	S/D	UNICEF	900,000
Projet de Normes Techniques	S/D	UNICEF	850,000
Etudes de faisabilité de 4 villes	S/D	FASEP / Gouv. Français	650,000
Total			326,958,000

2.3 HISTORIQUE DES EVENEMENTS APRES DEUX ANS D'OPÉRATION

Deux catastrophes majeures ont sérieusement frappé le pays après la mise en opération du Fonds Bilatéral, ce présent programme. Le séisme du 12 janvier de 2010 et en suite l'épidémie de choléra à la fin du mois de septembre de 2010.

Il est donc nécessaire, d'avoir une description, au moins succincte, des situations vécues tant par l'agence exécutrice gouvernementale la DINEPA que par l'AECID durant les deux ans précédant la signature de l'Accord de Financement en décembre 2009, afin de bien comprendre le contexte dans lequel le Programme doit se développer.

2.3.1. Objectifs et indicateurs et stratégies de démarrage. Vision 2025 et Plan d'Actions Prioritaires (2009-2011)

Durant l'année 2009, immédiatement après le vote de la Loi Cadre portant sur la Réforme du Secteur EPA, deux documents de politiques publiques pour le secteur ont été présentés :

- La Stratégie Sectorielle de la DINEPA – Vision 2025
- Le Plan d'Actions Prioritaires (2009-2011)

Quatre grands objectifs ont été établis en 2009 conformément à l'aboutissement des Objectifs du Millénaire présentés dans les tableaux suivants :

OBJECTIF 1: Renforcer le développement technique et l'autonomie financière des opérateurs du pays, à travers la création de nouvelles structures et de programmes d'amélioration de l'efficacité globale des services							
	Indicateur	Objectif	Valeur à 2008	But de la période 2009 - 2014	But de la période 2015 – 2019	But de la période 2020 – 2025	But cumulé 2025
1.1	Nouveaux Offices Régionaux (OREPAs) fonctionnels	4	0	2 additionnels	2 Additionnels	0 additionnels	4
1.2	Villes de plus de 10,000 habitants avec un modèle de gestion adapté	18	1	6 Additionnels	10 Additionnels	8 additionnels	25
1.3	Communes avec >50% des SAEPA ruraux contrôlés par CAEPA legalisés	143	0	35 Additionnels	35 Additionnels	30 additionnels	100

OBJECTIF 2: Augmenter la couverture des services d'eau potable dans le pays en favorisant la durabilité							
	Indicateur	Objectif	Valeur à 2008	But de la période 2009 - 2014	But de la période 2015 – 2019	But de la période 2020 – 2025	But cumulé 2025
2.1	Couverture en milieu urbain (%)	100	48 (*)	5 additionnels	8 additionnels	12 additionnels	73
2.2	Couverture en milieu rural (%)	100	55 (*)	5 additionnels	8 additionnels	10 additionnels	78

OBJECTIF 3: Augmenter la couverture des services d'assainissement dans le pays en favorisant la durabilité							
	Indicateur	Objectif	Valeur à 2008	But de la période 2009 - 2014	But de la période 2015 – 2019	But de la période 2020 – 2025	But cumulé 2025
3.1	Couverture en milieu urbain (%)	100	40 (*)	5 additionnels	8 additionnels	12 additionnels	75
3.2	Couverture en milieu rural (%)	100	25 (*)	10 additionnels	15 additionnels	20 additionnels	70

OBJECTIF 4: Améliorer la qualité de l'eau de consommation fournie à la population							
	Indicateur	Objectif	Valeur à 2008	But de la période 2009 - 2014	But de la période 2015 – 2019	But de la période 2020 – 2025	But cumulé 2025
4.1	Volume d'eau distribué avec contrôle de la chloration (%)	100	42 (*)	15 additionnels	20 additionnels	13 additionnels	90

Le Plan d'Actions Prioritaires (2009-2011), élaboré à la création de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), contient les lignes stratégiques fixées à l'époque en incluant les actions, le budget prévisionnel, les responsabilités et le chronogramme d'exécution. Ce programme fut conçu dans le cadre d'une Assistance Technique Internationale (2008-2009) à la Cellule EPA, prédécesseur de la DINEPA.

A partir de ce Plan d'Actions Prioritaires la DINEPA présenta en Octobre 2009 sa proposition au Fonds de Coopération pour l'Eau et l'Assainissement (*Fondo de Cooperación para el Agua y el Saneamiento de España*, FCAS). Le Programme « Reforme et Investissement dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti » fut approuvé et le Gouvernement Haïtien signa la Convention de Financement avec l'Institut de Crédit Officiel de l'Espagne (ICO) en décembre 2009 pour un montant total de 177 millions d'euros (€), dont une première partie de 100 MUSD fut accordée et transférée vers le compte du Programme en Haïti.

2.3.2. Le séisme de janvier 2010. La gestion de l'urgence

Le processus d'implémentation des actions prévues et du Plan fut interrompu le 12 janvier 2010. La totalité de la structure humaine et organisationnelle de la DINEPA (à l'époque un tiers de l'actuelle) fut focalisé derrière une urgence aussi catastrophique qu'inattendu et qui a coûté la vie à plus de 300,000 personnes et a laissé plus de 1,5 million de personnes sans-abris. L'action décisive de la DINEPA durant les premiers 3 mois, en coordonnant avec l'UNICEF les synergies de toutes les organisations et agences regroupées dans le WASH Cluster, en comptant aussi avec la réaction immédiate et effective de l'appui reçu de l'AECID à travers la structure administrative et institutionnelle déjà opérationnelle de la BID, a sauvé une quantité inestimable des vies humaines.

Plusieurs mois furent nécessaires pour permettre à la DINEPA de commencer à retourner à des activités autres que celles purement tournées vers l'approvisionnement en eau potable et assainissement aux sinistrés encore présents (550,000 personnes estimés à la fin de novembre 2011) dans des camps localisés dans les rues de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince.

2.3.3. L'Épidémie de Choléra

Au mois d'août 2010, après avoir recommencé la planification de ses activités, la DINEPA présenta et discuta avec les intervenants du secteur, réunis dans la Table Sectorielle EPA, son Plan d'Action (2010-2012) incluant la composante urgence post-séisme. Moins de deux mois après l'épidémie de Choléra arriva au pays en mettant tout l'équipe de la DINEPA une autre fois face à une situation d'urgence

catastrophique. La structure d'urgence encore existante a permis une réaction immédiate de la part de la DINEPA et de ses partenaires, ainsi une « Stratégie Nationale de Réponse contre le Choléra » fut mise en place de façon effective et immédiate. Pour cette stratégie la DINEPA a compté sur un appui décisif de l'AECID, la BID, l'UNICEF, la Fédération International de la Croix Rouge (FICR), OCHA, USAID, CARE, UNOPS, entre autres organisations et agences de coopération. Avant la fin de 2010, la DINEPA reçoit la reconnaissance formelle du Président de la République pour son action de réponse contre le Choléra.

L'action conjointe des institutions publiques telles la DINEPA, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) et les Directions de Collectivités Territoriales et de la Défense Civile (DDC) a réussi jusqu'à présent à contenir l'avancement de la maladie en évitant la propagation des maladies et ses conséquences dramatiques pour la population haïtienne. Malgré tout le choléra est encore présent dans le pays et constitue un risque permanent à cause de la faible situation des infrastructures et des services d'assainissement.

2.3.4. Achèvements et conflits durant la période post-urgence

La mise en place des structures organisationnelles de la Réforme

Un des plus grands défis de la DINEPA avait à relever à la fin du mois d'Octobre 2010 fut la décision de fixer comme délai le 1er janvier 2011 pour la réaffectation de tout le personnel appartenant aux anciens opérateurs CAMEP et SNE. La DINEPA implémenta un plan ambitieux mais nécessaire parce qu'elle avait la ferme conviction que la seule solution était la prise en charge de ces institutions en extrême faiblesse et de les doter d'une gestion institutionnelle appropriée.

Les résultats de ce plan ont permis d'aboutir à :

- a. La nomination des 4 directeurs régionaux d'OREPA,
- b. Le bouclage et la fermeture des comptes de la CAMEP et du SNEP,
- c. La disparition définitive des anciens opérateurs, tel que prévu dans la Loi Cadre de 2009,
- d. La réaffectation complète de tout le personnel des anciens CAMEP et SNEP à la DINEPA et aux OREPA,
- e. La diminution de la propagation de l'épidémie de choléra ,
- f. et la Stratégie Nationale en-cours de coordination avec les partenaires du secteur.

Conflits fonciers et blocage du Fonds Bilatéral

L'une des principales actions prévues dans la lutte contre le Choléra dans la Stratégie Nationale fut la construction d'une station de décharge et de traitement d'excréta pour la Région Métropolitaine de Port-au-Prince particulièrement à Titanyen. Cette action était complémentaire à la mise en place d'une flotte de camions pour la vidange des camps de sinistrés et des centres de traitement de choléra (CTC). La construction et l'exploitation de la station de traitement seraient financée par l'AECID (à travers du Fond Bilatéral) et la flotte de vidange par ECHO (Bureau Humanitaire de la Commission Européenne), USAID et CARE.

Dès que la flotte de vidange et de transport d'excréta a été opérationnelle conformément aux prévisions, la DINEPA lança en novembre 2010 la construction de la station de Titanyen affichant une efficacité remarquable et approprié à la situation de risque sanitaire existante à cause du choléra (début janvier 2011 la station était 75% construite). Parallèlement et à la fin de la première semaine de janvier 2011, une réclamation foncière, portée par des particuliers locaux, a été présentée au Gouvernement Haïtien. Après avoir essayé de finaliser les ouvrages, la DINEPA décida un premier arrêt du chantier à cause d'un déficit des conditions de sécurité pour les employés de l'entreprise et de la supervision de la DINEPA.

Bien que l'emplacement choisi pour la construction de la station eut appartenu à l'Etat et ait été identifié comme les plus appropriés pour l'objectif fixé et sans pouvoir résoudre le problème posé de manière immédiate, le Gouvernement Haïtien proposa finalement la restitution des fonds déjà utilisées et la donation de la part de l'Etat d'un nouveau site pour la construction de la Station. L'Ambassade d'Espagne considéra la proposition inacceptable, décida la refuser ainsi que d'ordonner un blocage immédiat de l'exécution des fonds du Programme Bilatéral. Le blocage fut maintenu durant tout le premier semestre de 2011 et prit fin au mois de juillet 2011.

Durant cette période de blocage et à cause du risque d'une éventuelle remontée du choléra, la DINEPA reçut la proposition de plusieurs organisations de Nations Unies (UNICEF, OCHA et UNOPS) et de la Croix Rouge Américaine (CRA) pour la mise en place d'une autre station de décharge et de traitement d'urgence. A partir de la donation des nouveaux terrains à la localité de Morne-a-Cabri, la nouvelle station fut construite et mise en opération le 31 d'août 2011. Cette station reçoit à présent les excréta des camps de sinistrés et des centres de traitement de choléra opérés par les 35 camions de la flotte de la DINEPA ainsi que les boues de vidange portés par les camions privés qui opèrent dans la Région Métropolitaine.

Au mois de Septembre 2011 le nouveau Gouvernement de la République d'Haïti a fait la restitution formelle des terrains de Titanyen afin de permettre la finalisation de la station de traitement prévue. La déclaration d'utilité publique est annexe à ce document. La Station de Titanyen, avec le double de la capacité de la station d'urgence construite à Morne-a-Cabri et beaucoup plus proche de la Région Métropolitaine, assumera finalement son rôle comme première station prévue dans le Plan Directeur d'Assainissement de la RMPP en-cours d'actualisation.

2.3.5. Le Plan Quinquennal 2011-2015. De l'urgence au développement

Le Plan d'Action Quinquennal 2011-2015 est une version actualisée du Plan d'Actions Prioritaires (2009-2011) interrompu à cause des deux catastrophes majeures ayant frappée Haïti durant l'année 2010. La transition définitive entre la gestion des urgences (post- séisme et de réponse choléra) vers le développement du secteur, est au cœur du Plan d'Action Quinquennal.

Les objectifs stratégiques et les grands indicateurs de résultat de ce plan quinquennal, actualisés et développés plus en détail que ceux de 2009, ont été établis en ligne avec les objectifs stratégiques du secteur.

Objectifs Stratégiques	Indicateurs	Ligne de Base (source, année)	Buts indicatifs
1. Améliorer la couverture et la gestion des services à la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (RMPP)			
1.1. Amélioration de la Gestion par l' Opérateur de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (RMPP)	Margin opérationnel (recettes/coûts d'opération et maintenance - depreciation)	2010: 70% Rapport Audit Externe CAMEP	2015: 90%
1.2. Augmentation de la Couverture de la desserte en Eau Potable dans la RMPP	% de nouveaux foyers avec accès à l'eau potable dans la RMPP	2010: env. 35% LdB à établir	2015: 50%
1.3. Augmentation de la Couverture en Services d'Assainissement dans la RMPP	% de nouveaux foyers avec accès aux services d'assainissement dans la RMPP	2010: 20% LdB à établir	2015: 40%

Objectifs Stratégiques	Indicateurs	Ligne de Base (source, année)	Buts indicatifs
2. Améliorer la couverture et la gestion des services dans 5 Villes Secondaires (Cayes, Jacmel, Port-de-Paix, Ouanaminthe, Saint Marc)			
2.1. Amélioration de la gestion des opérateurs x villes secondaires	Margin opérationnel (recettes/coûts d'opération et maintenance - depreciation)	2010: 50 % LdB à définir	2015: 75%
2.2. Augmentation de la couverture de la desserte en eau x des villes secondaires	% de nouveaux foyers avec accès à l'eau potable - villes secondaires	2010: env. 30% LdB à établir	2015: 60%
2.3. Augmentation de la couverture de services d'assainissement x des villes secondaires	% de nouveaux foyers avec accès aux services d'assainissement - villes secondaires	2010: env. 20% LdB à établir	2015: 40%

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	Indicateurs	Ligne de Base (source, année)	Buts indicatifs
3. Améliorer la couverture et la gestion des services dans des villes catégories T2 et T3 (plus de 10,000, hors la Région Métropolitaine)			
3.1. Amélioration de la gestion des opérateurs des villes T2 et T3	Margin opérationnel (recettes/coûts d'opération et maintenance - depreciation)	2010: 30 % LdB à définir	2015: 50%
3.2. Augmentation de la couverture de la desserte en eau des villes T2 et T3	% de nouveaux foyers avec accès à l'eau potable - villes secondaires	2010: 30% LdB à établir	2015: 50%
3.3. Augmentation de la couverture de services d'assainissement des villes T2 et T4	% de nouveaux foyers avec accès aux services d'assainissement - villes secondaires	2010: env. 15% LdB à établir	2015: 40%

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	Indicateurs	Ligne de Base (source, année)	Buts indicatifs
4. Améliorer la couverture et la gestion des services dans le milieu rural			
4.1. Augmentation de la couverture de la desserte en eau en milieu rural	% de foyers avec l'accès à l'eau potable en milieu rural	2010: 26 % LdB à établir	2015: 40%
4.2. Augmentation de la couverture d'assainissement en milieu rural	% de foyers avec l'accès à l'assainissement en milieu rural	2010: 10 % LdB à établir	2015: 20%
4.3. Amélioration de la gestion des opérateurs en milieu rural	nombre des structures de gestion reconnus par la DINEPA	2010: 15 CAEPA / 0 CPE	2015: 300 CAEPA / 850 CPE

OBJECTIFS STRATEGICS	Indicateurs	Ligne de Base (source, année)	Buts indicatifs
5. Améliorer l'accès de la population à de l'eau d'une qualité saine			
5.1. Augmentation de la quantité de SAEP urbains et ruraux avec un système de chloration	% de SAEP urbains et ruraux avec un système de chloration contrôlé	2010: 50% LdB à définir	2015: 80%
5.2. Augmentation de la population urbaine et rurale avec accès à des produits traitement	% de communes avec accès au moins à 1 centre/réseau de distribution/vente de produits	2010: 30% LdB à définir	2015: 90 %

Les Lignes Stratégiques. Actions, Budget et Chronogramme.

Le Plan d'Action Quinquennal et son chronogramme, respectent les axes prioritaires de la Réforme Institutionnelle et permettent d'envisager une évolution tant du point de vue institutionnel que de celui des infrastructures.

Pour atteindre les objectifs fixés pour la période, 9 lignes stratégiques ont été établies.

STRATEGIE 1

Renforcement de la Gouvernance et de la Régulation

Objectif : *Renforcer et consolider les capacités de la DINEPA pour poursuivre le développement des services EPA au niveau national, réguler le secteur, contrôler les acteurs en promouvant les synergies vers l'accomplissement des objectifs d'amélioration de l'accès et la qualité des services de façon équitable.*

Lignes d'Action Principales

- Renforcement Institutionnel de la DINEPA
- Organisation de la Gouvernance Sectorielle
- Normes techniques, directives et indicateurs

Résultats attendus

- ✓ DINEPA aura un personnel nécessaire sur place et opérationnel. La capacité d'exécution et de supervision des programmes et des travaux seront contrôlés suivant les règles de l'art;
- ✓ Secteur régulé à partir de normes, directives et indicatrices de performance;
- ✓ Prix des services EPA régulés à partir des grilles tarifaires socialement appropriées
- ✓ Informations techniques, sociales et financières du secteur EPA assurés par l'Observatoire National

STRATEGIE 2

Gestion des Urgences

Objectif : *Couvrir les besoins en approvisionnement en eau potable et assainissement pour les populations affectées par des désastres naturelles sur le territoire national à partir des mécanismes appropriés en promouvant la transition vers la reprise des services réguliers d'AEPA à la population*

Lignes d'Action Principales

- Stratégie sectorielle de Réponse au Choléra
- Gestion des Excrétas à Port-au-Prince
- Gestion de l'Eau durant l'Urgence à la RMPP

Résultats attendus

- ✓ Un Département de Réponse aux Urgences est placé à la DINEPA avec un personnel doté de moyens nécessaires pour fonctionner
- ✓ Les urgences sont gérées à partir des plans de contingence approuvés et accordés avec les intervenants du secteur
- ✓ Des structures opérationnelles décentralisées gèrent les services d'eau et assainissement d'urgence avec la participation des opérateurs publiques, des ONG et du secteur privé

STRATEGIE 3**Renforcement du Système de Port-au-Prince**

Objectif: Renforcer et améliorer le système d'alimentation en eau potable de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (RMPP) à partir de l'augmentation significative de la performance de l'opérateur public ainsi que de la mise en place des investissements nécessaires pour l'augmentation de la production en eau, la protection de sources, l'entretien, la réhabilitation, la réparation et l'extension du réseau.

Lignes d'Action Principales

- Amélioration de la Performance Opérationnelle du CTE RMPP
- Actualisation des Schémas Directeurs d'AEPA de la RMPP
- Etudes complémentaires SAEP RMPP
- Travaux en Eau Potable et Assainissement

Résultats attendus

- ✓ CTE de la RMPP transformé, avec du personnel en phase avec les technologies et d'une capacité opérationnelle appropriée
- ✓ Travaux d'urgence pour la RMPP complétés
- ✓ Système de production d'eau renforcé et sources protégées
- ✓ Projets pilotes d'assainissement semi-collectives en-cours
- ✓ Schémas directeurs eau potable et assainissement pour la RMPP actualisés

STRATEGIE 4**Décollage National de l'Assainissement**

Objectif : *Approvisionner la population en assainissement de base approprié selon les différents contextes existants, pour éliminer les risques et la vulnérabilité aux maladies d'origine hydro-fécale, en promouvant les technologies et les pratiques appropriées ainsi que l'éducation à l'hygiène*

Lignes d'Action Principales

- 4.1. Promotion de l'Assainissement Autonome
- 4.2. Gestion des eaux usées dans des villes secondaires
- 4.3. Gestion de déchets solides et excréta dans des villes secondaires

Résultats attendus

- ✓ Stratégie d'assainissement urbain et périurbain au niveau national en-cours. Jacmel, Ouanaminthe, Port de Paix et Les Cayes démarrés
- ✓ Schémas directeurs de gestion des déchets solides et d'excréta finis
- ✓ Stratégie d'assainissement rural au niveau national démarrée et le programme de latrinitation en-cours.
- ✓ Projets pilotes d'assainissement condominium développés

STRATEGIE 5

Amélioration de la Performance Opérationnelle

Objectif : *Augmenter la qualité et la durabilité des services fournis à la population à travers de la consolidation des nouvelles structures organisationnelles, la décentralisation de la gestion, l'amélioration des exploitations, le recouvrement des redevances de l'eau, la modernisation, la technologie et la participation du secteur privé, en promouvant l'autosuffisance progressive des systèmes et la pérennité des ouvrages*

Lignes d'Action Principales

- 5.1. Consolidation structures organisationnelles
- 5.2. Transfert définitif de services vers les OREPA
- 5.3. Inventaires et Schémas Directeurs Régionaux
- 5.4. Participation Secteur Privé - Modernisation
- 5.5. Formation et accompagnement des CAEPA

Résultats attendus

- ✓ Nouvelles structures organisationnelles pour les régions sur place, dotées de personnel haïtien, équipé et formé;
- ✓ OREPA et CTE des régions en-cours de consolidation assistés par un opérateur international
- ✓ Investissements pour les différentes régions planifiés à l'horizon 2025

STRATEGIE 6

Amélioration de l'Accès à l'Infrastructure

Objectif : *Augmenter la couverture en eau potable et assainissement tant en milieu urbain que rurale en approchant les Objectifs du Millénaire, à partir de la réparation, la réhabilitation et l'extension des réseaux et des installations associés en assurant la réalisation et le suivi des études de preinvestissement, la supervision et l'audit permanent des entreprises de travaux*

Lignes d'Action Principales

- 6.1. Travaux en Eau et Assainissement villes secondaires
- 6.2. Travaux en Eau Potable et Assainissement Rural
- 6.3. Réhabilitation et Extension SAEP villes intermédiaires
- 6.4. Travaux Projet Transfrontalier d'AEPA

Résultats attendus

- ✓ Travaux dans les villes secondaires complétés
- ✓ Travaux dans des petites villes rurales des départements de la Région Sud, Sud-est et l'Île de La Gonâve complétés
- ✓ Travaux de réhabilitation et extension du SAEPA de Cap-Haitien, Hinche, Jérémie, Miragoane et Léogane complétés
- ✓ Travaux d'urgence pour des villes prioritaires Léogane, Petit Goâve, Grand Goâve, Mirebalais, Fort-Liberté, Jean Rabel, et autres, complétés

STRATEGIE 7

Amélioration de la Qualité de l'Eau

Objectif : *Augmenter l'accès de la population à une eau potable contrôlée sur la base de paramètres approuvés pour la consommation humaine en assurant le traitement nécessaire au niveau de la source ainsi que le contrôle permanent tout au long du réseau de distribution jusqu'au points de livraison finale.*

Lignes d'Action Principales

- 7.1. Normative Nationale de la Qualité de l'Eau
- 7.2. Programme Contrôle de la Qualité de l'Eau
- 7.3. Programme Traitement de l'Eau à Domicile

Résultats attendus

- ✓ Approbation de la norme de qualité de l'eau pour Haïti
- ✓ Plans de salubrité de l'eau implémentés dans tout le territoire
- ✓ Monitoring et détermination de la qualité de l'eau de consommation permanente contrôlée par les OREPA
- ✓ A 2015, 100% de l'eau fournie pour les réseaux publiques traitée et contrôlée

STRATEGIE 8**Formation des Ressources Humains et Appui à l'Innovation**

Objectif : Renforcer les capacités du personnel actuel du secteur EPA et créer une base supplémentaire croissante de professionnels et techniciens spécialisés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en appuyant l'expérimentation et l'innovation sur des technologies appropriées de traitement et de réutilisation des déchets et modèles de gestion des services, comme source de progrès future pour le Secteur et le Pays .

Lignes d'Action Principales

- 8.1. Plan de Formation des Ressources Humaines
- 8.2. École des Métiers de l'Eau et l'Assainissement
- 8.3. Plan Bourses d'Etudes et Perfectionnement
- 8.4. Financement projets innovants

Résultats attendus

- ✓ École des métiers de l'eau opérationnelle
- ✓ Personnel cadre dirigeant formé et disponible pour la direction des OREPA et CTE
- ✓ Jeunes ingénieurs hydrauliques et sociaux recrutés ou réaffectés formés pour s'intégrer à l'opération des systèmes d'AEPA
- ✓ Projets pilotes et innovations technologiques soutenues par des bourses et subsides supportées et gérées par l'État

STRATEGIE 9**Communication, Sensibilisation et Education à l'Hygiène**

Objectif : Augmenter et améliorer l'accès de la population à l'information d'intérêt public sur l'eau potable et l'assainissement, en renforçant l'importance des pratiques d'hygiène, d'une utilisation responsable de la ressource en eau, du prix de l'eau et de l'assainissement, en promouvant la sensibilisation sociale et la culture de paiement des services

Lignes d'Action Principales

- 9.1. Plan National de Communication et Sensibilisation
- 9.2. Elaboration des matériels éducatifs et de diffusion
- 9.3. Education et Sensibilisation sur l'Hygiène

Résultats attendus

- ✓ La plupart de la population rurale et urbaine aura accès à des informations et messages publics sur l'eau et l'assainissement.
- ✓ La plupart de la population urbaine aura accès aux messages sur l'importance et le coût de l'eau et des services d'AEPA.

- ✓ Les communautés rurales de tout le territoire du pays ont accès à des messages sur l'importance de l'assainissement et l'hygiène.
- ✓ Toutes les écoles et institutions publiques ont accès à des matériels éducatifs sur l'eau et l'assainissement.

Le Budget du Plan Quinquennal

Le tableau de la page suivante présente le budget prévisionnel du Plan Quinquennal par stratégie et par lignes principales d'action, en incluant seulement les financements disponibles. Au montant de 316MUSD, il faut déduire les fonds déjà exécutés à hauteur de 60 MUSD.

Le montant engagé et disponible à la fin de 2011 et pour l'exécution des activités durant la période de 2012 à 2015 est d'environ 250 MUSD. L'intégralité de ce montant pourra être investie à l'horizon 2015 en supposant un rythme moyen de décaissement de 62.5 MUSD par an.

No.	STRATÉGIE	Bailleur	Programme	Budget (USD)
1	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL			
1.1.	Renforcement Institutionnel de la DINEPA			
1.2.	Organisation de la Gouvernance Sectorielle			
1.3.	Mise en place des normes techniques, directives et indicateurs			
TOTAL Organisation Gouvernance et Renforcement Institutionnel				\$ 24,140,000
2	REPONSE AUX URGENCES ET GESTION DE LA TRANSITION			
2.1.	Strategie Sectorielle de Réponse au Choléra			
2.2.	Gestion des Excretas en Réponse aux Urgences a Port-au-Prince (Accord DINEPA - UNOPS)			
2.3.	Gestion de l'Eau durant l'Urgence à la RMPP (Accord DINEPA - Fédération Internationale Croix Rouge)			
TOTAL Réponse aux Urgences				\$ 38,035,000
3	AMELIORATION DU SYSTEME D'EAU POTABLE A LA REGION METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE			
3.1.	Renforcement Institutionnel du CTE de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince			
3.2.	Actualisation des Schémas Directeurs d'AEPA de la RMPP			
3.3.	Etudes complementaires pour l'amélioration de la desserte en eau potable - Région Métropolitaine			
3.4.	Investissements en Eau Potable a la Région Métropolitaine de Port-au-Prince			
TOTAL Amélioration du Systeme d'AEP RMPP				\$ 50,000,000
4	PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT DE BASE AU NIVEAU NATIONAL			
4.1.	Promotion de l'Assainissement Intégral Piloté par la Communauté			
4.2.	Gestion de la collecte, évacuation et du traitement des eaux usees dans des villes secondaires			
4.3.	Gestion des dechets solides et excretas pour des villes secondaires			
TOTAL Décollage de l'Assainissement				\$ 33,652,000
5	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU SECTEUR			
5.1.	Mise en place des OREPA			
5.2.	Transfert définitif de services vers les OREPA			
5.3.	Inventaires et Schémas Directeurs Régionaux			
5.5.	Participation du Secteur Privé et Modernisation du Secteur (milieu urbain)			
5.6.	Formation et accompagnement des CAEPA et opérateurs professionnels (milieu rural)			
TOTAL Amélioration de la Performance Opérationnelle				\$ 43,629,000
6	AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES EPA - TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DES SAE			
6.1.	Travaux en Eau Potable et Assainissement pour des villes secondaires			
6.2.	Travaux en Eau Potable et Assainissement Rural (EPAR)			
6.3.	Travaux de Réhabilitation et Extension Eau Potable et Assainissement des villes T2, T3 et T4			
6.4.	Projet Transfrontalier d'Eau Potable et Assainissement (Haiti / Rep. Dominicaine)			
TOTAL Amélioration de l'Acces - Travaux				\$ 115,418,000
7	AMELIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE CONSOMMATION			
7.1.	Normative de Qualité de l'Eau a niveau national			
7.2.	Programme de Contole de la Qualité de l'Eau de Consommation			
7.3.	Programme Traitement de l'Eau a Domicile			
TOTAL Amélioration de la Qualité de l'Eau				\$ 2,300,000
8	FORMATION ET APPUI A L'INNOVATION			
8.1.	Plan de Formation des Ressources Humaines du Secteur			
8.2.	Ecole des Metiers de l'Eau et de l'Assainissement (EMEA)			
8.3.	Plan de Bourses d'Etudes, Formation et Perfectionnement			
8.4.	Financement des projets innovant			
TOTAL Formation et Appui a l'Innovation				\$ 4,409,000
9	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SOCIALE SUR L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT			
9.1.	Plan National de Communication et Sensibilisation sur l'Eau Potable et l'Assainissement			
9.2.	Elaboration des materiels educatifs, de diffusion et sensibilisation sociale			
9.3.	Communication, Sensibilisation et Education sur l'Assainissement et l'Hygiene			
TOTAL Communication et Sensibilisation Sociale				\$ 5,250,000
GRAND TOTAL PLAN D'ACTION 2011-2015				\$ 316,833,000

3. FORMULATION DU PROGRAMME

3.1 ANALYSE ET BESOINS DU PROGRAMME

3.1.1. Situation de l'accès à l'Eau

Le taux de couverture en eau potable peut être estimé en général pour les systèmes publics ou communautaires, par la proportion d'habitants, a savoir : i) desservis par un branchement privatif ; ii) desservis par un point d'eau public actif situé à moins de 100 mètres en zone urbaine et moins de 1000 mètres en zone rurale.

Les conditions pour la desserte en eau sont:

- i) la fourniture d'eau en permanence (taux de défaillance annuel <10%), avec un volume minimum de 20l/capita/jour en zone urbaine et 30l/capita/jour en zone rurale,
- ii) une pression minimale de 1 bar en zone rurale, 2 bars en zone urbaine et inférieure à 6 bars dans tous les cas,
- iii) avec une qualité bactériologique assurée (résiduel chlore actif de 0,1 mg/l contrôlé 1 fois par mois pour les systèmes de moins de 1000 habitants, une fois par semaine pour les systèmes entre 1000 et 10000 habitants, et une fois par jour pour les systèmes supérieurs à 10000 habitants au(x) point(s) de distribution le(s) plus éloignés du point de traitement, avec un taux de défaillance <10% ; ou bien, par détermination des indicateurs de contamination fécale (E. Coli, Coliformes totaux et fécaux), à des fréquences à caler en fonction des moyens d'analyse.

On a constaté qu'il y a différentes définitions de taux de couverture en fonction des études réalisées ces dernières années pour différents organisations internationales et bailleurs (BID/BM, UNICEF, OMS/OPS, ODM). Sans discuter de la différence entre eux, tous les chiffres sur l'accès à l'eau en Haïti sont approximatifs et interprétables, mais dans tous les cas la couverture en eau est très basse.

Les dotations journalières pour estimer les besoins en eau de la population sont déterminées dans les études à partir de la demande, des solutions techniques accessibles et des multiples niveaux de vie, appelés les standings subdivisés pour tenir compte des différences de consommation entre les ménages qui s'approvisionnent aux kiosques et ceux ayant un branchement. La plupart des documents utilisent une différenciation en trois niveaux. Celle-ci peut être décrite plus ou moins comme⁶ :

- « Haut standing » : Maison individuelle ou appartement, disposant du confort moderne (eau, électricité, assainissement, téléphone éventuel, électroménager) ; pourrait correspondre aux catégories « Villa, Maison coloniale, maison à étage, maison à appartement du RGPH)

⁶Jusiak, p.17

- « Moyen Standing » : Habitat plus populaire, réduit (nombre de pièces limitées à 3 à 4), ne disposant pas forcément de tout le confort moderne ; pourrait correspondre aux catégories « Maison basse, maison à étage du RGPH)
- « Bas standing » : habitat précaire, des quartiers défavorisés, surface très réduite, structures en dur ou non, nombre de pièces très limité, nombre d’occupants élevé, pas ou peu de commodités ; pourrait correspondre aux catégories « Kay Até, Taudis, Ajoupas, maison basse du RGPH).

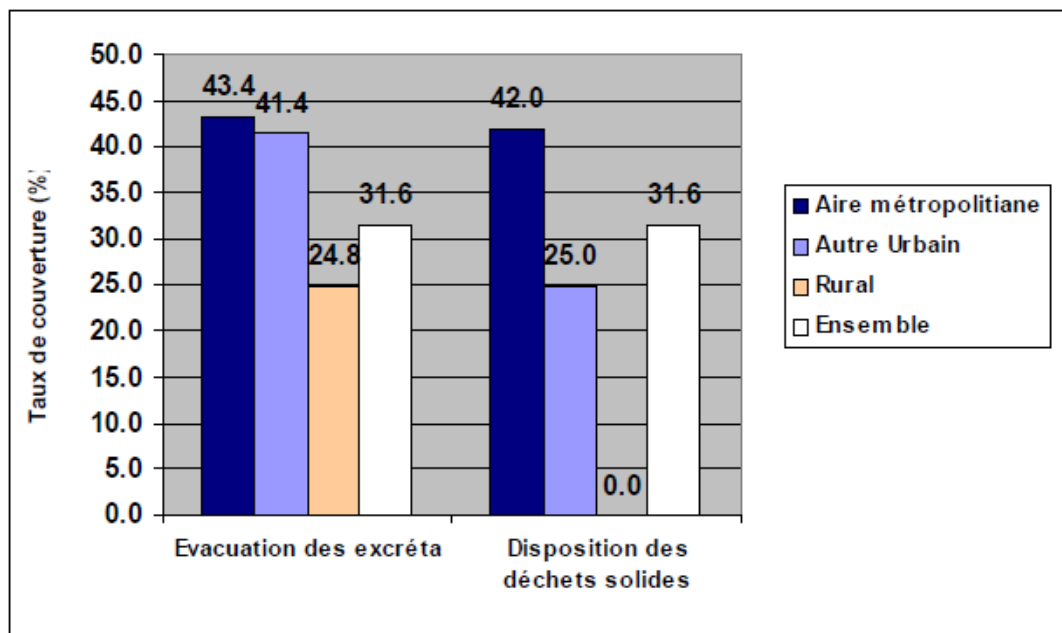
La DINEPA ne dispose pas de statistiques propres relatives à la couverture en eau en Haïti. Ceci est dû au fait qu’il n’y a pas de données récentes et que les sources de données proviennent de différentes études et époques. En tout cas, la conclusion que les couvertures sont basses reste valable. En plus, ce fait réclame un effort et d’importants investissements dans un système de suivi, pas seulement pour connaître avec plus d’exactitude le faible taux de couverture actuel, mais surtout pour acquérir les connaissances sur la surveillance et l’évaluation des actions qui seront entreprises dans le futur.

3.1.2. Situation de l’assainissement

L’assainissement de base regroupe généralement les aspects suivants :

- L’évacuation des excréta;
- La collecte et le traitement des eaux usées, et
- La disposition des déchets solides.

Le faible taux de couverture est un problème rencontré aussi bien en milieu urbain mais surtout dans le monde rural.



Source: Teixeira (2005).

Ces chiffres montrent que l'assainissement est un domaine qui nécessite plus d'attention, et laissent entrevoir une situation inquiétante. En effet, selon ces données, 68,4% de la population totale du pays dépose ses excréments à même le sol, dans les terrains vagues et les champs. Ces comportements ont des effets, à court et à long terme, sur la santé de la population et sur le sol. Ces faibles taux de couverture, aggravés par le processus de dégradation de l'environnement, constituent un risque particulièrement pour ce qui est des maladies d'origine fécale. Les grandes villes ne disposent pas de réseau de drainage des eaux résiduelles.

Concernant l'évacuation des excréments, le constat d'échec des actions antérieures est flagrant. Les latrines collectives fonctionnent très rarement de façon satisfaisante, au point que beaucoup suggèrent d'abandonner complètement cette solution. Même constat d'échec au niveau des latrines familiales: ouvrages coûteux (parfois hors de proportion avec le standing de l'habitat), pas ou peu utilisés, non replicables à grande échelle.

Le gouvernement, face à ce constat, et sachant que les ressources disponibles dans ce secteur (considère inséparable de l'accès à l'eau) ne pourront pas répondre à la demande, propose d'adopter à l'avenir une approche plus sociale et plus volontaire (Réf. Annexe Stratégie Assainissement).

Cela se traduit, en milieu rural, par une action basée sur la conscientisation des familles sans subvention à la construction (considérant que cela relève du domaine privé).

Au niveau urbain, deux projets pilote sont en cours, pour des aménagements collectifs de drainage et de traitement. Il s'agit d'une première approche dans des quartiers qui seront sélectionnés pour proposer un plan d'aménagement et le suivi de résultats pour en tirer les enseignements nécessaires à la mise en place d'une politique nationale dans le domaine.

3.1.3. Situation des opérateurs

Il existe présentement vingt-trois (23) CTE sur le territoire national répartis dans quatre (4) OREPA. Un état des lieux a été dressé à partir des entretiens avec le personnel en place et à partir de l'inventaire réalisé sur le terrain (voir Annexe C : Etat des lieux).

Diagnostic des CTE

Les principaux objectifs de cet état des lieux étaient :

1. Avoir un Inventaire Intégral de la Situation des Ressources Humaines pour la mobilisation et le recrutement des employés pour aider à la mise en place des nouvelles structures décentralisées ;
2. Avoir un diagnostic rapide de la situation et besoins prioritaires pour l'opération des systèmes d'AEPA des principaux CTE au niveau national ; et
3. Avoir l'information basique et mise à jour pour préparer les dossiers techniques de réparation afin de lancer les TUR en milieu urbain et rural et les AIR.

Une équipe itinérante du Programme Bilatéral a visité 21 CTE en excluant ceux de la Région Métropolitaine et de l'île de la Gonâve pour établir les besoins et le profil de chaque CTE.

Ci-dessous une liste non exhaustive de problèmes rencontrés dans les CTE:

- ✓ Absence de contrôle régulier de la qualité de l'eau chez l'utilisateur ;
- ✓ Prolifération des branchements clandestins ;
- ✓ Grand nombre de fuites sur le réseau ;
- ✓ Les problèmes de trésorerie ;
- ✓ L'absence de culture de la maintenance des réseaux et du suivi de la qualité de l'eau ;
- ✓ Absence de plans de réseau ;
- ✓ Les problèmes liés à l'énergie ;
- ✓ Les CTE ne sont pas propriétaires des locaux qui les hébergent ;
- ✓ Non actualisation de la base de données clientèle ;
- ✓ Absence de politique de recouvrement des créances douteuses ;
- ✓ Absence de mesures préventives de protection des sources et des zones de captage ;

3.1.4. Les grands défis du Secteur EPA

Les principales causes identifiables de la situation actuelle résultent d'une situation de crise presque permanente qu'a connue le pays au cours des dernières décades. Les vingt (20) ans de crises et d'absence d'intervention de l'Etat dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et le manque total de coordination entre les différents ministères en charge des intervenants ont laissé le secteur EPA dans une situation d'extrême précarité, tant en termes d'infrastructure (couverture et état des installations) que de capacité institutionnelle pour l'opération et la maintenance systèmes.

Il n'est donc pas étonnant que les investissements réalisés dans les années 80 pour reconstruire le secteur dont les infrastructures n'ont pas été entretenues, ont souffert de leur dégradation progressive. Cela montre clairement que les investissements doivent forcément être accompagnés par des actions de renforcement des capacités de l'Etat et des communautés pour la gestion des services et l'entretien des installations.

Entre les principales situations sur lesquelles les efforts devront être conduits dans cette nouvelle étape, après l'approbation de la Loi Cadre (2009) portant la Réforme du Secteur EPA, on peut identifier d'autres défis, entre autres :

- a) la très faible gestion opérationnelle et la manque de conscience sur la pérennité des ouvrages et des services,
- b) l'augmentation progressive de la vulnérabilité de la ressource en eau,
- c) le manque d'une quantité suffisante de ressources humaines formées en eau potable et en assainissement pour remplir les besoins du secteur au niveau de pays et

- d) les besoins encore présentes de la population de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (RMPP) après le tremblement de terre et en suite les besoins d'autres populations de l'intérieur du pays affectées par l'épidémie de choléra.

Pendant la période de transition nécessaire pour la mise en œuvre et la consolidation de la Réforme et ces structures organisationnelles, un travail considérable, législatif, réglementaire, administratif et financier devra être réalisé pour que cette transition se fasse de façon souple et sérieuse.

Les trois défis majeurs sont :

- Le renforcement institutionnel et de la gouvernance sectorielle;
- L'amélioration de la performance opérationnelle du secteur ;
- La relance des investissements en infrastructure.

3.2 OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROGRAMME

3.2.1. Objectifs du Programme

L'objectif général du Programme est de «contribuer durablement à l'augmentation de l'accès de la population haïtienne aux services d'eau potable et assainissement appropriés, équitables et socialement accessibles, jusqu'à un pourcentage en accord avec les objectifs du millénaire».

Pour mieux comprendre les objectifs poursuivis à travers le programme bilatéral, on a développé ci-après les composantes majeures, puis les objectifs spécifiques du programme. Chaque composante est décomposée en plusieurs objectifs spécifiques lesquels correspondent des objectifs stratégiques. Pour chaque objectif stratégique, on a défini des résultats de développement et pour chaque résultat sont prévus différents produits qui sont associés à des activités devant se dérouler pendant la durée de vie du programme.

3.2.2. Objectifs spécifiques selon Composante

Il est indispensable d'améliorer l'accès aux services à condition que les institutions du pays aient la capacité pour exécuter et superviser les travaux. Il s'avère nécessaire d'éviter la répétition des expériences passées ou des investissements lourds ont été suivis de la dégradation des infrastructures par une mauvaise opération et la manque d'entretien. Pour garantir la viabilité et pérennité des infrastructures construites il est nécessaire d'avoir une gestion efficace, à des coûts et à une qualité socialement appropriés.

Pour améliorer la situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement en Haïti, des investissements importants devront être consentis certes mais le renforcement institutionnel est la seule option visant assurer la capacité d'absorption des investissements prévus. Les actions proposées dans ce programme se focaliseront dans la gestion publique de l'eau.

Pour tout cela le programme a été structuré en deux composantes principales, a savoir :

- Composante 1 – Accès à l’Eau potable et à l’Assainissement
- Composante 2 – Gouvernance et Droit Humain à l’Eau (Renforcement Institutionnel)

La division budgétaire générale définie pour ces deux composantes est la suivante:

Sous- Total COMPOSANTE 1	63 071 140,00
SousTotal COMPOSANTE 2	32 003 860,00
GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME	5 284 000,00
TOTAL PROGRAMME HI-003-B	100 359 000,00

Composante 1 – Accès à l’Eau potable et à l’Assainissement

L’étude de scénarios d’investissement (OIEau, 2008), a permis d’établir les demandes d’investissement selon différents catégories de centre de population. (voir annexe : Perspectives du Secteur Eau), ceci permet de conclure que la demande d’investissements pour atteindre les objectifs du millénaire (ODM) est de plus de 100 MUSD par an seulement pour l’eau potable avec des chiffres semblables pour l’assainissement. Il est donc prévu que l’effort d’investissement se fasse en partant d’un niveau réaliste au début, pour croître ensuite de manière soutenue jusqu’à atteindre un niveau d’exécution de travaux en ligne avec les besoins.

La composante 1 relative à la mise en place des infrastructures, constitue une étape importante non seulement dans l’atteinte des objectifs poursuivis en termes d’accès aux services, mais également dans la crédibilité restaurée de l’Etat et dans la confiance dans les structures locales de maîtrise d’ouvrage central (DINEPA) et régional (OREPA).

Les actions du Programme cherchent l’intégralité des services en eau et assainissement, avec la définition de résultats et produits concrets.

Sur cette base, les objectifs spécifiques définis pour cette composante sont :

- **OBJECTIF SPECIFIQUE 1 (OS1): Contribuer à l’extension de l’accès durable à l’Eau Potable**

Définition: L’accès à l’eau potable est défini à partir de trois conditions:

- a. la quantité, établie à partir de la continuité du service pour assurer à une personne une quantité journalière d’au moins 20 litres ;
- b. la qualité de l’eau, sur la base de la normative en vigueur en Haïti et
- c. l’accès, représenté par une distance minimale de 500 mètres entre la demeure et le point d’eau

- **OBJECTIF SPECIFIQUE 2 (OS2): Contribuer à l’extension de l’accès durable aux Services d’Assainissement**

Définition: L'accès à l'assainissement est défini à partir de trois contextes:

- a. milieu rural: la promotion de la construction des latrines individuelles, la construction des blocs sanitaires avec de l'eau dans les lieux publics et la réutilisation des boues ;
- b. milieu urbain et périurbain: la construction de blocs sanitaires dans les lieux publics, la vidange, le transport, la décharge et le traitement des excréta et
- c. villes de plus de 10,000 habitants: gestion intégrale d'excréta, systèmes collectives des eaux usées type condominial, valorisation des boues.

Concernant l'eau potable (OE1) et comme on pourra voir ci-après, plus de 50 SAEP ruraux et urbains seront réparés en urgence; dix (10) villes d'au moins de 10,000 habitants feront l'objet de réhabilitations à impact rapide et des interventions sont prévues pour plusieurs villes de plus de 10,000 habitants (avec des études de faisabilité en-cours de finalisation) seront intervenus à travers de projets de réhabilitation et d'extension de réseaux.

A son tour, les Schémas Directeurs Régionaux apporteront les études de faisabilité complémentaires pour neuf (9) villes prioritaires dans les régions Ouest et Sud (Lot 1 des S.D.) et pour onze (11) villes aussi prioritaires dans les régions Nord et Centre.

Concernant l'Assainissement (OE2) et pour être adapté aux conditions actuelles du pays, la politique sectorielle a mis l'accent sur le renforcement de l'assainissement individuel (latrinisation et gestion d'excréta), la promotion de la construction individuelle d'infrastructures sanitaires et une sensibilisation permanente de la population aux problèmes d'assainissement engendré par la défécation en plein air.

Il faut souligner que la politique nationale en assainissement promu par la DINEPA se base surtout dans la promotion de latrinisation de la part de la population. Dans un tel contexte, la DINEPA ne financera pas la construction de latrines individuelles, activité que devra être sur la responsabilité des foyers. Le rôle principal de la DINEPA sera la promotion de la latrinisation d'une coté, le développement des normes de construction approprié des latrines selon les contextes environnementaux et la construction des blocs sanitaires (avec de l'eau) dans les écoles publiques, les centres de santé et autres lieux publics (marchés et postes routiers).

Cependant l'assainissement individuel est à la base de la stratégie de réponse en assainissement vu le contexte actuel du pays, la DINEPA a lancé, à travers un protocole d'accord avec la société publique d'eau et d'assainissement du District Fédéral du Brasilia (CAESB, Brésil), dans le cadre des programmes BID, une stratégie d'expérimentation et de mise en place progressive de réseau d'assainissement collectif « type condominial » dans des villes de plus de 10,000 habitants faisant l'objet d'expériences pilotes pour sa réplique au reste du pays.

La DINEPA, pour promouvoir sa stratégie assainissement a commencé un programme de plaidoyers auprès des institutions pour favoriser le changement de comportement de la population. (**cf. Annexe G Stratégie Assainissement**).

Le budget total de la Composante 1 est de **USD 63,071,140.00.-**

Composante 2 – Gouvernance et Droit Humain à l’Eau (Renforcement Institutionnel)

Cette composante préconise l’augmentation des capacités et des ressources tant humaines que matérielles à travers du renforcement des structures décentralisées en leur permettant d’accomplir leurs rôles de maîtrise d’ouvrage régionale (OREPA et URD) et d’exploitation et opération effective des services au niveau local (CTE, CAEPA, CPE). La maîtrise d’ouvrage centrale (DINEPA) sera aussi renforcée afin de garantir en amont la capacité de l’autorité nationale pour gérer le processus de réforme institutionnelle et contrôler et réguler les structures organisationnelles et les intervenants sectoriels.

Un aspect fondamental dans cette composante est la viabilité économique et la durabilité de la structure à soutenir. Dans le point 3.2 (Planification et modèle d’intervention) il est proposé le support des structures types basiques en attendant meilleurs niveaux de définition de l’appui vers un schéma durable.

L’objectif spécifique défini pour cette composante est :

- **OBJECTIF SPECIFIQUE 3 (OS3) : Contribuer au Renforcement Institutionnel du Secteur favorisant la gestion publique transparente et participative**

Définition: Il s’agit d’améliorer et de renforcer les capacités des structures institutionnelles chargées de la gestion et de la régulation du secteur de l’eau et de l’assainissement. Cet objectif sera complété lorsque les moyens et matériels mis à la disposition des structures leur permettront d’être efficaces sur le terrain et que le personnel sera assez compétent pour assurer la pérennité des systèmes en appliquant des modèles de gestion adaptés et innovantes. Les produits tels que les schémas directeurs et les normes techniques seront considérés comme des éléments en appui au renforcement des institutions.

Les 4 OREPA et ses 11 URD seront renforcées, équipées et formées durant la période du Programme afin de lui permettre consolider la maîtrise d’ouvrage régionale et contrôler les activités et la performance des opérateurs tant urbains que ruraux.

Dix (10) CTE prioritaires, dont les interventions pour l’amélioration de la desserte en eau et les infrastructures et services d’assainissement sont prévues, seront appuyés et renforcés.

Sans pour autant négliger le renforcement des capacités de la DINEPA de manière à ce qu’elle puisse jouer son rôle tel que prévu dans la Loi Cadre portant sur la Réforme Institutionnelle du Secteur. À savoir :

- a. Elaborer la politique nationale du secteur EPA en fonction des orientations du Gouvernement et en coordination avec les ministères intéressés;
- b. Etablir la politique de tarification;
- c. Fixer les conditions de participation de l’Etat au financement des infrastructures du secteur EPA
- d. Etablir les normes et règlements relatives à la qualité de l’eau potable
- e. Elaborer les critères à respecter pour tous les gestionnaires des systèmes d’AEPA ;

- f. Elaborer les indicateurs de performance et les procédures permettant de mesurer les critères établis pour le secteur ;
- g. Evaluer les services d'EPA fournis par les gestionnaires de systèmes en fonction des critères de qualités et de performance établis ;
- h. Donner son aval sur la construction et l'installation de tout nouveau réseau de distribution d'eau (voir **Annexe S**. Loi cadre).

Le budget total de la composante 2 est de **USD 32,003,860.00.-**

3.3 RESULTATS ATTENDUS ET PRODUITS

À cause des particulières caractéristiques du programme bilatéral du FCAS en Haïti, décrites précédemment, les produits établis pour les résultats contribuant aux objectifs spécifiques de la Composante 1 ont été établis en tenant compte trois étapes progressives d'exécution, tant du point de vue du temps de réalisation comme de l'envergure budgétaire, de la quantité d'information nécessaire pour l'exécution des activités ainsi que de la concentration géographique, à savoir :

1. Des travaux d'urgence (TUR) à mettre en œuvre après l'approbation du POG. Des actions de réparations d'urgence de systèmes d'eau, exécutées tant en milieu urbain et périurbain comme rural dans les 10 départements du pays, et des actions d'assainissement ayant relation avec l'urgence cholera, a partir des évaluations réalisées par l'Equipe de Gestion du Programme lors des Ateliers Régionaux (incluant les visites de terrain effectuées). Temps d'exécution : 9 mois.
2. Des actions à impact rapide (AIR) à exécuter en milieu urbain sur 10 villes prioritaires, sur la base des premiers diagnostics prévus dans les Schémas Directeurs. Temps d'exécution : 18 mois.
3. Des actions intégrées en eau et assainissement tant en milieu urbain et périurbain comme rural, qui restent ouvertes et qui seront définies après la réalisation des études de faisabilité, des inventaires et d'autres études et analyses. Temps d'exécution : jusqu'à la fin du programme.
 - a. Pour les actions urbaines et périurbaines, est prévue se concentrer sur 5 a 6 villes, (en dépendent des budgets établis dans les études de détail)
 - b. pour le rural deux départements seront prioritaires.

Pour ce qui concerne l'objectif spécifique de la Composante 2, l'appui à la réforme sera fait d'une manière plus générale bénéficiant la DINEPA, les 4 OREPA et les 11 URD, lors de la durée du programme tandis que pour l'appui aux CTE et CAEPA ont été aussi établies deux étapes successives :

1. Un renforcement institutionnel initial est prévu pour les CTE des 10 villes prioritaires dans les AIR pour le soutien d'une structure initiale essentielle. Temps d'exécution : 12 mois.

2. Un renforcement institutionnel de moyen terme (jusqu'à la fin du Programme) sera mené dans les 5 villes prioritaires pour les actions à moyen terme et 5 villes d'entre les bénéficiaires par les AIR, définie après des études et diagnostics développés lors de la première étape et dans les CAEPA impliqués dans les interventions.

Dans la suite du document on présente la proposition de résultats et de produits qui seront obtenus avec la réalisation des activités. L'**Annexe 4** fait ressortir les résultats et les produits associés sur la base des objectifs prioritaires de la DINEPA (accès à l'eau, accès à l'assainissement et renforcement institutionnel et la qualité de l'eau de consommation). Les indicateurs de base (de résultats et de produits) pour le suivi des objectifs y sont inclus.

Les résultats attendus sont en ligne avec les objectifs stratégiques de la DINEPA pour l'horizon 2025, tel que présenté ci-dessus, en cohérence avec les objectifs du FCAS et les ODM.

En ce qui concerne les résultats, les effets se référeront aux impacts (intentionnels ou non, positifs ou négatifs) qui peuvent être associés aux interventions. On associe une série de produits concrets, de sorte qu'on puisse évaluer leur durée et leur coût financier.

Dans la Matrice de l'**Annexe 3**, on détermine les résultats qui seront obtenus pour chaque OS de même que les indicateurs qui seront mesurés à la fin du Programme.

COMPOSANTE 1 – ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

3.3.1. Résultats de l'Objectif Spécifique OS1 – *Contribuer à l'extension de l'accès à l'Eau Potable*

Les résultats attendus pour cet objectif sont :

- OS1-R1. Augmentation du nombre de personnes ayant accès à une eau contrôlée
- OS1-R2. La qualité du service est améliorée avec l'exploitation et l'entretien adéquats des systèmes
- OS1-R3. La durabilité économique et financière des systèmes est améliorée
- OS1-R4. Les conditions d'hygiène de base sont améliorées

A continuation se présente une description de chaque résultat attendu ainsi que ses produits associés.

OS1-R1. Augmentation du nombre de personnes ayant accès à une eau contrôlée

L'augmentation du nombre de personnes ayant accès à une eau contrôlée est l'un des résultats attendus et des objectifs principaux de la Réforme Institutionnelle. (voir annexe DINEPA)

Les produits attendus sont les suivants :

OS1-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'eau contrôlé
Prod. 1	Réparations d'urgence SAEP Ruraux (11 URD) <u>TUR</u>
Prod. 2	Réparations d'urgence SAEP Urbains (21 villes) <u>TUR</u>
Prod. 3	Amélioration SAEP Centres de santé <u>AIR</u>
Prod. 4	Réhabilitation SAEP urbains (<u>AIR</u> , 10 villes)
Prod. 5	Extension SAEPA urbains et périurbains
Prod. 6	Extension et nouveaux SAEP ruraux (1 ou 2 départements)

Pour les Réparations d'urgence des SAEP Ruraux (Produit 1) on exécutera des travaux dans plus de 50 réseaux ruraux existants, sur la base des dossiers élaborés par les URD, sans nécessité de conduire des études de faisabilité spécifiques.

Dans le cas des réparations d'urgence des SAEP urbains (Produit 2) on exécutera des travaux dans les réseaux existants dans 15 villes, sur la base des dossiers élaborés par les CTE, sans nécessité de conduire des études de faisabilité spécifiques.

L'amélioration des SAEP au niveau des centres de santé (Produit 3) gérés par des médecins cubains pour le compte du Ministère de la Santé Publique correspond à l'installation de systèmes de potabilisation pour 21 centres et la résolution de problèmes d'approvisionnement dans deux centres (Bassin Bleu et Grand Goâve) identifiés lors du diagnostic des centres de santé mené par la DINEPA courant 2011.

La réhabilitation des SAEP urbains AIR (Produit 4) Les villes sélectionnées : Miragoane, Jeremie Hinche, Saint Michel de l'Atalaye, Mirebalais, Fort Liberté, Kenskoff, Aquin, Jean Rabel et Desdunes peuvent à la suite des études de faisabilité avoir besoin de travaux de réhabilitation importants.

Extension et nouveaux SAEP urbains et périurbains (Produit 5). Les études de faisabilité en-cours ainsi que les schémas directeurs vont à préciser les travaux d'eau et assainissement à effectuer dans les villes prioritaires pour le Programme: Cap-Haitien, Gressier, Petit Goâve, Grand Goâve, Anse a Galets, Jeremie et Miragoane. Les études devront considérer l'intégralité des services (eau et assainissement) pour les solutions à envisager.

Pour les réhabilitations et extensions de réseaux dans des villes de moins de 5,000 habitants -milieu rural- (Produit 6) l'intervention sera concentrée dans les département du Nord-Est et du Centre, sur la base des études réalisés par la firme en charge des schémas directeurs. D'autres interventions ruraux dans les autres 8 départements (plus l'île de la Gonâve) d'après les études élaborés par les URD. Les études socio économiques correspondantes confirmeront les couts d'investissements par habitant. Toutes ces interventions seront faites avec l'appui d'un accompagnement social des communautés concernées pour garantir sa durabilité.

Concernant les lignes de base, elles ne sont pas établies pour les villes de moins de 50,000 habitants puisqu'aucune étude n'a été réalisée à date sauf pour les villes de Cap Haïtien, Ouanaminthe, Gonaïves, Saint Marc, Port-de-Paix, Cayes et Jacmel. A partir des études de faisabilité en-cours ou déjà complétés les autres lignes de base seront définies durant la première tranche des contrats pour la réalisation des Schémas Directeurs incluant la ville de Hinche (Schémas Directeurs OREPA Centre) et les villes de Jérémie et Miragoane (Schémas Directeurs OREPA Sud).

Les indicateurs de résultats (voir Annexe 3 – Matrice de Résultats) correspondants ont été choisis pour montrer l'impact de la construction des infrastructures sur l'augmentation du nombre de personnes ayant accès à une quantité d'eau égale ou supérieure à 20 litres/personne/jour.

OS1-R2. La qualité du service est améliorée avec l'exploitation et l'entretien adéquats des systèmes

L'entretien des systèmes de même que l'augmentation de la facturation et son recouvrement sont nécessaires pour l'amélioration de la qualité du service et la récupération progressive des abonnés inactifs. La plupart des CTE du pays ont une partie très importante de ses abonnés inactifs qui cherchent des solutions alternatives au service public à cause de la mauvaise qualité des services fournis.

Les produits liés à cet objectif sont les suivants :

OS1-R11	Qualité des services est améliorée
Prod. 7	Appui opérationnel CTE (21 villes, lien avec P2) <u>AIR</u>
Prod. 8	Plan d'opération et d'entretien des systèmes intervenus <u>AIR</u>
Prod. 9	Service a la clientèle adapté (CTE > 1,000 abonnés) <u>AIR</u>
Prod. 10	Système d'analyse de la qualité de l'eau fonctionnel <u>AIR</u>

Appuis aux CTE pour la mise à niveau de l'opération (lien avec P2 / Produit 7): Il a été constaté lors des ateliers et des visites de l'équipe de terrain que les CTE n'avaient pas les outillages nécessaires pour intervenir sur les réseaux de distribution. Les besoins des CTE en outillages et équipements sont en annexe.

Le nombre d'exploitants (hors de la Région Métropolitaine) pouvant offrir un service acceptable à leurs abonnés se réduit aujourd'hui à trois CTE (notamment Saint Marc, Port-de-Paix et Petit Goâve). A la fin de la période du Programme on s'attend à avoir 25 exploitants urbains en conditions de le faire soit les 21 exploitants publics actuels (CTE) des anciennes structures opératrices de l'Etat, réaffectées par la DINEPA et les 4 autres exploitants des villes à convertir en Centres Techniques d'Exploitation.

Le Plan d'opération et d'entretien des systèmes intervenus (Produit 8) a comme activités principales l'élaboration des plans d'entretien qui seront aussi soutenus à travers des assistance techniques opérationnelles aux OREPA spécifiques et la constitution de stocks de pièces et de matériels de rechange. Dans une démarche globale qui vise à donner la possibilité de contrôler et faire le suivi des

réseaux d'eau potable des villes sélectionnées par le programme, il est utile de mettre en place un cadastre et simultanément de doter chaque ville de son modèle pour une meilleure exploitation de ses réseaux.

Ce cadastre des infrastructures hydrauliques des villes sera mené d'une part par les entreprises en charge de l'élaboration des Schémas Directeurs (les grandes lignes de la méthodologie à suivre pour l'inventaire qui sera conduit dans le cadre de ces études ont été définies et sont ajoutés en annexe du présent POG) et d'autre part par des agents de la DINEPA qui utiliseront les données des cadastres pour l'exploitation quotidienne des réseaux.

Le cadastre qui sera mené par les entreprises en charge des Schémas Directeurs recueillera comme informations sans être limitative:

- La position des conduites dans la rue
- La profondeur de pose
- La position des vannes et éventuellement leur état
- La position des branchements domiciliaires
- Si possible l'âge réel des conduites

Le développement d'un service à la clientèle adapté (Produit 9) sera une activité de consultation complémentaire à d'autres actions déjà prévues dans le programme mentionné, avec un objectif de standardisation des interventions et de rédaction d'un manuel de procédures spécifique. Il comprend la mise en place d'un système de communication, de réception des doléances de la part des usagers et une réactivité devant les problèmes et les réparations.

Concernant la mise en place d'un système d'analyse de la qualité de l'eau fonctionnel (Produit 10), il s'agit d'une activité visant assurer l'autocontrôle au niveau des opérateurs (seul le Ministère de la Santé Publique et de la Population a l'autorité et le mandat pour le contrôle de la qualité de l'eau a niveau national). Dans le cadre du Programme Bilatéral cette activité sera plutôt ciblée vers CTE. Pour les CAEPA et opérateurs professionnels dans le milieu rural, la DINEPA compte sur l'intervention et financement de la Coopération Suisse appuient à la mise en place des laboratoires pour les exploitants

Les indicateurs pouvant mesurer le niveau d'achèvement de ce résultat sont liés aux différents produits et actions d'amélioration de la qualité des services (voir Annexe 3), à savoir :

- a. La quantité de SAEP de plus de 10,000 habitants qui augmentent leur trésorerie par une amélioration du taux de recouvrement,
- b. La quantité d'exploitants des systèmes urbains et ruraux pouvant fournir un service de base et entretenir les systèmes,

- c. La quantité d'exploitants des systèmes urbains et ruraux pouvant donner quotidiennement une eau chlorée et procéder à des contrôles périodique de la qualité aux points de consommation.

OS1-R3. La durabilité économique et financière des systèmes est améliorée

Ce résultat est lié à l'amélioration future de la qualité de services des exploitants en ce qui concerne la question tarifaire il faut envisager de manière générale les éléments suivants :

- Rechercher et assurer une répartition équitable des charges entre les usagers.
- Maintenir l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Autrement dit, faire en sorte que les recettes couvrent l'ensemble des coûts.

Les produits y afférents sont :

OS1-RIII	Durabilité économique/financière des systèmes améliorée
Prod. 11	Formation opérateurs (gestion administrative-comptable) <u>AIR</u>
Prod. 12	Plan d'affaires pour les SAEPA de plus de 10,000 habitants
Prod. 13	Système intégral de gestion des abonnés fonctionnel <u>AIR</u>

La formation des opérateurs en gestion administrative et comptable (Produit 11) sera développée à travers des ateliers de formation au niveau des 4 OREPA (regroupant les CTE de chaque région) avec l'objectif de garantir la mise en place d'une gestion administrative efficace et d'une comptabilité autonome pour chaque réseau. Il s'agit d'un pas important vers la déconcentration et l'autonomie progressive des exploitants.

Les plans d'affaires pour les SAEPA de plus de 10,000 habitants (Produit 12) seront effectués avec le appui des consultants. Ces plans s'avèrent fondamentales pour pouvoir planifier, à partir des interventions sur les réseaux, l'augmentation de la capacité opérationnelle (stock de matériels, appui en couts de fonctionnement, etc.) et la définition des tarifs appropriés, comme se déroulera l'amélioration de la rentabilité des systèmes vers l'autonomie progressive de fonctionnement.

La mise en place d'un système intégral de gestion des abonnés fonctionnel (Produit 13) sera une activité de consultation focalisée à la finalisation des inventaires des abonnés des SAEP de plus de 10,000 et de plus de 1,000 abonnés actifs, la mise en place d'un système de gestion approprié et la formation du personnel des CTE pour le suivi de la facturation, les doléances et le recouvrement, entre autres.

Trois indicateurs ont été définis pour mesurer l'impact de cet objectif, à savoir :

- a. Nombre d'exploitants (CTE) concerné par le Programme avec un Margin Opérationnel (recettes / couts opérationnels et d'entretien) amélioré.
- b. La variation moyenne du Margin Opérationnel pour tous les CTE renforcés grâce au Programme,
- c. Nombre d'exploitants ruraux (CAEPA, CPE) avec une trésorerie et une capacité de fonctionnement améliorée et plus autonome.

OS1-R4. Les conditions d'hygiène de base sont améliorées

A travers ce résultat on ferme le cercle pour optimiser la mise en place des infrastructures : Accès à l'eau – Amélioration des Services – Promotion de l'Hygiène.

Les produits qui en résulteront sont les suivants :

OS1-RIV	Conditions d'hygiène de base sont améliorées
Prod. 14	Communication et sensibilisation en hygiène
Prod. 15	Communication et sensibilisation réponse choléra

La communication et sensibilisation à l'hygiène (Produit 14) se fera tout au long du Programme. Elle consistera en des campagnes de sensibilisation et de promotion du changement culturel par rapport à les habitudes d'hygiène de la population en maximisant les impacts positifs sur la santé des investissements en eau potable et assainissement à faire. La campagne couvrira les 10 départements du pays.

La communication et sensibilisation réponse choléra (Produit 15) focalisera l'objectif de l'éradication définitive de la maladie, objectif poursuivi par le Gouvernement Haïtien à travers de la DINEPA et du MSPP. Les campagnes couvriront tous les départements du pays avec des actions de communication et sensibilisation par rapport au traitement de l'eau à domicile, les habitudes d'hygiène et d'autres éléments de communication prévus dans la lutte contre le choléra.

Les indicateurs correspondants à ce résultat permettent de mesurer l'impact à partir de la pénétration de la communication et la sensibilisation à travers l'espace géographique du territoire national et dans un contexte de réponse à l'épidémie de Choléra.

3.3.2. Résultats de l'Objectif Spécifique OS2 – Contribuer à l'accès à l'Assainissement

Les résultats attendus pour cet objectif sont :

- OS2.R1. Augmentation du nombre de personnes ayant accès à des systèmes appropriés pour la gestion d'excréta et des eaux usées
- OS2.R2. La pérennité et durabilité des systèmes sont améliorées

OS2.R1. Augmentation du nombre de personnes ayant accès à des systèmes appropriés pour la gestion d'excréta et des eaux usées

Le nombre de personnes bénéficiaires, par un nouvel accès, à des systèmes d'assainissement collectif des eaux usées seront calculés à partir des branchements domiciliaires prévus dans des projets à réaliser dans les villes (6 personnes desservies par branchement domiciliaire).

Le nombre d'élèves bénéficiaires des installations sanitaires (avec de l'eau) dans des écoles publiques sont calculées à partir de la quantité moyenne d'élèves dans des écoles à deux vacations ou les blocs sanitaires seront installés. Le nombre de personnes bénéficiaires des marchés publics sont calculées à partir de la fréquentation de personnes par jour durant les jours de marché.

Concernant les nouveaux systèmes de traitement d'excrétas, le nombre de bénéficiaires sont calculés à partir de la population desservie pour le service de vidange de latrines et de fosses. La présence de ces installations de décharge et traitement (inexistantes jusqu'à présent en Haïti) permet d'empêcher l'accumulation des excréta dans les quartiers en aggravant la situation sanitaire locale en donnant la capacité à l'Etat de réguler les versements des entreprises privés de vidange dans des canaux en milieu de la ville ou des canaux déversant à la mer.

Concernant l'assainissement collectif, un programme pilote est en cours de développement dans deux villes: Ouanaminthe et Carrefour. Ce programme marque un avancement très significative dans un domaine encore inexplorée en Haïti. L'expertise de la firme brésilienne CAESB a été mise à contribution pour mener un tel projet. De même que dans le cadre du programme bilatéral, cette approche de réseau d'assainissement collectif pourra faire suite aux études de faisabilité réalisée à petite échelle dans des quartiers spécifiques de certaines villes.

Les produits qui seront pris en compte sont les suivants :

OS2-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'assainissement
Prod. 16	Nouvelle station de traitement RMPP (Titanyen) <u>TUR</u>
Prod. 17	Nouveaux systèmes de décharge/traitement des eaux usées
Prod. 18	Nouveaux systèmes d'assainissement urbain collectif (lien P6)
Prod. 19	Nouveaux syst. assainissement (écoles publiques/P5 et P7) <u>AIR</u>
Prod. 20	Nouveaux systèmes d'assainissement lieux publics <u>AIR</u>

La nouvelle Station de Traitement des Excréta de la Région Métropolitaine a Titanyen (Produit 16, dossier technique en **Annexe X**) constitue la première station modèle de son type pour la décharge, le traitement et le rejet final des excréta avec un horizon de schéma directeur d'assainissement à l'année 2025 pour la Région Métropolitaine et les zones avoisinantes. Le dossier d'études et le décret pour ce site est en annexe du document.

Les nouveaux systèmes de décharge et traitement des excréta (Produit 17) seront construits dans des villes prioritaires par la stratégie de lutte contre le choléra et où des interventions sur les SAEP locaux sont prévus pour le Programme.

Les nouveaux systèmes d'assainissement urbain collectif type condominial (Produit 18) seront construits dans des villes où il y a ou il y aura un réseau d'eau garantissant une continuité de service basique et suffisant. Les nouveaux systèmes pourront initialement couvrir un secteur de la ville ou la totalité selon le cas. Dans tous les cas, une station de traitement des eaux usées sera installée avec une capacité pour couvrir les besoins du 100% de la population de la ville avec un horizon à 2025.

Les nouveaux systèmes d'assainissement dans des écoles et marchés publics (Produits 19 et 20) visent à couvrir des besoins d'impact rapide. Pour les écoles publiques les interventions sont coordonnées avec le Ministère de l'Éducation, la BID et l'UNICEF. Les blocs sanitaires seront installés dans des lieux où l'accès à l'eau sera garanti. Cela implique la mise en place des installations complètes eau/assainissement dans des conditions appropriées pour son entretien, vidange et nettoyage, afin d'améliorer la culture d'utilisation requise. Ci-dessous les villes planifiées pour la réalisation des activités qui sont prévus par la Direction Assainissement dans le cadre du programme Bilatéral.

Un maximum de 40,000 élèves devrait avoir accès à des installations sanitaires améliorées en considérant les écoles publiques (écoles nationales et les lycées) qui fonctionnent à double vacation. Soit une estimation de 400 élèves par école.

Des infrastructures sanitaires seront aussi construites dans les marchés des villes sus citées.

Le choix des villes est justifié comme suit:

- Toutes les villes sont planifiées pour l'approvisionnement en eau ;
- D'un total de 10 villes de plus de 10,000 habitants, 5 villes sont déjà planifiées sur un autre financement (BID), dont 4 chefs-lieux de départements
- 5 autres villes secondaires chef-lieu seront planifiées dans le cadre du Programme Bilatéral, à savoir: Hinche, Gonaïves, Petit Goâve, Grand Goâve et Jeremie.
- Les autres villes comme Petite Rivière de l'Artibonite, l'Estère-Desdunes, Leogane, Grand Goâve, Jean Rabel et Mole Saint Nicolas sont planifiées pour l'eau à court terme à cause des réparations d'urgences et donc sont éligibles

Les indicateurs ont été choisis pour pouvoir montrer l'impact des infrastructures sur l'augmentation de la quantité de personnes (ou élèves, ou bénéficiaires) ayant accès à des installations et des services d'assainissement.

OS2.R2. La pérennité et durabilité des systèmes sont améliorées

Le résultat attendu fait référence à l'inexistence en Haïti des services intégrés d'Eau Potable et d'Assainissement. Par ailleurs, compte tenu des coûts en jeu, et des problématiques de recouvrement des dépenses par le prix de l'assainissement, il a été décidé de réaliser des simulations économiques prospectives pour le secteur d'assainissement qui est à ses débuts. Etant donné que la DINEPA poursuit cet objectif et que les expériences pilotes d'assainissement collectif seront mises en place pour la première fois en Haïti, il s'avère nécessaire de prévoir des activités pour un fonctionnement futur intégré. Les produits qui seront pris en compte sont les suivants :

OS2-RII	La pérennité et la durabilité des systèmes est améliorée
Prod. 21	Structures tarifaires pour des services intégrés d'AEPA
Prod. 22	Formations - Administration des systèmes intégrés d'AEPA

La mise en place des structures tarifaires pour des services intégrés d'AEPA (Produit 21) est une activité de consultation et d'appui aux études et simulations financières en- cours (financement BID) permettant intégrer les coûts d'infrastructure et d'entretien des installations ainsi que les opérations des services d'assainissement à celles de l'approvisionnement en eau potable. Son établissement permettra aussi soutenir des plans d'affaires appropriés vers l'auto financement des systèmes.

Cette consultation, ainsi que la formation en administration des systèmes intégrés (Produit 22) devra se coordonner avec le chronogramme d'implémentation des systèmes intégrés d'eau potable et d'assainissement prévus.

L'indicateur choisi pour le suivi du résultat OS2-RII attendu est :

- L'augmentation du nombre de SAEP urbains avec un fonctionnement intégré en eau potable et assainissement

COMPOSANTE 2 – GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Les mesures de réformes dans ce domaine sont appuyées dans le cadre des opérations d'appui aux réformes. L'analyse des besoins, en matière de réformes et de renforcement des capacités nationales en matière de gouvernance, a été faite grâce à des études économiques et sectorielles La Loi Cadre portant sur l'organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement fournit des indications précises sur l'organisation du secteur de l'eau en Haïti (voir annexe S : Loi cadre).

Dans le Programme Opérationnel Général il a été proposé l'appui à une structure essentielle en attendant la définition d'un schéma qui puisse montrer la durabilité de la structure, Les indicateurs des résultats, les produits et les actions à développer restent ouverts jusqu'à la concrétion de ce schéma.

3.3.3. Résultats de l'Objectif Spécifique OS3 – Contribuer au Renforcement Institutionnel du Secteur favorisant la gestion publique transparente et participative

Les résultats attendus pour cet objectif sont :

- OE3.R1. Les institutions prévues par la Loi Cadre (2009) portant la Réforme du Secteur, ont été mises en place et renforcées pour améliorer la gestion des SAEPA ;
- OE3.R2. La gestion des systèmes se fait de façon participative ;
- OE3.R3. Le cadre normatif de l'eau et de l'assainissement est amélioré et en vigueur.
- OE3.R4. Développement des schémas directeurs régionaux d'eau potable et d'assainissement

A continuation se présente une description de chaque résultat attendu ainsi que ses produits associés.

OS3.R1. Les institutions prévues par la Loi Cadre (2009) portant la Réforme du Secteur, ont été mises en place et renforcées pour améliorer la gestion des SAEPA

La mise en place et le renforcement des nouvelles structures organisationnelles constituent des éléments clés de la Réforme Sectorielle. Tant les structures opérationnelles pour le milieu rural (CAEPA) comme urbain (CTE) ainsi que les structures centrale (DINEPA) et régionale (OREPA/URD) seront développés et renforcés à partir du Programme.

Les produits qui seront pris en compte sont les suivants :

OS3-RI	Institutions mises en place et renforcées
Prod. 23	CAEPA renforcés. Opération SAEP ruraux (lien avec P5, AIR)
Prod. 24	CAEPA créés. Opération des SAEP ruraux (lien avec P7)
Prod. 25	10 CTE renforcés, équipés et opérationnels AIR (28.a et 28.b)
SP 25.a	Renforcement initial CTE (1 an, 10 villes, lien avec P4) AIR
SP 25.b	Renforcement moyen terme CTE (10 + 5 villes, lien P4 et P6)
Prod. 26	Création des Comités d'Usagers (villes > 10,000 hab.)
Prod. 27	Renforcement DINEPA
Prod. 28	4 OREPA et 11 URD créés, équipés et opérationnelles AIR
Prod. 29	Mise en place et renforcement initial des OREPA/URD AIR
Prod. 30	Renforcement de moyen terme OREPA/URD
Prod. 31	Formations techniques pour la gestion des réseaux AIR
Prod. 32	Formations/recrutements spécifique - MdO régionale
Prod. 33	Renforcement des entités gouvernementales municipales

La création et le renforcement des CAEPA (Produit 23 et 24) permettront donner l'appui nécessaire visant assurer l'exploitation des systèmes ruraux et certains systèmes périurbains incluant le support aux activités de diagnostic préalable et de promotion de la formation des entités et de la signature du Statut de CAEPA, actions qui seront à la charge des Unités Rurales Départementales (URD).

Le Renforcement des Centre Techniques d'Exploitation CTE (Produit 25) visant à appuyer l'exploitation des réseaux des villes de plus de 10,000 habitants, implique différents niveaux d'intervention, à savoir :

- a. Appui en salaires et équipements, pour renforcer les structures et améliorer leur capacité d'intervention,
- b. Location et réhabilitation de bureaux des certains CTE tel que Saint Michel de l'Atalaye et Fort liberté,
- c. Support en matériels et pièces pour l'entretien et la maintenance des systèmes,
- d. Support en matériels roulants (environ 1 véhicule par CTE),
- e. Support en couts de fonctionnement (services, carburant, etc.), en attendant l'amélioration des taux de recouvrement.

Le renforcement à moyen terme implique aussi le développement des assistances techniques spécifiques aux structures opératrices qui ne peuvent pas être définies de manière précise à ce stade d'élaboration.

Après l'année 2012, dont différents villes auront des infrastructures réhabilitées et des travaux de réhabilitation et extension en cours, des actions de promotion des Comités des Usagers (Produit 26) seront développés.

Le renforcement de la DINEPA (Produit 27) est à la base de la stratégie de renforcement de la gouvernance sectoriel. La DINEPA a mis en place un contrat d'Assistance Technique Internationale pour le renforcement de ses capacités de gestion. La prestation vise le renforcement institutionnel et l'amélioration de sa capacité opérationnelle de la DINEPA et, au même temps, l'appuyer dans la planification, l'exécution et le suivi des investissements et infrastructures. Cette prestation est développée par un groupement international d'entreprises de consultation.

La construction du bâtiment de la DINEPA permettra au même temps assurer la continuité des activités de l'autorité publique dans un endroit approprié aux besoins de son mandat et le fonctionnement de l'Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

La totalité des 4 OREPA et ses 11 URD (déjà créés) seront équipés et opérationnelles (Produit 28). Le Programme donnera l'appui nécessaire en salaires pour assurer leur fonctionnement les premières années de leur fonctionnement. Les OREPA étant des structures déconcentrées de la DINEPA et les directeurs régionaux des OREPA étant placés sous le contrôle hiérarchique direct du Directeur de la DINEPA. Certaines actions de renforcement des capacités opérationnelles des OREPA continueront durant toute la vie du Programme. Effectivement, l'appui en salaires et couts de fonctionnement vont

continuer, de façon dégressive, a fin d'accompagner de manière soutenu le processus d'amélioration des rendements des SAEPA vers l'augmentation de son autonomie financière.

Mise en place et renforcement initial des OREPAS/URD (Produit 29). Les OREPA ont été créés par l'adoption de la loi cadre en même temps que la DINEPA. Le 1er janvier 2011, avec la dissolution des anciens exploitants SNEP et CAMEP, ils ont commencé à jouer le rôle de maitres d'ouvrage régionales, assurant les opérations en couvrant les 4 régions du pays. Leur mise en place se fasse à travers la réaffectation du personnel des anciennes structures ainsi que le recrutement du personnel adéquat et le renforcement progressif des CTE et CAEPA placé sous leur responsabilité.

Le personnel est composé d'un Directeur Régional et de deux responsables administratif et technique, qui doivent contrôler et encadrer les CTE, ainsi que des URD faisant partie de la structure OREPA pour la gestion des CAEPA en milieu rural. A son terme, chaque URD a trois ingénieurs (formés a travers du Programme) dont les responsables technique, administrative et d'ingénierie sociale.

Le programme bilatéral prend en charge la mise en place et le renforcement de moyen terme des OREPA/URD (Produit 30), en incluant les interventions ci -dessous non limitatives:

- a) Appui en salaires pour le personnel de l'OREPA et des URD ;
- b) Appui en pour les CTE en attendant que les réparations et les travaux de réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu urbain puissent améliorer la trésorerie des CTE à la fin du Programme;
- c) Assistanes techniques opérationnelles initiales aux OREPA dépendamment des nécessités ;
- d) Location et aménagement des bureaux des OREPA, URD et CTE en attendant la construction définitive des bâtiments des structures déconcentrés ;
- e) Acquisition d'équipements et matériels pour les OREPA, URD et CTE ;
- f) Prise en charge des couts de fonctionnement OREPA et URD ;
- g) Véhicules pour les OREPA, les URD et certains CTE;
- h) Dotation d'infrastructure informatique pour la gestion de l'information régionale.
- i) Formations prioritaires durant l'année 2012

Le renforcement de moyen terme aux OREPA/URD inclut notamment la poursuite des assistances techniques opérationnelles et la construction des bâtiments des structures organisationnelles.

Une assistance technique opérationnelle accompagnant les premiers années de fonctionnement et la consolidation des OREPA s'avère nécessaire. L'une des tâches de base est l'appui à la gestion des CTE.

L'assistance technique aux OREPAs n'est pas une opération isolée: elle s'inscrit comme une composante importante de la réforme du secteur de l'EPA en Haïti. Il est donc important que les assistances à mettre en place soient en cohérence avec les 9 axes prioritaires du Plan d'Action 2011/2015 de la DINEPA présenté ci-dessus.

On peut classer les objectifs de l'assistance technique aux OREPA en trois catégories :

- Objectif 1. Le développement de l'OREPA proprement dit,

- Objectif 2. La prise en charge et à la gestion opérationnelle des CTE de l'OREPA, et
- Objectif 3. La réalisation de tâches annexes liées au lancement et consolidation des OREPA.

Les tâches correspondantes seront réalisées en étroite liaison avec la DINEPA et avec l'ATI en place à la DINEPA depuis novembre 2011.

Les actions complémentaires de renforcement à la maîtrise d'ouvrage régionale (OREPA/URD) ainsi que à la capacité de régulation future de la DINEPA seront définis durant 2012 à travers différents activités et de produits. Les assistances techniques opérationnelles seront définies au besoin et en fonction des défis et limitations rencontrées par les opérateurs ou les exploitants. Certains produits ont déjà été identifiés à l'annexe 5.

Les formations techniques pour la gestion des réseaux (Produit 31), commencées durant 2012 et soutenues durant la vie du Programme, permettront d'appuyer de façon continue les besoins des exploitants urbains (CTE) et ruraux (CAEPA) dans des domaines spécifiques de la gestion opérationnelle. Il s'agit d'une formation pour les exploitants et opérateurs accompagnant toutes les interventions de réparation, réhabilitation et extension prévues dans leurs systèmes.

Formations et recrutements spécifiques pour la maîtrise d'ouvrage régional (Produit 32) seront développés comme complément des assistances techniques opérationnelles pour le renforcement des structures OREPA/URD. Dans un tel cadre, tous les ingénieurs URD ont été déjà formés durant 2010-11 à travers du master implémenté avec l'Université Quisqueya, avant de procéder au déploiement du personnel sur les 10 départements du pays. Formations en questions spécifiques (utilisation de logiciels type EPAnet, etc.) permettront compléter leur processus de capacitation.

La réalisation des ateliers de formation du personnel senior OREPA (complémentaires de la formation on-job training des AT Opérationnelles) ainsi que la formation continue du personnel OREPA/URD viseront assurer la maîtrise d'ouvrage régionale.

Le renforcement des autorités locales (Produit 33) constitue un pas nécessaire vers la décentralisation progressive de la maîtrise d'ouvrage tel que prévu dans la Loi Cadre. Certains systèmes en milieu rural sont déjà pris en charge par les mairies et la Réforme Sectorielle vise à la gestion des services d'AEPA à long terme à travers des municipalités.

Les ateliers d'intégration et formation des techniciens et fonctionnaires municipaux visent appuyer le processus d'implication progressive des entités locales dans des services d'AEPA et son transfert progressive (à moyen terme) de la maîtrise d'ouvrage vers les municipalités. Les ateliers continueront durant l'année 2013.

À travers le programme BID Urgence Choléra (financé par le FCAS/AECID), le projet d'Appui aux Urgences de la BM et le financement du *Center Disease Control* (CDC, Atlanta), la DINEPA recrutera au courant de l'année 2012 des techniciens municipaux dans des différents communes et départements du

pays pour aider à améliorer les conditions sanitaires de la population. Ces techniciens participeront aux ateliers d'intégration afin de contribuer au passage progressif des capacités vers les autorités locales visant le transfert futur de la maîtrise d'ouvrage comme prévu dans la Loi Cadre sectorielle.

Les buts visés à terme de la période du Programme sont: une représentation effective de l'autorité régulatrice sur l'ensemble du territoire et la formation de ressources compétentes pour gérer les réseaux urbains et ruraux de manière à couvrir les 10 départements du pays et à gérer 25 % les réseaux construits ou réhabilités au niveau des communes.

Des indicateurs seront mis en place pour évaluer le résultat OS3-RI ainsi que la pertinence des activités mises en place pour le renforcement des structures décentralisées de la DINEPA. Ils visent à analyser séparément l'impact du renforcement, à savoir:

- a. des structures exploitantes / opératrices,
- b. de la maîtrise d'ouvrage centrale et déléguée et
- c. des autorités locales.

Ils montrent la couverture progressive en termes de communes du pays avec des structures organisationnelles assurant l'exercice de différentes fonctions (opération, planification, régulation) existantes. Ci-dessous un exemple des indicateurs à prendre en compte pour définir les services à fournir par les CTE.

Indicateurs de Services a fournir pour les CTE

De fonctionnement

- 1) Ressources humaines
- 2) Moyens disponibles (bureaux, mobilier, outillages, informatique, véhicules, etc.)
- 3) Infrastructures prévues à la fin des mesures à Impact Rapide

Caractéristiques de la production

- 5) Volume de stockage
- 6) Taux de couverture (nombre d'habitations desservies /nombre d'habitation totale et (nombre de kiosques construits)
- 7) Branchements domiciliaires installés

Gestion de l'opération

- 8) Cadastre des installations et des infrastructures existantes
- 9) Nombre de réparations effectuées par mois
- 10) Production/stockage et distribution

Gestion commerciale

- 11) Registre des abonnés
- 12) Méthode et fréquence de facturation
- 13) Recouvrement
- 14) Service à la clientèle: contrat avec l'abonné et les kiosques, mise en place d'un règlement de service
- 15) Tarifs pratiqués en zone urbaine

OE3.R2. La gestion des systèmes se fait de façon participative

La gestion participative et transparente des systèmes d'AEPA permettra d'assurer des niveaux adéquats d'implication des usagers et consommateurs tout en visant une prestation performante et transparente des services.

Les produits qui seront pris en compte sont les suivants :

OS3-RII	La gestion des systèmes se fait de façon participative
Prod. 34	Création des nouveaux tables sectorielles régionales / fora
Prod. 35	Accords de coopération avec la société civile
Prod. 36	Renforcement de l'Observatoire National de l'EPA
Prod. 37	Fonctionnement des Tables Sectorielles de l'EPA

La création des nouveaux tables sectorielles et fora régionales (Produit 34) faciliteront les échanges avec les parties prenantes du secteur en favorisant la décentralisation et une meilleure visibilité des structures décentralisées de la DINEPA. Les tables sectorielles régionales favoriseront la coordination des activités de développement dans le secteur EPA. Elles sont nécessaires pour le remplacement du «Wash Cluster» qui avait été établi après le tremblement de terre dans l'esprit de coordination des activités et le relais des informations du secteur.

Les tables sectorielles permettront aux organisations locales de présenter leurs activités à travers une planification bien définie et seront l'occasion pour enrichir la base de données de l'Observatoire National de la DINEPA. Les tables sectorielles régionales/départementales devront tenir leur première réunion dans le courant du 1er trimestre de l'année 2012 – avant la deuxième TS National (à Port-au-Prince) à la fin du mois de mars.

La mise en place des Tables Sectorielles Régionales par la DINEPA répond aussi au besoin de maintenir des rapports avec les ONG/associations sur place afin de les encadrer et de permettre de finaliser la réforme du secteur et de transférer la coordination aux structures décentralisées (OREPA).

Les accords de coopération avec la société civile (Produit 35) et la signature des protocoles correspondants continueront durant tout l'année 2012 visant encadrer les activités des ONG à la planification régionale des infrastructures et services et à la récupération de toutes les données des projets existants dans le territoire du pays.

Le renforcement de l'Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement (Produit 36) est un des produits les plus importants pour assurer la base de tout le système de prise de décisions futurs du secteur EPA. Créé en 2011 immédiatement après la sanction de la Loi Cadre, l'Observatoire National doit être renforcé afin de pouvoir répondre aux besoins croissants de la gestion de l'information à partir des résultats produits par les inventaires des ressources et des infrastructures prévus dans l'exécution des schémas directeurs régionaux.

L'appui à l'Observatoire National va dans la direction de la mise à disposition de la population des informations d'intérêt public importants afin d'assurer une participation responsable de la société et ses organisations. La coordination entre l'Observatoire National et le Département de la Communication de la DINEPA assurent la dynamique nécessaire à travers du site web de la DINEPA et d'autres mécanismes appropriés.

Le renforcement implique appui tant au niveau équipements (hardware) au niveau centrale et régionale, ainsi que leur maintenance et la formation nécessaire pour la gestion du système, tant au niveau de la DINEPA comme des antennes de l'Observatoire au niveau des OERPA.

Le fonctionnement de la Table Sectorielle National de l'EPA (Produit 37) vise à garantir la continuité de cette instance nationale de concertation des politiques sectorielles et d'échanges avec les parties prenantes du secteur. La Table Sectorielle de l'EPA fonctionne de façon continue depuis l'année 2008 avec une active implication et participation des bailleurs de fonds, de la Plateforme des ONG (PEPA) et d'autres organismes du gouvernement haïtien (MSPP, MEF, etc.) entre les participants principaux.

Les indicateurs prévus pour le Résultat OE3 montrent la couverture en terme géographiques des actions de mise à disposition de la population des informations d'intérêt public ainsi que des actions de participation responsable (basé sur le droit des usagers et de la population en général, d'être informés de façon appropriée concernant la prestation des services publiques de base) de la société civile. Les buts de couverture prévus sont identiques à ceux du renforcement institutionnel à terme de la période du Programme.

OE3.R3. Le cadre normatif de l'eau et de l'assainissement est amélioré et en vigueur.

L'eau ne doit pas être distribuée seulement en quantité suffisante mais doit satisfaire à certaines exigences fixées par des critères bien définis (normes). Ces normes concernent aussi bien la construction des réseaux que la qualité de l'eau.

Un seul produit a été identifié :

OS3-RIII	Cadre normatif de l'eau et de l'assainissement amélioré
Prod. 38	Elaboration et publication des documents normatifs

L'élaboration et publication des documents normatifs (Produit 38) focalise d'abord la complémentation de la réalisation de toutes les normes et directives techniques du secteur (eau potable et assainissement en milieu rural et urbain) en cours de réalisation (contrat DINEPA – Office Internationale de l'Eau, OIEau) financé par l'UNICEF. A partir des résultats la DINEPA devra réaliser des actions de validation des normes avec les intervenants clé du secteur (destinataires aussi de ces normes) ainsi que la publication des normes pour sa distribution au niveau centrale et régional.

La DINEPA devra aussi valider et publier les différents schémas tarifaires (et éventuellement le décret tarifaire) en renforçant la transparence, le droit d'accès à l'information d'intérêt public et la participation responsable de la société et des usagers.

L'indicateur de résultat permet de montrer non seulement les réalisations des normes techniques et décrets (tarifaire, etc.) régulant l'activité sectorielle mais aussi et surtout la progression des communes ou les normes sont en vigueur. Les activités de suivi et évaluation du programme devront permettre de calculer les niveaux d'aboutissement des buts fixés pour ce résultat.

OE3.R4. Développement des schémas directeurs régionaux d'eau potable et d'assainissement

La réalisation des schémas directeurs est la base de toute la planification sectorielle à moyen et long terme. Le manque actuel d'informations fiables montre l'importance des schémas directeurs permettant aussi avoir pour la première fois une ligne de base crédible sur laquelle mesurer les avancements futurs du Programme et l'amélioration de l'accès aux services et de la performance elle-même du Secteur. Un seul produit a été identifié :

OS3-RIV	Développement des schémas directeurs régionaux d'AEPA
Prod. 39	Schémas Directeurs approuvés et opérationnels

Pour la résolution des problèmes d'alimentation en eau potable d'Haïti il faut prendre en compte de façon réaliste l'aire de développement urbain. Les limites des études prévus par les Schémas Directeurs s'étend donc à toutes les zones qui sont supposées être urbanisées à l'horizon du projet. De ces études, diverses alternatives seront envisagées pour mobiliser la ressource en eau et combler les déficits de production.

Les études de schémas directeurs(Produit 39) permettront :

- 1) De chiffrer, de prioriser et de planifier les investissements dans les infrastructures de l'eau et de l'assainissement (sur l'ensemble du territoire, en zones urbaines comme en milieu rural) selon trois niveaux de priorité, lesquels correspondraient à trois plans quinquennaux successifs (auxquels se rajoutera un premier niveau « d'action immédiate ») :
 - court terme (2015),
 - moyen terme (2020) et
 - long terme (2025)

- 2) De faire un inventaire national de la ressource et des infrastructures hydriques. Un résumé des propositions des entreprises est en **Annexe P**: Note méthodologique pour l'inventaire des SD.

L'indicateur de résultat focalise plus la confirmation des conséquences de l'élaboration des schémas directeurs régionaux que les produits physiques eux-mêmes, si bien que le pourcentage de communes avec une planification à moyen (2020) et long terme (2025) des investissements en eau potable et en

assainissement sera contrôlé durant la vie du Programme. Le but de 85% des communes couvertes pour une telle planification laisse la possibilité de trouver des obstacles pour une couverture totale du pays durant la période.

3.4 PLANIFICATION ET MODELE D'INTERVENTION

Le modèle d'intervention retenue s'adapte aux critères établis pour la définition des étapes progressives, préalablement décrites pour les différents produits liés aux résultats de chaque composante.

Pour la Composante 1 – Accès à l'Eau et l'Assainissement

- Travaux d'urgence en eau et en assainissement (TUR)
- Actions à impact rapide en milieu urbain (AIR)
- Actions intégrés d'eau et assainissement
 - en milieu urbain et périurbain
 - en milieu rural

Pour la Composante 2 – Renforcement Institutionnel

- Renforcement institutionnel initial (1 an – à définir dans le POA)
- Renforcement institutionnel à moyen terme (durée du projet)

COMPOSANTE 1 – ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

3.4.1. Travaux d'urgence en eau et en assainissement

Les TUR répondent à deux nécessités principaux :

- Fournir de l'eau potable rapidement à un grand nombre d'habitants avec des interventions à bas coût.
- Faire face aux besoins urgents et importants dans le domaine de l'assainissement liés au cholera

Quatre (4) ateliers ont été organisés en vue d'informer les différents acteurs sur les objectifs, les enjeux et les caractéristiques du programme bilatéral. Ils ont réuni 70 représentants des structures décentralisées de la DINEPA. Durant les ateliers les participants ont défini des critères pouvant conduire à des réparations d'urgence (**voir Annexe N: Ateliers**).

La définition admise pour les TUR est la suivante :

- Des réparations ne requérant pas d'études de faisabilité approfondies
- Des réparations permettant l'amélioration de la desserte en eau
- Des travaux pouvant être supervisés par les structures décentralisées ou par des consultants externes
- Des travaux ne nécessitant pas de relevés topographiques particuliers
- Des travaux dont les délais d'exécution sont compris entre quatre semaines et neuf mois
- Des travaux réalisés sur des systèmes existants
- Des travaux pouvant être exécutés avec la participation de la main d'œuvre locale
- La desserte actuelle doit être minimale

Les impacts attendus des travaux d'urgences sont :

- ✓ L'amélioration de l'accès à l'eau pour au moins 10,000 abonnés des 21 CTE et pour plus de 200,000 personnes en milieu rural pour l'ensemble des départements.
- ✓ L'amélioration de la qualité des services
- ✓ L'amélioration de la desserte en eau
- ✓ La distribution d'une eau traitée aux usagers
- ✓ Un meilleur recouvrement des factures
- ✓ Le renforcement des CAEPA pour les systèmes ruraux
- ✓ La réduction du gaspillage au niveau des fontaines publiques
- ✓ La fourniture de service de gestion d'excréta à la population de la région Métropolitaine
- ✓ L'amélioration de la taux de recouvrement des factures de service dans toutes les villes et les SAEP ruraux concernés durant les trois premiers mois suivants les travaux.

TUR Eau Potable

Plus de 50 dossiers de réparations ont été analysés et finalisés lors d'un atelier de travail d'une semaine tenue à la DINEPA à la fin du mois de janvier 2012. Les travaux de réparations ont été identifiés par les responsables des CTE et par les URD et les dossiers de réparations figurent en **Annexe A** du présent document. Il est à noter que le nombre de bénéficiaires directs sera déterminé à la fin des travaux.

La DINEPA veut encourager les petites et moyennes entreprises locales, de ce fait, un avis à manifestation d'intérêt avait été lancé au mois d'octobre dernier pour constituer une liste courte des entreprises aptes à intervenir dans les départements. Trente et un (31) entreprises ont présentés leurs dossiers. Le rapport d'évaluation des propositions se trouve à l'annexe B du document. Le récapitulatif des dossiers de travaux d'urgences qui ont été reçus pour analyse se trouve à l'annexe A.

En considérant le budget disponible, les systèmes ruraux dont le coût de réparations est supérieur à 25,000 USD ne seront pas pris en compte dans le programme de réparations d'urgences mais plutôt dans les travaux de réhabilitation faisant l'objet d'études plus approfondies.

Ils montrent aussi les différentes situations envisageables. Pour les réparations d'urgence le nombre de personnes touchées sont calculées à partir de:

- branchements individuels (6 personnes par ménage) dans les centres urbains ;
- kiosques (au moins 200 personnes couvertes par kiosque) dans le milieu rural ;

Le- délai global d'exécution des travaux d'urgence ne dépassera pas huit mois.

La méthodologie de mise en œuvre

Les dossiers inclus en annexe sont considérés comme les premières évaluations, cependant l'expert technique du programme réalisera des visites de terrain pour reviser le dossier et constater la gravité des réparations pour décider l'exécution directe ou à travers des entreprises locales.

Pour les systèmes urbains

a. Exécution directe par le CTE:

- Visite des infrastructures hydrauliques et du réseau de distribution pour constater les pannes et fuites du réseau.
- Confirmation avec le responsable technique du CTE du linéaire et des diamètres de conduite à remplacer.
- Commande dans la/les quincailleries de la ville du matériel y compris le transport du matériel hydraulique nécessaire aux réparations.
- Achat et réception des matériaux en présence d'une personne du CTE
- Choix de la main d'œuvre au niveau du CTE et /ou dans les écoles professionnelles reconnues par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

b. Exécution à travers des entreprises

- Pour certains travaux, le CTE sera appuyé par une entreprise locale (si possible) à travers une consultation des entreprises de la liste courte déjà établie par la DINEPA.

c. Supervision :

- La supervision des travaux se fera par le CTE appuyé par l'OREPA et la DINEPA.
- La réception des travaux sera réalisée conjointement par le responsable technique de l'OREPA et du CTE.

Pour les systèmes ruraux

De septembre 2011 à janvier 2012 le nombre de systèmes inventorié par les URD est peu nombreux. Les dossiers de réparation d'urgence préparés par les URD concernent des réseaux ruraux existant. Les réparations des systèmes en milieu rural atteindront près de 250,000 bénéficiaires directs en comptant les 10 départements. Les travaux sont conditionnés par la mise en place d'un CAEPA celui-ci aura la possibilité de gérer un réseau avec l'encadrement des employés des Unités Rurales Départementales.

a. Exécution directe :

- Visite des infrastructures et confirmation avec le(s) responsable(s) du système des réparations à effectuer et du matériel nécessaire pour le réparer en tenant compte de la possibilité d'approvisionnement locale;
- Vérifier si la communauté ou les responsables du système ont la capacité de réparer les infrastructures avec une main d'oeuvre qualifiée;
- Renforcement du CAEPA et signature du protocole entre la DINEPA et le CAEPA;
- Réunion entre les URD et le(s) responsable(s) du système pour définir la main d'oeuvre nécessaire et la modalité de paiement;
- Dans le cas où la main d'oeuvre n'est pas disponible dans les localités, l'URD pourrait avoir recours aux écoles professionnelles reconnues par le ministère pour avoir de la main d'oeuvre qualifiée.

b. Exécution à travers une entreprise :

- Si les travaux dépassent la compétence des plombiers de la zone, une cotisation de prix pourra être lancée avec les entreprises locales de l'Avis à Manifestation d'Intérêt lancé en octobre 2011;
- Achat et livraison du matériel y compris le transport jusqu'au point le plus proche possible du système au responsable du réseau et/ou au CAEPA, avec attestation d'un tiers de la zone.

c. Supervision :

- L'URD appuyé par l'OREPA et la DINEPA fera le suivi des travaux.
- La réception des travaux sera prononcée conjointement par le responsable technique de l'OREPA et l'URD.

Dans le cadre des réparations, il n'est pas nécessaire de conduire des études de faisabilité spécifiques. Cependant, les représentants de la DINEPA, feront appel à de la main d'oeuvre qualifiée pouvant fournir un travail de qualité. La DINEPA pourra établir des accords de partenariat avec des écoles professionnelles reconnues, pour faciliter les travaux, lancer des appels d'offres restreints en fonction des entreprises établies dans le département et de leurs références en matière de réalisation de travaux similaires. Un appui topographique pourra être nécessaire pour la pose de linéaires importants.

TUR Assainissement

La DINEPA a l'intention de mettre en place une décharge des boues domestiques de Port-au-Prince à partir de la construction d'un site de traitement des excréta à la sortie Nord de la ville sur un terrain déclaré d'utilité publique. Ce projet peut être considéré comme la réponse immédiate de la DINEPA face à l'épidémie de choléra qui sévit dans le pays depuis le mois d'octobre 2010.

La future décharge des excréta à Titanyen ne consiste pas en une Station d'Épuration (STEP) des eaux usées, mais plutôt en site de décharge et traitement des déchets liquides des fosses septiques et des latrines vidangées par camion-citerne. La finalisation de la construction est prévue durant le premier trimestre 2012 avec un démarrage des opérations pour le mois d'avril suivant.

Les activités d'appui à l'exploitation du système (durant 12 mois) et d'appui au système de vidange et transport d'excréta sont aussi considérées. La mise en place d'un partenariat public et privé pour la gestion des stations de traitement d'excréta est à l'étude. Parallèlement la construction et la mise en œuvre du site doivent prendre en compte la santé et la sécurité du personnel.

Évaluation environnementale

Les travaux ont été réalisés en urgence par la DINEPA et certains éléments relatifs à la station de décharge devront être pris en considération par la DINEPA dans le cadre d'un audit environnemental qui sera mené pour Titanyen (**Annexe E et F**: TDR audit environnemental de Titanyen et manuel d'opération de Titanyen) tels que :

- restrictions de l'utilisation du terrain aux populations locales,
- odeurs,
- bruit,
- circulation des camions citernes,
- déversement accidentel des eaux usées dans la nature,
- pollution de l'eau,
- détérioration de la qualité de l'air suite à la circulation des camions citernes,
- décharge des déchets solides et toxiques pendant la construction: carburant, batteries, eaux usées, boues, déchets domestiques
- déboisement / débroussaillage.

Les termes de référence de l'audit environnemental se retrouvent dans l'annexe de ce document.

3.4.2. Actions à Impact Rapide (AIR)

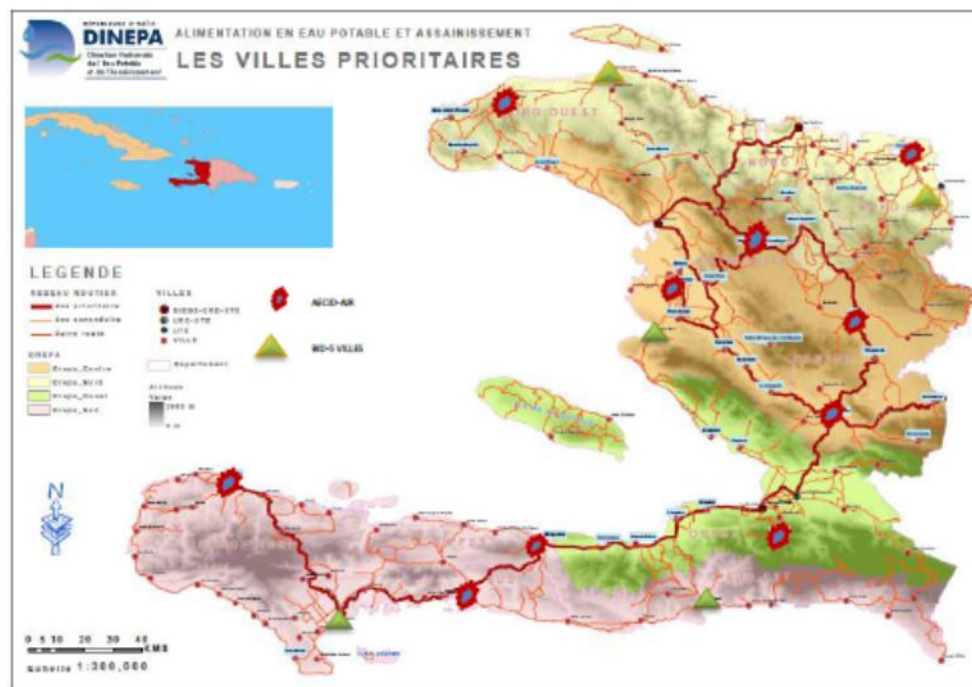
Les actions à impact rapide ont été définies comme des actions ponctuelles à réaliser dans des contextes particuliers et dans des villes spécifiques. Ces actions ne se limitent pas seulement à des interventions en infrastructure et installations. Ils peuvent directement être liés à l'aspect institutionnel des structures sur place.

Certains CTE nécessitent un renforcement immédiat de la part de la DINEPA pour être efficaces. Les AIR peuvent commencer en même temps que les TUR et durer un peu plus longtemps car leurs retombées ne sont pas seulement techniques (travaux) des qu'ils sont prévus des actions de renforcement institutionnel. En effet, dans les AIR il y a appui initial en salaires pour les CTE, location des bureaux, appui en équipements et couts de fonctionnement. Comme certaines études de faisabilité sont déjà complétées (**Réf. Annexe I : Etude Anse à Galets**) ou en phase d'être complétées l'exécution des travaux correspondants pourrait rentrer dans le cadre des AIR.

Les villes identifiées lors de l'atelier de décembre 2011 et qui bénéficieront des actions à impact rapide sont les suivantes :

Villes prioritaires	Population Urbaine
Hinche	34945
Jeremie	42996
Miragoane	20496
Fort liberte	27850
Kenscoff	7755
St Michel de l'Attalaye	31615
Aquin	10952
Jean Rabel	12639
Desdunes	27949
Mirebalais	17133

La carte ci-dessous localise en rouge la position de ces villes



Les critères ci-dessous ont été retenus pour le choix des villes:

- La dégradation des infrastructures dues à l'absence d'investissements ;
- Le positionnement géographique (3 chefs-lieux de département ont été sélectionnés) ;
- Les critères démographiques ;
- La vulnérabilité de la population face aux maladies hydro fécales: sanitaires (zones d'intervention prioritaires et dans ces villes on a observé un bon nombre de cas de choléra) ;
- La difficulté dans l'accès à l'eau: faible taux de couverture en eau potable et en assainissement;
- La situation socio-économique précaire ;
- Les critères économiques par rapport aux coûts des investissements ;
- Accompagnement des pôles de développement planifiés par l'Etat Haïtien (Nord –Nord Est) ;
- La disponibilité des études de faisabilité qui seront réalisées par les entreprises en charge des Schémas Directeurs ;
- Le profil commercial des CTE : le niveau des recettes peut être amélioré avec un appui de la DINEPA ;
- Le type de système d'approvisionnement en eau huit (8) systèmes gravitaires car les charges d'exploitation seront moins lourdes cela permettra de garantir la viabilité financière d'au moins 4 villes à la fin du programme contrairement aux 2 systèmes par pompage sélectionnés. (*L'annexe H: Profil des villes sélectionnées* fait un récapitulatif de la situation démographique de ces villes)

Il est à noter que les investissements prévus pour ces villes dans le cadre du programme bilatéral permettront à la DINEPA d'étendre la couverture en eau sur tout le territoire. La réforme du secteur commencée en 2009 pourra se matérialiser par des résultats concrets et visibles. La sélection de ces villes complète la vision et la politique stratégique de la DINEPA pour le secteur à savoir :

- 1) Des chefs-lieux de département tels : Hinche, Jérémie, Miragoane et Fort liberté auront un système d'alimentation en eau potable et même un réseau d'eau usée à l'instar des autres départements touchés en 2006 par le programme de réforme du secteur de l'eau. La prise en charge de ces villes par le programme bilatéral complète le programme des villes secondaires initié par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et ces investissements compléteront ceux des villes secondaires à savoir : les chefs-lieux de départements comme Jacmel, Cayes, Port-de-Paix et des villes plus importantes ayant une population supérieure à 50,000 habitants.
- 2) La couverture en eau sera garantie à l'horizon du projet pour tous les chefs-lieux de l'OREPA SUD, tant pour les chefs-lieux que le milieu rural. L'OREPA Sud bénéficie déjà des financements de la Banque Interaméricaine de Développement pour l'amélioration de la couverture en eau dans le milieu rural des départements de la Grande Anse et des Nippes, de la Banque Mondiale pour celui du département du Sud et le milieu rural du département du SUD EST par l'AECID à travers le programme eau potable en milieu rural exécuté par le PNUD et la DINEPA.

- 3) Les actions à impact rapide (AIR) apporteront une amélioration suivant un délai raisonnable soit dix-huit mois au moins à la population de ces villes de ce fait le niveau financier et économique des exploitants devra au terme du programme être équilibré par leurs recettes. Les Actions à Impact Rapide aideront à redresser la situation des Centres Techniques d'Exploitation pour des villes ayant un potentiel commercial non négligeable dans la mesure ou un renforcement institutionnel et technique faisait défaut.
- 4) Les CTE de ces villes pourront bénéficier d'investissements substantiels pour améliorer leur gestion et équilibrer leur trésorerie à moyen terme.

Les Indicateurs à prendre en considération pour évaluer l'impact des AIR en zone urbaine sont listés ci-dessous :

- Nombre de clients actifs
- Nombre de clients passifs
- Nombre de nouveaux clients
- Volume d'eau distribué (installation systématique de compteurs de tête pour les forages et captages).
- Nombre de kiosques actifs

La durée approximative des actions à impact rapide est de dix –huit mois dépendamment des activités à soutenir.

3.4.3. Eau et Assainissement Rural

Est considéré comme milieu rural, toutes localités inférieures ou égales à 5,000 habitants. L'habitat rural est à environ 80% dispersé, ce qui constitue, en plus du relief un obstacle au développement des infrastructures communautaires. Le milieu rural a été largement délaissé ces dernières années.

Un système rural desservant moins de 5,000 habitants est généralement caractérisé par une source et l'existence d'un CAEPA.

En se basant sur le recensement des réseaux ruraux effectué par la DINEPA en septembre 2008, il existe plus de 650 réseaux ruraux qui devront être opérationnels et dotés d'un comité pour assurer une large couverture en eau potable à la population rurale. Il est à noter que les bailleurs de fonds (Banque Mondiale et BID) ont concentré leurs activités sur la Grande Anse, le Sud, les Nippes et l'île de la Gonâve. Malgré une phase d'animation très longue, les résultats sont non formalisés: la bonne gestion et la maintenance de travaux d'infrastructure projetées ne sont pas tout à fait assurées tout en recentrant les CAEPA sur leur activité de contrôle, de sensibilisation et de protection des ressources et d'information des usagers.

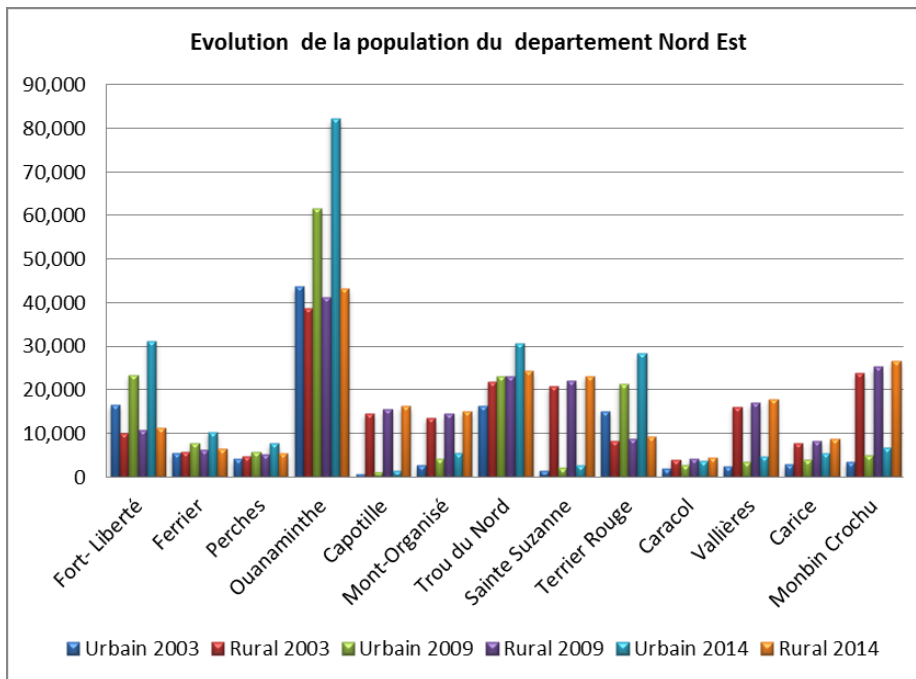
Partant des leçons apprises des projets financés par la BID, et des projets financés par la Coopération Espagnole tel le projet SUD EST, pour ne mentionner que les plus récents et en s'appuyant sur la stratégie définie pour le secteur, la DINEPA envisage à travers le programme bilatéral de concentrer ses interventions dans deux départements à savoir les départements du CENTRE pour compléter les interventions dans le milieu rural du département de l'Artibonite et aussi commencer des investissements dans le département du NORD EST.

Un projet transfrontalier entre la République Dominicaine et la République d'Haïti est en cours d'approbation (financement BID) pour construire des systèmes d'eau potable et d'assainissement dans certaines villes frontalières, à savoir: Ouanaminthe / Dajabon, Belladère / Elias Pinas, et Anse à Pitre / Pedernales.

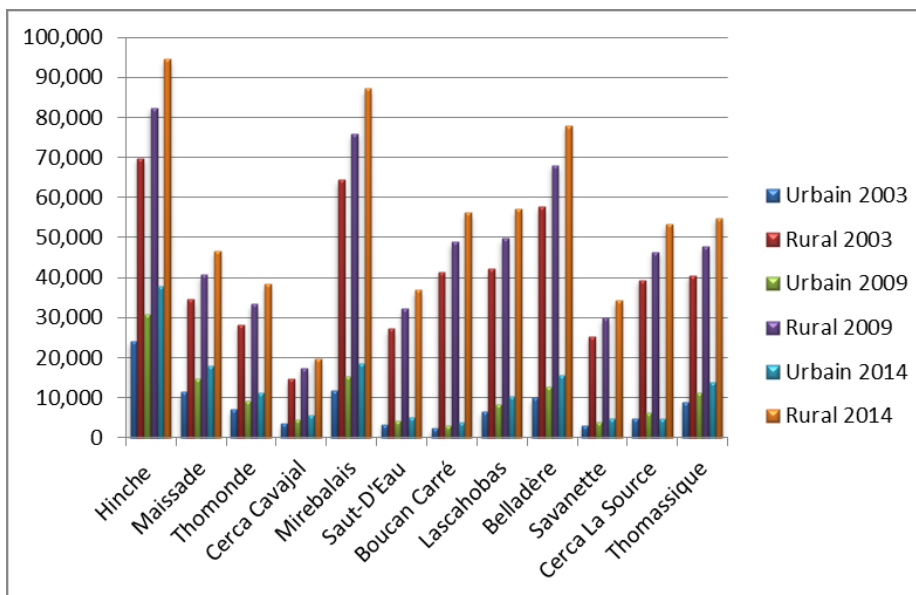
En s'inspirant de l'expérience d'exécution du projet Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural dans le département du Sud Est, programme en phase d'être complété en 2012, il serait envisageable d'encadrer personnel de la DINEPA sur le terrain, tels les URD des départements du Centre et du Nord, dans la réalisation (par des équipes expérimentées) des études et la supervision des travaux pour des localités desservant moins de 5,000 habitants.

Pour utiliser de manière efficace les fonds mis à la disposition du milieu rural parallèlement à l'équipe de terrain qui réalise les études, l'entreprise en charge des Schémas Directeurs (Lot 2 - OREPA Nord et Centre) préparera des dossiers d'étude en fonction de la disponibilité de la ressource. Des fonds seront aussi réservés pour des études réalisées par le personnel technique de la DINEPA, soit les URD des autres départements sachant que la priorité sera accordée d'abord pour les systèmes ruraux des départements du Centre et du Nord Est. Le volet assainissement sera aussi pris en compte lors de ces études.

En considérant les taux de croissance de la population de ces départements, à la fin du Programme le nombre d'habitants touché sera de plus de 300,000 habitants. Ci-dessous les tableaux de projection calculés à partir des données de l'IHSI.



Pour le département du Centre, l'évolution de la population urbaine et rurale peut se résumer dans les histogrammes ci-dessous :



L'Annexe T (Inventaire des Infrastructures – Recensement 2008-09) contient les informations obtenues en 2009 par une cellule technique de la DINEPA dans le cadre de l'inventaire des systèmes endommagés lors des cyclones de 2008. Il s'agit d'un inventaire rapide conçu par des réparations d'urgence afin de restituer la desserte dans des zones affectées.

La formulation précise des actions à développer dans cette sous composante reste à définir après la réalisation des diagnostics et des études de faisabilité. Les Schémas Directeurs apporteront les informations nécessaires pour approfondir et compléter les inventaires des infrastructures à partir des relevés de terrain et les données des plans et études existantes qui pourront être archivés à la DINEPA et d'autres institutions. Les études de faisabilité devront atteindre les exigences du POG et les résultats compris adresseront des améliorations des couvertures en eau et assainissement.

La formulation précise de cette sous composante comprendra (voir aussi la guide POG du FCAS):

- Un diagnostic des services et des besoins
- Des études de faisabilité selon un échantillon représentatif
- La définition des critères de viabilité
- Des critères clairs pour le choix des communautés
- La définition des solutions type selon la typologie des communautés
- Une planification claire des actions à développer avec des produits et des actions concrètes – une définition concrète de la portée de cette sous composante.

3.4.4. Eau et assainissement en milieu urbain et périurbain

Malgré les définitions qu'on utilise d'habitude dans d'autres domaines tels l'urbanisme et l'architecture pour ce rapport de POG, on utilisera la définition suivante :

Le milieu urbain est une concentration de population historique qui possède des structures communales, comme, église, école, mairie, et dans beaucoup de cas avec un réseau d'approvisionnement en eau souvent confiné au centre historique.

Etymologiquement périurbain signifie qui est à proximité d'une ville, on considère comme milieu périurbain des populations de nouvel établissement, qui sont disposées sans aucune structure préétablie à la périphérie des centres historiques. Normalement ils sont séparés des milieux urbains, mais pas nécessairement et parfois on peut trouver des poches à l'intérieur des milieux urbains.

Le caractère définitif est la définition historique des milieux urbains dont les limites sont parfois difficiles à établir exactement, mais que l'on connaît en général. Ces nouveaux lotissements communément appelés villes périurbaines se situant non loin des centres urbains. Ils ont aussi droit à l'eau conformément à l'adoption de la Déclaration de Johannesburg en septembre 2002 lors du sommet mondial sur le développement durable.

La formulation précise des actions à développer dans cette sous composante reste à définir après la réalisation des diagnostics et des études de faisabilité. Les études existantes et les Schémas Directeurs apporteront les informations nécessaires pour approfondir et compléter les inventaires des infrastructures à partir des relevés de terrain et les données des plans et études existantes qui pourront être archivés à la DINEPA et d'autres institutions.

Les études de faisabilité devront atteindre les exigences du POG et les résultats compris adresseront des améliorations des couvertures en eau et assainissement. Si les études existantes ne comprennent pas l'ensemble des exigences du POG il sera nécessaire de compléter ces études (qui doivent aussi inclure l'assainissement).

La formulation précise de cette sous composante comprendra (voir aussi la guide POG du FCAS):

- Un diagnostic des services et des besoins
- Des études de faisabilité et des alternatives
- La définition des critères de viabilité.
- Une justification et description de l'alternative choisie.
- Une planification claire des actions à développer avec des produits et des actions concrètes – une définition concrète de la portée de cette sous composante.

Les critères retenus pour l'exécution des travaux en milieu urbain sont :

- 1) la mise à disposition des études de faisabilité ;
- 2) le cout d'investissement par habitant, l'étude Gouvernance et Simulation financière réalisée par OIEAU en 2008 donne des approximations en matière de cout d'investissements ;
- 3) Le critère démographique c'est-à-dire la population vulnérable touchée par les travaux ;
- 4) L'absence de bailleurs ou d'organisations de base communautaires ou ONG ;
- 5) La présence de quartiers périurbains ;
- 6) La prise en compte de l'assainissement collectif parallèlement à l'exécution des travaux d'eau potable ;
- 7) La représentation de différentes régions du pays, Nord, Centre, Ouest et Sud et
- 8) La couverture des centres de population selon trois catégories différentes : a) de plus de 50,000 habitants, b) d'entre 50,000 et 25,000 : villes moyennes et c) entre 25,000 et 10,000 habitants : petites villes ;

La sélection des centres urbains et périurbains à être intervenus répond à une combinaison efficace et prioritaire de plusieurs des critères mentionnées ci-dessus.

Les études de faisabilité en-cours et prévus

Les Schémas Directeurs vont préciser la nature des travaux à effectuer dans les villes prioritaires pour le programme Bilatéral en incluant :

- a. La sélection des alternatives optimales du point de vu technique, économique et environnemental ;
- b. La description de la solution retenue ;
- c. L'analyse de couts d'investissement et d'opération ; et

- d. L'évaluation des impacts sanitaires, environnementaux et sociologiques de la solution retenue y compris la participation communautaire.

Cependant d'autres études avaient déjà été menées par la DINEPA en 2011. Elles concernent notamment la ville de Anse à Galets, les villes de Léogane, Gressier, Petit Goâve et Grand Goâve et la ville de Cap Haïtien. Pour exploiter efficacement les résultats de ces études certaines phases de travaux pourraient être exécutées rapidement au cours de l'année 2012, telle le cas d'Anse à Galets dont l'étude est en annexe du POG et du Cap Haïtien car de l'étude générale d'une phase prioritaire a été définie par le bureau d'études BRL.

Les études de faisabilité existantes et en-cours incluent les villes de :

- Cap-Haïtien (OREPA Nord);
- Léogane (OREPA Ouest);
- Gressier (OREPA Ouest);
- Grand Goâve (OREPA Ouest);
- Petit Goâve (OREPA Ouest) et
- Anse a Galets (OREPA Ouest).

Pour la ville de Hinche (OREPA Centre), se focalise le centre-ville et ses quartiers environnants (30,000 habitants). L'étude de faisabilité et la sélection d'alternative d'intervention sont prévues dans la première tranche de prestations du contrat pour la réalisation des Schémas Directeurs pour les OREPA Nord et Centre (Produit 38), à être réalisées le premier semestre de 2012.

Pour les villes de Jérémie et Miragoâne (Départements Grand Anse et Nippes, OREPA Sud), se focalise le centre ville et ses quartiers environnants (34,000 et 10,000 habitants respectivement). Les études de faisabilité et la sélection d'alternatives d'intervention sont aussi prévues dans le contrat pour la réalisation des Schémas Directeurs pour les OREPA Ouest et Sud, qui seront réalisées le premier semestre de 2012.

Pour la ville de Cap-Haïtien les études de faisabilité (en charge de la société BRLi) incluent tant la partie eau potable comme assainissement. La DINEPA a demandé à la société BRLi de faire une identification d'un secteur de la ville pour une intervention eau potable et assainissement pouvant être financé par le Programme Bilatéral. Ces actions font partie des négociations avec la BID qui a financé le contrat de l'entreprise BRLi en charge des études et la supervision des travaux pour la ville de Cap Haïtien.

Pour les villes de Gressier, Léogane, Grand Goâve et Petit Goâve (en charge de la société SOGREAH a travers d'un financement du Gouvernement Français, FASEP) les études de faisabilité sont pour l'eau potable en incluant une analyse général d'alternatives d'assainissement. Les études complémentaires (topographie, géotechnique et études de détail) seront faites par la société EPTISA comme complément de leur prestation (Schémas Directeurs - Lot 1 OREPA Sud et Ouest).

L'étude de faisabilité de la ville d'Anse à Galet est pour l'eau potable seulement.

Les schémas directeurs réalisés par EPTISA et WASSER incluent les études de faisabilité eau potable et assainissement pour les villes suivantes :

S.D. - Lot 1	
OREPA Sud	OREPA Ouest
1. Miragoane	6. Cabaret
2. Jeremie	7. Archaie
3. Aquin	8. Kenskoff
4. Port-salut	9. Thomazeau
5. Anse d'Hainault	

S.D. - Lot 2	
OREPA Nord	OREPA Centre
1. Hinche	8. Fort Liberté
2. Mirebalais	9. Limonade
3. Marmelade	10. Terrier Rouge
4. Petit Rivière de l'Artibonite	11. Trou du Nord
5. Saint Michel de l'Atalaye	
6. Verrettes	
7. Anse Rouge	

Le développement des études de faisabilité se déroulera en phases selon les négociations entamées avec les sociétés prestataires. Chaque phase de 3-4 mois permettra avoir des études de faisabilité terminée pour pouvoir avancer dans les phases suivantes jusque le lancement des travaux. Pour la phase 1 les études prioritaires sont :

OREPA Ouest et Sud (Phase 1)

1. Jeremie ;
2. Miragoane et
3. Aquin.

OREPA Nord et Centre (Phase 1)

4. Hinche ;
5. Saint Michel de l'Atalaye et
6. Fort Liberté.

Concernant l'assainissement, les études pour les réseaux condominial pour un secteur pilote de la ville de Ouanaminthe sont en cours a travers de la compagnie publique CAESB. Autres interventions avec la CAESB, dans le cadre de l'accord de Coopération Haitiano-Espagnole-Brésilienne sont envisagées afin d'augmenter l'enveloppe de travaux en réseaux.

COMPOSANTE 2 – RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

3.4.5. Renforcement Institutionnel Initial

Le renforcement institutionnel initial focalise les actions nécessaires pour accompagner toutes les travaux d'urgence et les mesures d'impact rapide prévues dans le Composant 1 (Infrastructures d'AEPA) en facilitant l'intervention appropriée du personnel propre de la DINEPA, des OREPA et des exploitants ruraux et urbains. Un ensemble d'actions d'assistance technique et de moyens physiques mis à disposition des structures de l'Etat contribuera à la pérennité des installations réparées et réhabilitées ainsi qu'à la rapide reprise des services et la récupération des abonnés inactifs dans des zones intervenues.

Le renforcement institutionnel comprendra tant les structures de milieu rural (CAEPA et CPE) comme urbain (CTE). Dans le milieu rural l'action sera focalisée au niveau des CAEPA à travers des OREPA/URD. Dans le milieu urbain l'action sera focalisée au niveau des OREPA et CTE. L'action sera priorisée dans les communes et les villes où des interventions d'urgence et des mesures d'impact rapide (Composant 1) seront réalisées. En l'occurrence, les différentes communes des départements et les villes précédemment identifiées.

Séances de formation initiale pour des exploitants

Afin de permettre un impact rapide de formation pratique au niveau du terrain, différents types de formation seront développés durant 2012, à savoir :

- a. Formations des CTE (procédures courants d'exploitation, plan d'entretien, règlement basique du service, cadastre de clients, gestion commerciale, contrôle de pertes, etc.);
- b. Formation pour les CAEPA (procédures courants d'exploitation, plan d'entretien, gestion des usagers)
- c. Formations continues pour la gestion des réseaux ruraux et urbains.

3.4.6. Renforcement institutionnel à moyen terme

Le renforcement institutionnel à moyen terme consolidera les capacités des structures organisationnelles centrale et régionale afin d'assurer la pérennité des infrastructures construites et réhabilitées dans des zones et villes où les travaux seront exécutés ainsi que la mise en place d'actions nécessaires à l'autonomie progressive des exploitants en eau potable et en assainissement dans les zones d'intervention du Programme.

Un aspect fondamental est la viabilité économique et la durabilité de la structure à soutenir. Il a été proposé le support d'une structure essentielle en attendant d'une meilleure définition de l'appui à un schéma durable. Les indicateurs des résultats, les produits et les actions à développer restent ouverts jusqu'à la concrétisation de ce schéma.

Les deux composantes du Programme Bilatéral auront pour objectif de pallier à ces déficiences en visant a:

- Renforcer des CTE en les dotant de ressources matérielles et humaines compétentes pour faire face au défi de la Réforme
- Fournir un service à la population quel que soit le niveau social ou la catégorie des usagers
- Mettre sur pied un service à la clientèle adapté aux besoins des abonnés des CTE
- Gérer les services de manière autonomes, les CTE pouvant couvrir leurs charges d'exploitation à partir de leurs recettes
- Développer les compétences du personnel pour qu'ils soient le gage du service fournis en élaborant des programmes de formation à tous les niveaux.
- Mettre en place des investissements en infrastructure d'eau potable et d'assainissement pour garantir la couverture
- Mettre en place un système de suivi des CTE pour collecter et analyser les données d'exploitation sur base de rapports trimestriels

3.4.7. Durabilité des interventions

Durabilité financière

A la fin des travaux de réparation et /ou de réhabilitation des systèmes urbains et ruraux, les CTE et les CAEPA mis en place (4) par les URD se chargeront de la gestion des systèmes. La signature de protocole avec les CAEPA renforcera leur légitimité auprès de la population rurale. L'application des tarifs adéquats aux usagers et une gestion transparente du système assureront les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des systèmes.

La DINEPA possède déjà un outil tarifaire pour la définition des tarifs. L'OIEAU avait déjà estimé les coûts dans *L'Etude pour une organisation institutionnelle optimale en vue de l'approvisionnement en eau potable et la fourniture des services d'assainissement de base aux populations des différentes régions du pays* réalisée en 2008. Une actualisation de l'étude sera réalisée au cours de l'année 2012 en tenant compte des réalités du terrain. Les projections avaient été définies pour l'horizon 2017. Le rapport de 2008 est en annexe M de ce document.

Durabilité Environnementale

Les travaux qui seront exécutés dans le cadre du POG prévoient des interventions qui de par leur nature ont un impact sur l'environnement. L'emploi des sources ou des eaux de surface pour l'approvisionnement en eau s'inscrit dans un plan qui respecte l'environnement surtout que le volet protection des ressources captées est pris en compte.

Le programme envisage un emploi plus efficace et efficient de l'eau accompagné des campagnes de sensibilisation permettant d'éviter les gaspillages actuels. Les aspects de l'utilisation des ressources et de leur contrôle seront assurés par la cartographie et l'inventaire réalisé dans le cadre des Schémas Directeurs à partir desquels il sera possible d'estimer les sources potentielles d'approvisionnement pour le pays. Ces informations seront accessibles à l'Observatoire National pour tous les partenaires et même pour les municipalités.

Durabilité institutionnelle

La durabilité des systèmes d'alimentation en eau potable sera assurée par le renforcement des structures décentralisées de la DINEPA auxquelles incombera la responsabilité directe de la gestion du système suivant les compétences spécifiques de chacun. Ces institutions à travers les ateliers régionaux se sont fortement impliquées dans la définition et la planification des activités et bénéficieront des formations aussi pratiques que spécifiques.

3.5 ASPECTS INTERSECTORIELS

3.5.1 Santé Publique

L'évaluation de l'impact des maladies hydro-fécales sera analysé a travers des statistiques du Ministère de la Santé Publique (MSPP).

Les projets tiendront en compte les aspects relatifs à l'hygiène et l'utilisation adéquat des aliments et sa relation par rapport a l'accès à l'eau et l'assainissement dans les structures de santé.

3.5.2 Lutte contre le changement climatique

Dans les projets d'eau potable et d'assainissement les impacts dus au changement climatique seront prises en compte ainsi que les mesures pour répondre aux urgences provoqués par les cyclones et les inondations. Cela impliquera la capacité des infrastructures pour s'adapter à l'augmentation inattendue du débit à cause d'événements particuliers.

3.5.3 L'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté

L'objectif général du Programme est de contribuer durablement à l'augmentation de l'accès de la population aux services d'eau potable et d'assainissement appropriés, équitables et socialement accessibles, jusqu'à un pourcentage en accord avec les objectifs du millénaire et au développement du secteur.

Dans ce sens, le Programme compte avoir un impact sur la qualité de vie de toute la population haïtienne et contribuer également à réduire le taux de mortalité due aux maladies d'origine hydrique, spécialement entre les secteurs de la population les plus vulnérables (les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées).

Ceci répond pleinement à la première priorité sectorielle du Plan Directeur qui est celle de contribuer à faire effective le droit humain à l'alimentation (y compris l'eau potable en quantité et qualité suffisante) et améliorer les conditions de vie et de sécurité alimentaire de la population tant rurale que urbaine.

3.5.4 La Gouvernance et la promotion des droits de l'homme

L'objectif de cette priorité transversale du Programme est de promouvoir la qualité de la démocratie et le respect des droits fondamentaux depuis une perspective de participation réelle et effective de la citoyenneté, l'exercice des droits humains et les capacités pour promouvoir le développement.

Afin d'atteindre cet objectif le Programme propose, entre autres, de renforcer les organisations publiques qui contribuent à la création de structures étatiques soutenables. L'appui au renforcement institutionnel de la DINEPA et les OREPA et à la mise en place de la réforme du secteur de l'eau en Haïti, objectifs spécifiques du Programme, montrent l'engagement avec cette priorité horizontale.

En novembre le 2002, le Comité de Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CDESC), des Nations Unies, reconnaissait de manière explicite l'accès à l'eau assurée comme un droit humain fondamental. Le Comité de Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CDESC), établit que " le droit humain à l'eau est indispensable pour porter une vie en dignité humaine et qui est un pré-réquisit pour la réalisation d'autres droits humaines". Tant ce programme spécifique comme le FCAS ont comme principal objectif garantir le droit humain de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

3.5.5 Genre en développement

Les femmes sont, avec les enfants, le secteur de la population le plus bénéficié par des programmes eau et assainissement. Également, sa collaboration est considérée clé afin d'assurer la durabilité des interventions dans le long terme. C'est pourquoi que, dans le cadre du Programme, les femmes seront tenues en compte comme une factor de durabilité et d'effectivité des systèmes d'approvisionnement d'eau potable et d'assainissement tant dans des zones rurales qu'urbaines. Dans ce sens, le Programme promouvra sa participation active dans toutes les phases du développement du secteur en tant qu'agents de développement ainsi que bénéficiaires.

C'est avec cette acquisition de pouvoir de la part des femmes que le Programme garantira l'accomplissement de l'objectif de cette priorité horizontale du Plan Directeur de contribuer à atteindre l'exercice plein des droits humains et la citoyenneté des femmes.

3.5.6 La durabilité environnementale

Le Programme compte appliquer des normes et principes de durabilité environnementale dans la réalisation des études, preinvestissement et travaux de réhabilitation ou construction des systèmes d'eau potable et d'assainissement. Également le Programme souhaite appuyer à la DINEPA dans le développement de la réglementation standard pour la construction des infrastructures basiques (ex.: kiosques, latrines, etc.).

Le Programme contribuera donc à la gestion soutenable du capital naturel et au modèle de développement qui permettra d'améliorer la qualité de vie de la population haïtienne, en ligne avec l'objectif de cette priorité transversale.

3.5.7 Considération de la dimension culturelle et respect de la diversité

L'objectif de la Coopération Espagnole par rapport à la considération de la dimension culturelle et le respect de la diversité des populations bénéficiaires est celui de promouvoir les opportunités et les capacités culturelles matérielles et immatérielles de personnes et communautés en tant qu'éléments substantiels du développement humain soutenable.

Afin d'atteindre cet objectif et d'assurer l'appropriation du Programme par les bénéficiaires, la DINEPA, avec l'appui de l'AECID dérouleront, pour le développement de toutes les phases du Programme, des campagnes de sensibilisation de la population en adaptant les messages à la culture local et en respectant, le plus possible, ses principes moraux, avec une transformation progressive de la conception de l'hygiène et l'utilisation sécurisée de l'eau.

3.6 RISQUES ET HYPOTHESES

Ce programme propose des actions intégrées qui associent les évaluations des risques liés au pays et les leçons tirées du passé et des projets ou programmes en cours de réalisation

3.6.1. Pré-conditions

Les conditions préalables qui ont été retenues :

- La sensibilisation et la disponibilité de la population.
- La connaissance approfondie des régions par le personnel de la DINEPA à savoir les CTE en milieu urbain et les URD en milieu rural
- La disponibilité progressive des ressources humaines qualifiées
- Le soutien des institutions locales notamment les CASEC, ASEC, mairies et autres institutions étatiques
- La capacité d'exécution des fonds disponibles.

3.6.2. Les risques

Les risques identifiés sont les suivants :

- L'instabilité politique
- Les conditions de sécurité
- Le manque de personnel cadre qualifié
- La faible réceptivité des abonnés
- Les catastrophes naturelles telles les inondations, cyclones ou épidémies

3.6.3. Hypothèse du projet

Les hypothèses qui ont été pris en compte pour le composant investissement en particulier:

- La DINEPA comme entité autonome de l'Etat, avec un budget apporté par ses partenaires assure l'exécution du Programme indépendamment des éventuelles instabilités politiques ;
- La DINEPA et l'AECID assurent une exécution efficace et performante du Programme ;
- La volonté de la population à payer augmente en relation à l'amélioration progressive de l'accès et la qualité des services;
- La formation on job des ingénieurs et de personnel technique jeune permet d'améliorer et remplacer progressivement la manque de personnel qualifiée
- Les catastrophes naturelles sont prévus et gérés a travers des plans de contingence au niveau de chaque OREPA et le Departement de Réponse aux Urgences de la DINEPA
- Le coût des matériels et de la main d'œuvre locale est maintenu sans grands fluctuations.

Le tableau ci-dessous résume d'autres considérations pour l'évaluation des risques et hypothèses du programme.

Résultats	Hypothèses	Risques
OS1-R1: Augmentation du nombre de personnes ayant accès à une eau contrôlée	Le financement est disponible. Les non objection sont accordés de manière rapide. Conditions de sécurité adéquates pour travailler Les études de faisabilité sont réalisées. Les franchises douanières sont obtenues dans les délais. Les procédures administratives s'adaptent à la réalité du pays et aux besoins du Programme	Les désastres naturels détruisent les infrastructures. L'épidémie de choléra augmente à travers le pays. Instabilité politique empêche la réalisation des études et l'exécution des travaux.
OS1-R2 : La qualité de service est améliorée à travers l'exploitation et l'entretien adéquats des systèmes	Les exploitants sont formés et distribuent une eau de bonne qualité. La volonté de la population à payer augmente en relation à l'amélioration de l'accès et la qualité des services;	Les conditions de sécurité s'aggravent Les matériels et pièces pour l'entretien des réseaux ne sont pas

	Les bénéficiaires souscrivent à un contrat d'abonnement.	disponibles Les ressources humaines qualifiées ne sont pas disponibles
OS1-R3 : La durabilité économique et financière des systèmes est améliorée	. Les CTE gèrent efficacement les réseaux Les exploitants sont formés Les plans d'affaires et les procédures sont élaborés.	Les conditions socioéconomiques de la population s'aggravent Les conditions de sécurité diminuent La population sabote volontairement les réseaux
OS1-R4 :Les conditions d'hygiène de base sont améliorées	L'accompagnement social est bien planifié et réalisé.	Les inondations provoquent des épidémies.
OS2-R1 : Augmentation du nombre de personnes ayant accès à des systèmes appropriés pour la gestion d'excréta et des eaux usées	Les titres de propriétés des terrains sont disponibles. Les études d'impacts environnementaux sont réalisées. Les études techniques sont bien réalisées.	Les protocoles avec les partenaires (institutions publiques) ne sont pas signés. Existence d'interférence politique dans les activités techniques. La population ne veut pas payer pour les services d'assainissement.
OS2-R2 : La pérennité et la durabilité des systèmes sont améliorées	Les infrastructures sont construites suivant les règles de l'art.	Les opérateurs rencontrent des difficultés dans l'opération des réseaux. La population ne paye pas régulièrement ses factures et n'acceptent pas de payer pour l'assainissement.
OS3-R1 : Les institutions prévues par la loi cadre (2009) portant organisation du secteur ,ont été mises en place et renforcées pour améliorer la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable et en assainissement et le processus de décentralisation de la maîtrise d'ouvrage est en cours	Les institutions sont créées et appuyées	L'instabilité politique et la manque de personnel cadre qualifié limitent la mise en place de la maîtrise d'ouvrage régionale
OS3-R2 : La gestion des systèmes se fait de façon participative	Motivation des partenaires pour la collecte et le partage des informations. La coordination des acteurs par la DINEPA est effective	Les informations ne sont pas disponibles.
OS3-R3 : Le cadre normatif de l'eau et de l'assainissement est	Les partenaires concernés dans la rédaction des normes sont motivés-	Les tarifs élaborés par la DINEPA ne sont pas acceptés par la population.

amélioré et en vigueur	Les normes sont établis.	
OS3-R4 : Le gouvernement central avec la participation des régions et des municipalités développent les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement	La planification des investissements est réalisée par la DINEPA.	Il ya des interférences politiques qui empêchent le développement des schémas directeurs.

3.7 CRITERES POUR LA SELECTION DES COMMUNAUTES

Durant l'exécution du sous-composant Eau et Assainissement Rural, le Programme interviendra dans des petits communautés situés dans des différents communes et départements des 4 OREPA. Les critères de sélection tiendront en compte les éléments principaux de la politique sectorielle de l'EPA (DINEPA et FCAS) ainsi que l'objectif de travailler avec les communautés les plus vulnérables, en promouvant l'accès universel et équitable a l'eau et l'assainissement.

L'élaboration des schémas directeurs durant l'année 2012, en incluant la réalisation des inventaires de ressources et d'infrastructure tant au niveau urbain que rural, permettront:

- a. L'identification des communautés prioritaires pour l'intervention a partir des critères de vulnérabilité par rapport a l'accès à l'eau potable et à l'assainissement;
- b. La sélection définitive des communautés à partir des critères d'éligibilité;

Critères de priorisation

Les critères de priorisation devant être applicables au processus de sélection sont:

1. Qualité de l'eau. Communautés avec un haut risque et vulnérabilité par rapport aux maladies hydro-fécales à partir de la consommation de l'eau polluée. Il s'agit de populations nécessités de systèmes d'approvisionnement et de désinfection de l'eau. Processus de sensibilisation et éducation sanitaire devront accompagner les interventions.
2. Disponibilité d'eau. Communautés avec une couverture insuffisant, nécessités de nouveaux investissements pour assurer un approvisionnement minimale en termes de continuité de la desserte en eau, en réduisant les hauts niveaux de vulnérabilité aux maladies hydro-fécales et dermiques.
3. Disponibilité d'assainissement. Communautés avec un haut degré de vulnérabilité sanitaire a cause de la manque de systèmes de gestion intégrale d'excrétas. La DINEPA ne fera pas la construction de latrines (elle interviendra pour la promotion de l'assainissement individuel et la promotion de l'hygiène en milieu rural) en se focalisant dans des interventions de décharge, traitement et valorisation des excrétas pour son réutilisation agricole ou énergétique.

4. Présence de maladies hydro-fécales. Communautés dont il existe un haut taux de maladies d'origine hydrique ou hydro-fécales. Les registres du Ministère de la Santé Publique (MSPP) indiquent que la plus part des communautés rurales du pays sont assujetties a des maladies type diarrhée, parasites, typhoïde et plus récemment choléra (ce dernier avec une forte incidence dans le Departement de l'Artibonite avec un pourcentage de population rurale très élevé).
5. L'impact des interventions. Communautés dont la relation entre le bénéficiaire et les coûts des infrastructures soit la plus haute possible. Le nombre d'habitants et la définition du coût par bénéficiaire sera applicable pour la sélection des alternatives technologiques d'intervention. La sélection des technologies de cout bas permettra un meilleur accès des communautés les plus pauvres.

La situation socioéconomique indique que presque toute la population rurale du pays se trouve dans une situation de pauvreté ou extrême pauvreté pourtant les alternatives technologiques devront tenir en compte la possibilité des communautés de payer un tarif social pour l'opération et l'entretien des systèmes. Les études de faisabilité permettront en suite d'avancer dans la sélection des projets.

Critères d'éligibilité

Suite a l'identification des priorités d'intervention, les communautés seront confirmées/sélectionnées a partir des critères d'éligibilité:

- a. La communauté compte sur une organisation de base capable de gérer l'infrastructure et le service en étant légalisée comme CAEPA pour la DINEPA,
- b. La communauté prends le compromis de payer une tarif sociale consensuel capable de garantir une fonctionnement et entretien basique du SAEP,
- c. La communauté prends le compromis d'entreprendre des actions basiques liées a l'assainissement (construction des latrines, gestion des déchets, etc.)
- d. Le CAEPA prends le compromis de participer a sa capacitation et formation a la charge des URD.
- e. Le CAEPA prends le compromis de participer et appuyer les projets du gouvernement orientés a la protection des sources et a la reforestation dans des zones de recharge hydrique

La DINEPA préparera un modèle de lettre d'intention pour les communautés. Elles devront connaitre les conditions générales du programme en participant à la sélection d'alternatives et les designs finaux pour son implication durant la phase des travaux.

3.8 ANALYSE DE VIABILITE

Pour la réalisation des analyses de viabilité ils seront considérés des éléments institutionnels, légaux, environnementaux, techniques, socioéconomiques et culturelles afin de définir des alternatives viables et pour résoudre la problématique existante.

Les critères et conditions ont été basées dans des normatives du pays ainsi que la politique sectorielle de la DINEPA en tenant en compte les directives de l'FCAS. A continuation les différents niveaux d'analyse de viabilité sont présentés selon les sous-composants du Programme concernés.

3.8.1. Viabilité des Travaux d'Urgence (TUR)

L'analyse de viabilité des travaux d'urgence se focalise surtout sur des questions techniques. Il s'agit d'interventions mineurs et nécessaires pour une restitution immédiate des services dans des villes et zones rurales dont les fournissements d'équipes et les réparations des réseaux endommagés permettront la restitution immédiate de la desserte en eau avec un impact social et sanitaire très important. Il n'y a pas besoin des analyses spécifiques des qu'il s'agit de systèmes existantes à être réparés.

Dans le cas de la Station de Traitement des Excrétas de Titanyen (RMPP), conçu dans le cadre de l'urgence choléra, les différentes analyses de viabilité technique, environnementale et économique ont été considérées. En particulier l'analyse d'optimisation de l'opération et de la durabilité économique de l'infrastructure installée. (voir **Annexe D**)

Concernant sa viabilité légale et de propriété des terrains, le décret d'utilité publique avec l'affectation correspondant à la construction et opération de la station a été donné personnellement par le Président de la République d'Haïti à l'occasion de la visite de la Reine d'Espagne à Port-au-Prince en novembre 2011.

3.8.2. Viabilité des Actions à Impact Rapide (AIR)

L'analyse de viabilité des actions à impact rapide focalise aussi la viabilité technique et économique des interventions pour les travaux à faire dans les 10 CTE prioritaires identifiés (Jean Rabel, Saint Michel de l'Atalaye, Desdunes, Mirebalais, Hinche, Kenskoff, Leogane ou Aquin) Jeremie, Miragoane, Fort Liberté). En particulier l'analyse efficience – cout par bénéficiaire constituera une base important pour la définition d'un cout maximal par bénéficiaire.

Pour les activités de renforcement prévues (élaboration des cadastres, système intégrale des abonnés et formations, modélisations hydrauliques des réseaux) des analyses institutionnelles seront considérés.

3.8.3. Viabilité des Travaux en Eau et Assainissement Rural

Les analyses et la définition des solutions type/ critères d'investissement (coût maximum par bénéficiaire,) se feront à partir de l'analyse d'un échantillon représentatif

<p>Analyse Economique et Social</p>	<p>Les analyses économiques et sociales sont considérées dans les schémas directeurs. Néanmoins, les études de faisabilité dans le cadre des S.D. correspondent uniquement à des villes prioritaires de plus de 10,000 habitants.</p> <p>Les TDR des études de faisabilité pour des travaux d'AEPA en milieu rural définiront les analyses de viabilité économique et financière pour assurer la durabilité à moyen et long terme des projets. Ils incluront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relation d'efficacité : cout par bénéficiaire • Analyse économique des solutions – choix de moindre cout • Coûts d'opération et maintenance • Tarification <p>L'analyse social est basé dans un modèle d'enquête socio-économique dans le cadre des schémas directeurs (Il n'existent pas jusqu'à présent des enquêtes socio-économiques a jour et fiables permettant leur utilisation pour la planification sectorielle. A partir de l'élaboration des schémas directeurs régionaux la DINEPA comptera avec des informations provenant des enquêtes socio-économiques associées. Ces enquêtes se feront sur un échantillonnage de 5% minimum de la population totale du pays, afin de déterminer des informations type)</p>
<p>Analyse Environnemental</p>	<p>Bien que les analyses environnementales sont incluses de façon générale dans les schémas directeurs, la DINEPA assurera la considération des critères environnementaux de la BID pour des travaux d'AEPA en milieu rural dans les TDR des études de faisabilité correspondants.</p> <p>Toutes les actions devront avoir des impacts environnementaux et sociales positifs pour le 100% des SAEPA ruraux impliquées ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La description des mesures de mitigation des impacts négatifs potentiels ; • L'analyse de vulnérabilité aux désastres naturels ; • L'élaboration des TDR pour l'étude des aspects spécifiques si nécessaire ; • La description du plan de gestion environnementale durant le projet (suivi et monitoring, implémentation des mesures, contingences)
<p>Analyse Légal - Institutionnel</p>	<p>La DINEPA assurera la considération du droit des sources, droits de passage et situation foncière (propriété des terrains) dans les TDR des études de faisabilité correspondants.</p> <p>La légalité des structures de gestion (constitution des CAEPA) sera condition pour l'intervention dans des villages bénéficiaires</p>

<p>Analyse Technique</p>	<p>Le Manuel du Développement Rural de la DINEPA fixe la méthodologie d'intervention et l'approche technique pour des travaux dans des communes disperses de moins de 5,000 habitants (voir Annexe J).</p> <p>Ledit Manuel sera considéré dans la définition des TDR des études de faisabilité surtout pour la définition des alternatives techniques pour les travaux d'AEPA.</p> <p>La viabilité technique des projets devra être justifiée à partir de la durabilité de la ressource en eau en qualité, quantité et continuité. Les normes techniques seront considérées à partir du travail de développement des Directives Techniques pour l'Eau Potable et l'Assainissement en-cours de réalisation (OIEau financement UNICEF)</p>
---------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.8.4. Viabilité des Travaux en Eau et Assainissement Urbain et Périurbain

L'analyse de viabilité des travaux en milieu urbain et périurbain, l'étude d'alternatives et les différents aspects de la viabilité économique et sociale ainsi qu'environnementale est assuré par les études de faisabilité comprises dans les Schémas Directeurs Régionaux.

<p>Analyse Economique et Social</p>	<p>Les analyses économiques sont incluses dans les études de faisabilité des schémas directeurs.</p> <p>Les études de faisabilité pour des travaux d'AEPA en milieu urbain compris dans les schémas directeurs incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relation d'efficacité : cout par bénéficiaire • Analyse économique des solutions – choix de moindre cout • Coûts d'opération et maintenance • Tarification <p>L'analyse social est basé dans un modèle d'enquête socio-économique dans le cadre des schémas directeurs .</p>
<p>Analyse Environnemental</p>	<p>Les analyses et évaluation des impacts environnementaux sont considérés dans les études de faisabilité des schémas directeurs. Toutes les actions devront avoir des impacts environnementaux et sociales positifs pour le 100% des SAEPA urbains impliquées.</p> <p>Toutes les actions devront avoir des impacts environnementaux et sociales positifs pour le 100% des SAEPA ruraux impliquées ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La description des mesures de mitigation des impacts négatifs potentiels ; • L'analyse de vulnérabilité aux désastres naturels ; • L'élaboration des TDR pour l'étude des aspects spécifiques si nécessaire ;

	<ul style="list-style-type: none"> La description du plan de gestion environnementale durant le projet (suivi et monitoring, implémentation des mesures, contingences) <p>Pour des évaluations spécifiques type EIA des stations de traitement, ils seront suivies les directives de la BID.</p>
Analyse Légal - Institutionnel	<p>Les aspects liés au droit des sources, droits de passage et situation foncière (propriété des terrains) sont considérés dans les études de faisabilité prévus par les schémas directeurs.</p> <p>Les structures de gestion sont en premier lieux les CTE. Sa constitution légale est assurée par les OREPA et la DINEPA dans des villes concernées.</p>
Analyse Technique	<p>La définition des critères techniques et l'étude des alternatives de projet sont inclus dans les études de faisabilité des schémas directeurs.</p> <p>La description de la solution retenu pour chaque système (optimal du point de vu technique, économique et environnemental) inclut le plan de réalisation pour chaque composante (eau et assainissement) ainsi que les évaluations des impacts sanitaires, environnementaux et sociologiques, et la participation communautaire.</p> <p>La viabilité technique des projets devra être justifiée à partir de la durabilité de la ressource en eau en qualité, quantité et continuité. Les normes techniques seront considérées a partir du travail de développement des Directives Techniques pour l'Eau Potable et l'Assainissement en-cours de réalisation (OIEau financement UNICEF)</p> <p>Des études complémentaires selon les cas peuvent être nécessaires. Ceux-ci plus la supervision des travaux sont prévus dans le budget du programme.</p>

3.8.5. Viabilité du Renforcement Institutionnel

La viabilité légale, institutionnelle et économique du fonctionnement de l'ensemble de la structure organisationnelle du secteur (DINEPA, OREPA/URD, CTE et CAEPA) est analysée à partir de deux études principales :

- L'étude de perspectives du secteur à l'horizon 2007 – 2017 (OIEau, 2008) ;
- L'étude d'actualisation des perspectives de viabilité financière des organisations du secteur (Calia Conseil, en-cours).

A partir des résultats de l'étude d'actualisation des perspectives a être finalisé durant le mois de mars 2012, la DINEPA définira la structure à soutenir en tenant en compte :

- l'optimisation des coûts;

- la définition des assistances techniques complémentaires à travers des produits concrets pour le renforcement des capacités
- la priorisation du renforcement institutionnel dont les travaux seront développés ;
- la définition des structures à soutenir dans l'ensemble de l'organisation.

3.9 CRITERES POUR LA DEFINITION ET SELECTION DES ALTERNATIVES

Les études de faisabilité permettront la définition des alternatives de projet d'infrastructure en tenant compte :

- L'incidence de la croissance démographique sur la demande ;
- La priorisation de l'alternative technique de coût plus bas (construction et opération) si les conditions environnementales, sociales et d'accès au service le permettent ;
- La composante sociale et de participation communautaire.

Le mécanisme de sélection sera différent selon il s'agit de programmes multi-projet (plusieurs projets dans le milieu rural) ou bien des projets d'entité individuelle.

3.10 BUDGET DU PROGRAMME

Le Budget du Programme est présenté dans l'**Annexe 5** en incluant l'assignation budgétaire selon composants et produits et en détaillant la provenance des ressources des apports de l'AECID ainsi que d'autres sources.

Les tableaux suivants présentent un résumé du budget des deux composantes 1 et 2 selon les produits correspondants étant les montants totaux de USD 63,071,140.00 et USD 32,003,860.00 respectivement.

COMPOSANTE 1		
Objectifs / Produits / Activités		Planifié 2010-2014
OS1 - Acces a l'Eau Potable		
OS1-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'eau contrôlé	44 220 000,00
Prod. 1	Réparations d'urgence SAEP Ruraux (11 URD) <u>TUR</u>	2 000 000,00
Prod. 2	Réparations d'urgence SAEP Urbains (21 villes) <u>TUR</u>	2 000 000,00
Prod. 3	Amélioration SAEP Centres de santé <u>AIR</u>	410 000,00
Prod. 4	Réhabilitation SAEP urbains (<u>AIR</u> , 10 villes)	6 555 000,00
Prod. 5	Extension SAEPA urbains et périurbains	25 250 000,00
Prod. 6	Extension et nouveaux SAEP ruraux (1 ou 2 Departements)	8 005 000,00
OS1-RII	Qualité des services est améliorée	2 194 454,00
Prod. 7	Appui opérationnel CTE (21 villes, lien avec P2) <u>AIR</u>	269 454,00
Prod. 8	Plan d'opération et d'entretien des systèmes intervenus <u>AIR</u>	1 635 000,00
Prod. 9	Service a la clientèle adapté (CTE > 1,000 abonnés) <u>AIR</u>	90 000,00
Prod. 10	Système d'analyse de la qualité de l'eau fonctionnel <u>AIR</u>	200 000,00
OS1-RIII	Durabilité économique/financière des systèmes améliorée	310 000,00
Prod. 11	Formation opérateurs (gestion administr.-comptable) <u>AIR</u>	60 000,00
Prod. 12	Plan d'affaires pour les SAEPA de plus de 10,000 habitants	45 000,00
Prod. 13	Système intégral de gestion des abonnés fonctionnel <u>AIR</u>	205 000,00
OS1-RIV	Conditions d'hygiène de base sont améliorées	2 450 000,00
Prod. 14	Communication et sensibilisation en hygiène	950 000,00
Prod. 15	Communication et sensibilisation réponse choléra	1 500 000,00
Act. 15.1	Campagnes de sensibilisation réponse choléra	1 000 000,00
Act. 15.2	Matériels de support	500 000,00
OS2 - Acces a l'Assainissement		
OS2-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'assainissement	13 801 686,00
Prod. 16	Nouvelle station de traitement RMPP (Titanyen) <u>TUR</u>	2 421 686,00
Prod. 17	Nouveaux systèmes de décharge/traitement des eaux usées	1 640 000,00
Prod. 18	Nouveaux systèmes d'assainissement urb. collectif (lien P6)	8 310 000,00
Prod. 19	Nouveaux syst. assainissement (écoles publ./P5 et P7) <u>AIR</u>	1 000 000,00
Prod. 20	Nouveaux systèmes d'assainissement lieux publics <u>AIR</u>	430 000,00
OS2-RII	La pérennité et la durabilité des systèmes est améliorée	95 000,00
Prod. 21	Structures tarifaires pour des services intégrées d'AEPA	45 000,00
Prod. 22	Formations - Administration des systèmes intégrées d'AEPA	50 000,00
Sous- Total COMPOSANTE 1		63 071 140,00

COMPOSANTE 2 - GOUVERNANCE ET DROIT HUMAIN A L'EAU		
Objectifs / Produits / Activités		Planifié 2010-2014
OS1 - Acces a l'Eau Potable		
OS3-RI	Institutions mises en place et renforcées	24 076 995,00
Prod. 23	CAEPA renforcés. Opération SAEP ruraux (lien avec P5, <u>AIR</u>)	106 500,00
Prod. 24	CAEPA créés. Opération des SAEP ruraux (lien avec P7)	160 000,00
Prod. 25	10 CTE renforcés, équipés et operationels <u>AIR</u> (28.a et 28.b)	3 026 000,00
SP 25.a	Renforcement initial CTE (1 an, 10 villes, lien avec P4) <u>AIR</u>	376 000,00
SP 25.b	Renforcement moyen terme CTE (10 + 5 villes, lien P4 et P6)	1 850 000,00
Prod. 26	Creation des Comités d'Usagers (villes > 10,000 hab.)	60 000,00
Prod. 27	Renforcement DINEPA	9 190 395,00
Prod. 28	4 OREPA et 11 URD créés, équipés et operationnelles <u>AIR</u>	4 528 000,00
Prod. 29	Mise en place et renforcement initial des OREPA/URD <u>AIR</u>	3 714 600,00
Prod. 30	Renforcement de moyen terme OREPA/URD	2 700 000,00
Prod. 31	Formations techniques pour la gestion des réseaux <u>AIR</u>	250 000,00
Prod. 32	Formations/recrutements specifique - MdO régionale	271 500,00
Prod. 33	Renforcement des entités gouvernementales municipales	70 000,00
OS3-RII	La gestion des systèmes se fait de façon participative	1 259 000,00
Prod. 34	Création des nouveaux tables sectorielles régionales / fora	128 000,00
Prod. 35	Accords de coopération avec la société civile	86 000,00
Prod. 36	Renforcement de l'Observatoire National de l'EPA	1 020 000,00
Prod. 37	Fonctionnement des Tables Sectorielles de l'EPA	25 000,00
OS3-RIII	Cadre normatif de l'eau et de l'assainissement amélioré	20 000,00
Prod. 38	Elaboration et publication des documents normatifs	20 000,00
OS3-RIV	Développement des schémas directeurs régionaux d'AEPA	6 647 865,00
Prod. 39	Schémas Directeurs approuvés et opérationnels	6 647 865,00
SousTotal COMPOSANTE 2		32 003 860,00

A continuation, le tableau ci-dessous présente un résumé du budget de la Composante Gestion, Suivi et Evaluation du Programme étant le montant total de USD 5,284,000.-

GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME		5 284 000,00
Act. 00.1	Equipe de Gestion du Programme	1 055 000,00
Act. 00.2	Assistance technique	294 000,00
Act. 00.3	Equipements pour Equipe de Gestion du Programme	285 000,00
Act. 00.4	Evaluation du Programme	300 000,00
Act. 00.5	Frais de Gestion du Programme	750 000,00
Act. 00.6	Communication lié au Programme	750 000,00
Act. 00.7	Visibilité du programme	500 000,00
Act. 00.8	Imprevus	750 000,00
Act. 00.9	Audits	600 000,00

4. SCHEMA D'EXECUTION

4.1 UNITE DE GESTION DU PROGRAMME

4.1.1. L'Equipe de Gestion (EGP)

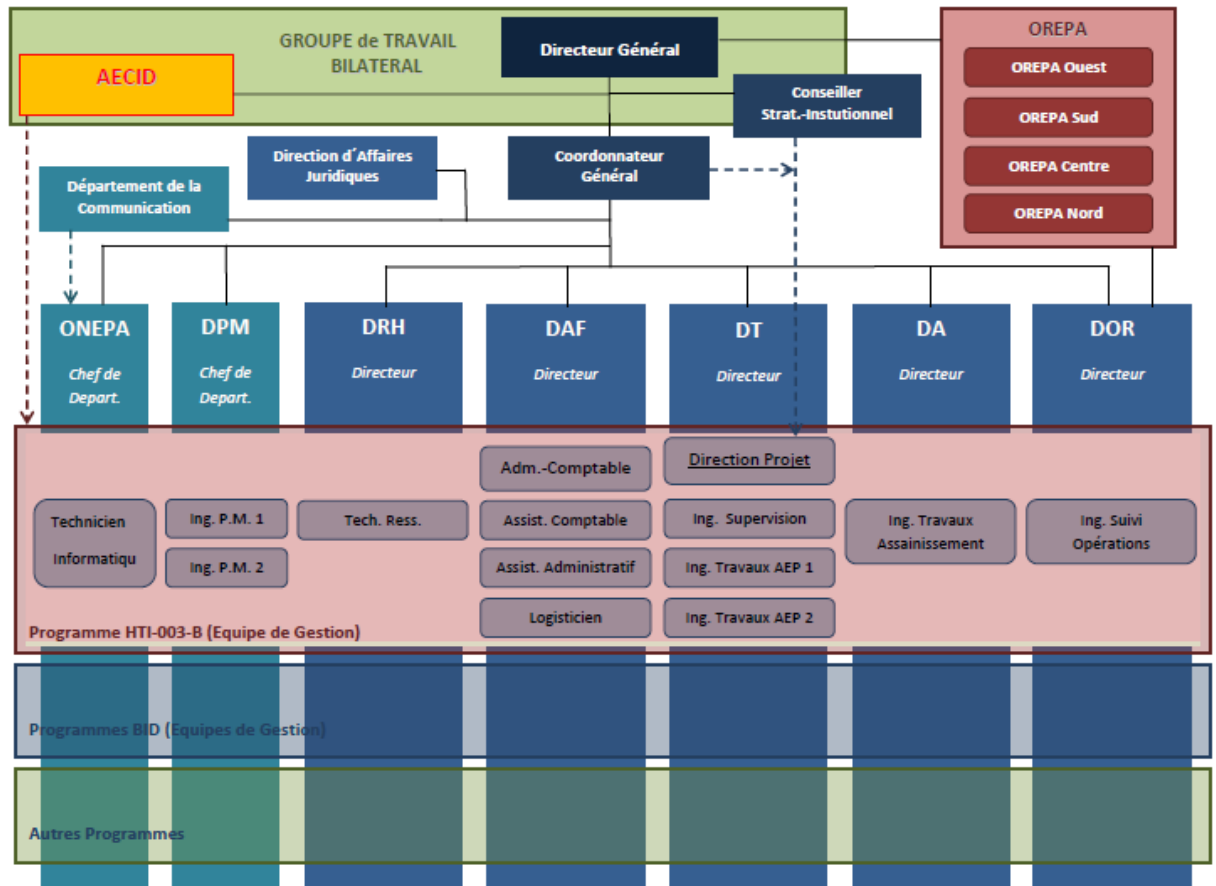
Pour son exécution, une Equipe de Gestion du Programme (EGP) a été conformé. Ses membres ont été recrutés a partir de processus d'appel a candidatures externes ou bien choisis parmi les unités fonctionnels de la DINEPA.

La structure organisationnelle du projet basé sur un Directeur de Programme (Direction Technique), un Administrateur-Comptable (Direction Administrative et Financière) et un Conseiller en Développement Institutionnel (Direction Générale). Un consultant international en gestion de projets appuiera la Direction du Programme durant une période a définir selon les besoins du Programme.. Les mandats spécifiques des membres de l'équipe de projet sont présentés dans le règlement opérationnel du programme et dans les termes de référence (voir **Annexe TDR de l'Equipe de Gestion**).

Constitution de l'Equipe de Gestion du Programme			
Qte.	Fonction	Unité DINEPA	Fonction principale
1	Directeur de Projet	DT	Direction du Programme et coordination de l'EGP
1	Administrateur-Comptable	DC/DAF	Administration du Programme et controle de la comptabilité
1	Conseiller institutionnel	DG	Conseil en developpement institutionnel au Directeur du Programme
2	Spécialiste Passation de Marchés	DPM	Suivi de la passation de marchés et adjudication des contrats
1	Technicien Ressources Humaines	DRH	Suivi des recrutements et de la mobilisation du personnel
1	Logisticien (Architecte)	DA/DAF	Obtention des terrains et construction des bureaux
1	Assistante Comptable	DC/DAF	Appui a l'adminstrateur comptable. Suivi comptable des OREPA/CTE
1	Assistante Administrative	DA/DAF	Appui a l'adminstrateur comptable. Suivi administrative et logistique
2	Ingénieur Supervision SAEP	DT	Supervision des travaux systemes d'eau potable
1	Ingénieur Suivi CTE	DOR	Suivi de la performance des CTE appuies par le Programme
1	Ingénieur Assainissement	DT	Supervision des travaux d'assainissement
1	Technicien Informatique	DA/DAF	Appui technique-informatique a l'EGP
1	Chauffeur	SG	Support pour la mobilisation de l'EGP

Annuellement chaque personnel sera évalué de façon participative et les attentes de l'année seront précisées. Il faut souligner que le projet est transversal à toutes les directions de la DINEPA. Le programme dans sa composante (2) prend en charge les nouvelles structures de la DINEPA.

Le schéma a continuation montre la localisation transversale de l'EGP dans la structure organisationnelle de la DINEPA:



Responsabilités et Ressources

La responsabilité de la mise en place du programme incombe à la DINEPA. Les différentes directions bénéficieront directement de l'appui technique et financier de la DINEPA pendant au moins deux ans en attendant la prise en charge effective des CTE par leurs OREPA respectifs.

L'équipe qui sera mise en place pour réaliser les activités du plan d'actions est chargée d'appuyer et d'encadrer les CTE de façon ponctuelle. Cette équipe jouera un rôle central dans la coordination des activités avec la DINEPA. La méthodologie de travail sera basée sur une approche de partenariat où les structures décentralisées de la DINEPA seront impliquées dans la réalisation des activités et dans la gestion des problèmes y relatifs.

L'équipe de projet assumera la coordination des projets, la correcte gestion administrative, la mise en œuvre des activités, la réalisation des résultats attendus et l'impact souhaité. L'équipe se chargera de l'implémentation des activités en collaboration avec les départements et directions de la DINEPA.

Soit une équipe multi disciplinaire Il faut souligner que les membres de l'équipe de projet relèveront de leur direction respective. Ils intégreront dans leurs tâches habituelles des activités du programme en

travaillant au sein de leur direction respective. Il faut aussi considérer la possibilité de recruter du personnel additionnel au besoin.

Dénomination de différentes structures de la DINEPA

DENOMINATION	
Direction Opérations Régionales	DOR
Direction Technique	DT
Département Milieu Rural	DMR
Centre Technique d'Exploitation	CTE
Unité Rurale Départementale	URD
Passation de marchés	PM
Direction des Ressources Humaines	DRH
Direction Administrative et Financière	DAF

Certains termes de référence du personnel de l'équipe de projet et de l'OREPA sont en annexe de ce document.(Annexe Q)

Il faut souligner que chaque Direction de la DINEPA aura à sa charge la responsabilité d'exécuter les activités du programme relatives aux produits et activités suivants :

- Les réparations d'urgence en milieu rural et urbain
- Les travaux de réhabilitation et d'extension des systèmes dans les villes
- Les travaux de réhabilitation et d'extension des systèmes dans le milieu rural
- Les travaux de construction des stations de traitement dans les villes (Titanyen, Hinche et Miragoâne)
- Les travaux de construction de blocs sanitaires.

Ci-dessous la liste des différentes activités qui seront exécutées après l'approbation du POG

- Chaque activité définie dans le Programme est considérée comme un projet à part entière décomposé en plusieurs composantes qui nécessitent un budget. Tout retard dans leur accomplissement impliquera un retard dans le chronogramme général du Programme.
- Ces activités seront effectuées de manière séquentielle dans différentes phases. Certaines activités seront exécutées directement par la DINEPA pour le compte du CTE et de l'URD ce sont les actions de structuration d'autres seront exécutées par l'OREPA après approbation de la DINEPA ce sont les actions opérationnelles.
- Le suivi de la réalisation des activités est la partie la plus déterminante, pour ce, une approche de gestion de projets est préconisée avec l'affectation d'une équipe de projet dédiée au suivi des avancements et des résultats des actions.

- Pour les activités relevant des structures décentralisées, notre proposition serait la mise en place d'un comité de pilotage constitué de la Direction Générale, des Directeurs des OREPA, de la Direction des Opérations Régionales, du Département du Milieu Rural, de la Direction Technique et de la Direction Assainissement et du coordonnateur de l'équipe de projet.

Un comité de pilotage qui se réunira une fois par trimestre aura des objectifs spécifiques tels que :

1. Faciliter les requêtes de financement ;
2. Communiquer avec les parties prenantes ;
3. Gérer les problèmes qui pourraient surgir lors de la réalisation des activités ;
4. Réorienter certaines actions

L'EGP aura les tâches suivantes :

1. Elaborer les chronogrammes pour le suivi des prévisions.
2. Encadrer les CTE pour suivre les investissements.
3. Rédiger un rapport mensuel pour le comité de pilotage.

Circuits d'informations

L'équipe de projet tiendra des rencontres de planification hebdomadaires et réalisera des missions de travail sur le terrain avec les CTE et les URD surtout en ce qui concerne les travaux et les études de Schémas Directeurs.

Le comité de pilotage se réunit une fois par mois avec l'équipe de projet pour évaluer l'avancement des activités.

Des rapports trimestriels seront rédigés par l'équipe de projet et diffusés aux directions de la DINEPA et de l'OREPA.

Des ateliers de travail sont prévus chaque deux mois avec les structures décentralisées de la DINEPA et des déplacements périodiques sur le terrain sont prévus pour constater l'avancement des activités.

4.2 SCHEMA DE SUPERVISION DES TRAVAUX

La supervision des travaux se fera de manière régulière par l'équipe du projet. Il sera nécessaire de recruter du personnel additionnel pour renforcer la Direction Technique (deux ingénieurs de suivi) et un ingénieur pour le département du milieu rural. Des consultants externes seront recrutés au besoin pour faire la supervision sur site particulièrement pour les travaux électromécaniques.

La supervision des travaux sera assurée à travers d'entités externes à la DINEPA en assurant un suivi objectif des ouvrages et de sa qualité finale. Il serait nécessaire de prévoir un noyau technique de la part de la DINEPA qui devra recevoir des rapports périodiques (hebdomadaires ou d'autres) préparés par le personnel des entreprises de supervision qui devront assurer le contrôle des activités et de l'avancement réels des projets de construction. L'expérience a été menée durant les séances de travail préparatoires au POG. Cette équipe constituée de quelques membres d'URD et de l'équipe technique du

projet Sud Est Jacmel apportera sous la supervision de l'assistant technique au programme, un appui ponctuel à toutes les structures décentralisées de la DINEPA.

Les entreprises de supervision devront se focaliser sur trois types de contrôles :

- Contrôles de qualité de chantier ;
- Contrôles des délais d'exécution et
- Contrôles de coûts.

Durant la vie d'exécution d'un projet d'infrastructure, les activités devront être registrés dans différents types de rapport (hebdomadaires ; spécifiques ; de détail et finaux). L'activité de supervision se fera de façon hebdomadaire et elle devra se compléter avec des rapports écrites, des photographies, vidéos, etc. Les rapports écrits devront inclure au minimum le suivant :

- Antécédents
- Analyse des avancements (description des travaux, problèmes et solutions trouvées)
- Réunions effectuées (visites et différents réunions avec l'entrepreneur, la Mairie, etc.)
- Aspects critiques du chantier
- Conclusions et recommandations
- Annexes (Photos, résultats des déterminations de laboratoire, rapports spécifiques environnementaux et d'autres, etc.)

Pour une supervision plus efficace, des équipes/groupes de supervision par zones seront définis.

4.3 GESTION DES RESSOURCES FINANCIERS

Les modalités de gestion des ressources financières sont développés dans le Règlement Opérationnel du Programme (Section 2 – Dispositions Administratives et de Gestion).

Fluxogrammes pour les différentes procédures administratives et de gestion sont en cours de réalisation dans le cadre de l'Assistance Technique Internationale de Renforcement de la Gestion de la DINEPA et seront ajoutés en qualité d'annexes au présent POG durant le premier semestre de 2012.

5. SUIVI ET EVALUATION

5.1 PROCEDURES

Le suivi et évaluation aura comme objectif mesurer la différence entre la planification/formulation du Programme et la réalité comme résultat de son exécution ce qui permettra de prendre des actions correctives si nécessaire.

Le suivi et l'évaluation du Programme sera implémenté par l'équipe technique de projet et mise en œuvre en collaboration avec les départements et les directions de la DINEPA. En ce qui concerne les indicateurs et les sources de contrôle on prendra comme référence les indications fournies dans le Règlement Opérationnel du Programme.

Le plan de contrôle des activités sera donc établi. Ce plan servira de tableau de bord pour l'équipe du projet. Dans ce plan sera détaillé de manière systématique, la procédure de collecte des informations sur l'évolution des activités du projet en spécifiant clairement les délais, les responsabilités.

Ces informations permettront également à l'équipe de projet de contrôler l'allocation correcte des ressources, le rythme d'exécution des activités et le degré d'atteinte des résultats intermédiaires. Dans le cadre du programme, une rencontre trimestrielle générale avec toutes les équipes sera réalisée pour la mise en commun des résultats et des problèmes rencontrés au cours du trimestre écoulé.

L'information sur le suivi se fera a travers de rapports semestriels incluant les outils de suivi proposées par l'AECID (voir ci-dessous). Ils contiendront :

- a. L'information concernant l'avancement physique et financier-comptable
- b. L'actualisation du Plan Opératif Annuel ;
- c. L'actualisation du Plan de Passation de Marchés.

Evaluation

Le Programme sera évalué en tenant compte des résultats pour pouvoir comprendre les mécanismes de développement engendrés et leurs effets. Pour la Composante 1, le pivot sera constitué par l'analyse du degré d'acceptation des travaux par les bénéficiaires ainsi de par rapport à l'amélioration de leur niveau de vie. L'analyse devra indiquer les perspectives de durabilité du programme ainsi que mettre en exergue les recommandations visant tant à améliorer les aspects les plus importants de son fonctionnement et de sa gestion que de faciliter la reproductibilité des leçons tirées et des méthodologies expérimentées lors de sa mise en place. L'évaluation du programme se fera donc par un consultant indépendant à la fin de chaque année et prendra en considération les critères suivants : pertinence, efficience, efficacité, impact et durabilité.

L'évaluation interne sera réalisée par les visites de terrain de l'équipe de projet. Le règlement opérationnel du programme a bien souligné que tous les contrats en particulier ceux des travaux d'infrastructure, devront être supervisés soit directement par du personnel de l'équipe de gestion, ou ils devront bénéficier des services externes de supervision sur place, pour vérifier la qualité et la quantité des matériaux utilisés pour les travaux. En ce qui concerne les fournitures et services techniques, le projet devra garantir la qualité appropriée des biens et des services acquis

Matrix de Résultats

L'Annexe 3 présente les résultats associés aux indicateurs dont les avancements du Programme sont comparés en relation au plan original.

L'Annexe 4 présente les résultats du Programme, les indicateurs et les produits associés. Cela permettra d'analyser les résultats et les quantifier.

Matrix de Produits

Afin d'introduire les variables temporels et de budget, l'Annexe 5 propose la façon de le faire en suivant les délais d'exécution et les montants correspondants selon la planification des activités.

5.2 AUDITS ET EVALUATIONS EXTERNES

Un audit externe sera fait au minimum une fois par an. L'audit devra couvrir:

- Tous les revenus et les dépenses générés par le programme, incluant ceux réalisés avec les ressources du fonds du bénéficiaire et de tous les autres co-financeurs ;
- la vérification du respect des conditions établies dans la section II.2.4.4. relatif aux apports en espèces de la part du bénéficiaire et d'autres co-financeurs ;
- le respect des autres normes et procédures établies dans l'accord de financement et dans le présent règlement.

Les audits externes devront charger un auditeur aux comptes agréé, membre d'une association de supervision et de contrôle légal des comptes reconnue internationalement, de vérifier si les apports, les revenus et les dépenses consignés dans la comptabilité du programme ont été reçus, engagés, liquidés et payés conformément aux plans opérationnels et au budget dûment approuvés par l'OFCAS ou son représentant, aux procédures d'adjudication des contrats, à l'accord de financement et autres normes et procédures de ce règlement.

Les termes de référence et la portée de l'audit sont joints à l'Annexe II.3 et ils doivent obligatoirement être respectés par le Bénéficiaire. Avant d'engager l'audit, le devra obtenir la non-objection de l'OFCAS ou de son représentant concernant ces termes de référence.

À la fin du programme, le Bénéficiaire réalisera un audit final qui couvrira toute la période du programme. Cet audit, en plus de la révision sur le contrôle interne et le respect des procédures contractuelles, doit inclure les éléments qui garantiront la clôture et le transfert correct du programme (clôture des comptes, remise d'actifs, annulation de contrats et engagements, restitution de fonds, etc.), lesquels devront être inclus dans les termes de référence spécifiques.

Indépendamment des audits réalisés par le bénéficiaire, l'OFCAS pourra ordonner la réalisation d'audits spécifiques. Le bénéficiaire garantit l'accès et l'information aux auditeurs de l'OFCAS sans aucune limitation.

Face à un rapport d'audit avec réserves, l'OFCAS ou son représentant pourront interrompre les apports au programme et demander au la restitution des fonds mal utilisés, intérêts inclus, et si c'est le cas, suspendre la participation des fonds de l'OFCAS au programme.

Un cabinet d'experts-comptables indépendant, préalablement jugé acceptable par l'OFCAS, réalisera des audits financiers de l'ensemble de la comptabilité du programme en conformité avec les procédures de l'OFCAS. La DINEPA fera effectuer un diagnostic de ses procédures comptables, l'installation d'un logiciel comptable, la définition ou les ajustements du plan comptable pour la DINEPA et pour le programme ainsi que la formation du personnel, préalablement évalué, à son utilisation.

Tout au long de la période d'exécution, la DINEPA sera responsable de présenter des rapports périodiques comme suit :

- (i) un rapport annuel d'audit opérationnel et financier du Programme à soumettre, au plus tard, 120 jours avant la fin de chaque année calendaire;
- (ii) dans les 120 jours suivant la clôture des états financiers annuels de la DINEPA, elle soumettra à l'OFCAS ses états audités. L'audit se concentrera entre autre sur le système comptable ainsi que sur l'amélioration du processus de passation des marchés.
- (iii) un audit semi-annuel du processus de passation des marchés et de décaissement du programme à soumettre, au plus tard 60 jours avant la fin de chaque premier semestre de l'année calendaire
- (iv) un rapport final d'audit opérationnel et financier du Programme, à soumettre au plus tard 120 jours avant la date du dernier décaissement; et
- (v) un audit de la DINEPA après le décaissement du 50% du contrat.

La DINEPA sera responsable de l'engagement de firmes d'audit indépendantes acceptables pour l'OFCAS.

Le coût des audits sera financé avec les ressources du Programme. L'OFCAS et le Bénéficiaire ont convenu d'utiliser la matrice des résultats et les activités définies dans le POA comme le Plan de Suivi pour l'opération.

Les rapports d'audit annuels développeront une analyse spécifique des procédures de passation de marché mises en œuvre afin de vérifier a posteriori leur conformité aux règlements de l'institution.

Les conditions pour la préparation des TDR pour le recrutement des audits du Programme suivront les conditions décrites dans l'Annexe II.3. du Règlement Opérationnel (Orientations pour des Termes de Référence pour des Audits des Projets du FCAS).

5.3 COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Le Programme sera réalisé dans des conditions qui permettront, à tout moment, la visibilité appropriée de l'apport de l'AECID. Pour cela, le bénéficiaire réalisera des actions pour éviter qu'il puisse s'établir une confusion entre le présent programme et des actions financées par d'autres organismes et/ou autres donateurs, dans le but d'assurer la transparence nécessaire de la contribution de l'AECID au travers du fonds.

Les plans opérationnels annuels (POA) incluront le Plan de Visibilité et Communication de la période. Ces plans seront périodiquement révisés et actualisés par le Groupe Bilatéral de Travail (voir Règlement Opérationnel).

Les plans incluront les actions que le Programme vise réaliser afin de communiquer et faire connaître aux intervenants du Secteur et la population en général l'apport de l'AECID pour la réalisation du programme. Parmi ces actions, il faut noter :

- Création d'un site pour le programme dans la page web de la DINEPA avec des informations sur sa portée, ses objectifs, ses activités, les avis de convocation aux appels d'offres et licitations, les réussites du programme, les informations sur des activités de visibilité, etc. La page web du programme disposera de liens vers les pages de l'AECID, du Fonds de coopération pour l'eau et l'assainissement, du bureau technique de coopération de l'AECID dans le pays bénéficiaire, de la DINEPA et vers d'autres pages web significatives relatives au programme.
- Actions de relations publiques et de publicité pour valoriser et faire connaître le programme (brochures, articles et reportages, visites, conférences, séminaires et matériel de promotion, etc.). En particulier, le mentionnera l'action et l'apport financier de l'AECID dans les informations adressées aux fins de l'action, dans ses activités de communication, promotion, exécution et rapports internes et annuels et dans les éventuels contacts avec les médias.
- Réalisation et participation à des événements, salons, rencontres, etc. directement liés aux objectifs du programme. Le bénéficiaire invitera le bureau technique de coopération de l'AECID à tous les événements de visibilité pouvant avoir lieu par rapport au programme.
- Toute communication ou publication du bénéficiaire concernant le programme ou ses actions, y compris lors d'une conférence ou d'un séminaire, devra mentionner que celle-ci a reçu un soutien financier de la Coopération Espagnole. Toute publication du bénéficiaire, quels qu'en

soient la forme et le support, y compris Internet, devra porter la mention suivante : « Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). Son contenu est de la responsabilité exclusive de la DINEPA du Ministère Haïtien des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), et en aucun cas il ne doit être considéré comme reflétant la position de la Coopération Espagnole. »

- La DINEPA devra garantir l'intégration de façon visible dans toutes les actions dérivées du programme subventionné (bureaux, travaux, équipements, véhicules, plaques, clôtures, affiches, panneaux in situ, documents, publications, matériel de diffusion, publicité, etc.) du logotype de la Coopération Espagnole se composant d'une lettre C de couleur rouge, à l'intérieur de laquelle figure un cercle de couleur jaune et la légende « Ministère des affaires étrangères et de la coopération. AECID », et le blason de l'Espagne, tout cela dans un format durable et un matériau résistant, pour la bonne diffusion de l'origine des fonds apportés au programme.
- Le bénéficiaire autorise l'AECID à publier son nom et son adresse, le titre du programme et ses objectifs, ainsi que le montant approuvé pour son exécution.
- Toutes les autres actions de visibilité et communication que le bénéficiaire envisagerait de réaliser pendant l'exécution du programme.

Lorsque le bénéficiaire inclurait son propre logotype, ou celui d'autres co-financeurs, celui du « Ministère des affaires étrangères et de la coopération, AECID » devra figurer avec la même taille et dans des conditions de visibilité identiques.

La DINEPA garantira que les entrepreneurs appliquent strictement les dispositions du plan de visibilité et de communication approuvé par l'OFCAS ou son représentant, qui pourra, de plus, remettre le modèle officiel de logotypes sur demande du .

Ces clauses s'appliqueront en particulier à l'occasion de manifestations, événements et actes publics organisés dans le cadre de l'exécution du programme, ainsi qu'à l'élaboration de tout document public ou officiel y étant relatif.

Toutes ces actions seront décidées en étroite collaboration avec l'OFCAS ou son représentant dès le début de l'exécution du programme

6. PLAN OPERATIONNEL ANUEL – POA 2012

Le Plan Opérationnel Annuel (POA) est destiné à établir le lien entre le Plan d'exécution du programme qui couvre la durée de vie du programme en termes de ces indicateurs de fin de projet et les cibles annuelles qui présentent une progression logique des objectifs finaux. Le POA définit les résultats anticipés à partir d'un niveau d'investissements proposé sur une période d'un an. Il présente toutes les activités qui seront réalisées durant la période comprise entre l'élaboration du POG et la clôture budgétaire de l'exercice financière. Le POA devra s'assujettir aux délais et les procédures de la gestion financière de la DINEPA.

6.1 PRODUITS ET RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE

Le tableau inclus dans l'**Annexe 5** présente les engagements d'exécution annuels pour la période.

6.2 BUDGET DETAILLE

A partir des activités et des montants engagés, le budget de détail a été établi pour l'année 2012 (voir **Annexe 5**).

Les tableaux suivants montrent le budget du POA 2012 pour les 2 composantes selon les produits correspondants. Le montant total prévu à décaisser durant l'année 2012 est de USD 30,657,426.83, à savoir :

Composante 1 – Infrastructure EPA : USD 18,486,933.26.-

Composante 2 – Renforcement Institutionnel : USD 11,071,770.25.-

Composante Suivi et Evaluation du Programme : USD 1,733,723,32.-

Totalisant le POA pour l'année 2012 un total de **USD 31,292,426.83.-**

COMPOSANTE 1			
Objectifs / Produits / Activités		Planifié 2010-2014	Budget POA2012
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 - Contribuer à l'extension de l'accès durable à l'Eau Potable			
OS1-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'eau contrôlé	44 220 000,00	14 766 405,79
Prod. 1	Réparations d'urgence SAEP Ruraux (11 URD) <u>TUR</u>	2 000 000,00	1 805 905,79
Prod. 2	Réparations d'urgence SAEP Urbains (21 villes) <u>TUR</u>	2 000 000,00	2 000 000,00
Prod. 3	Amélioration SAEP Centres de santé <u>AIR</u>	410 000,00	410 000,00
Prod. 4	Réhabilitation SAEP urbains (<u>AIR</u> , 10 villes)	6 555 000,00	2 126 000,00
Prod. 5	Extension SAEPA urbains et périurbains	25 250 000,00	7 512 500,00
Prod. 6	Extension et nouveaux SAEP ruraux (1 ou 2 Departements)	8 005 000,00	912 000,00
OS1-RII	Qualité des services est améliorée	2 194 454,00	337 694,75
Prod. 7	Appui opérationnel CTE (21 villes, lien avec P2) <u>AIR</u>	269 454,00	188 694,75
Prod. 8	Plan d'opération et d'entretien des systèmes intervenus <u>AIR</u>	1 635 000,00	97 000,00
Prod. 9	Service à la clientèle adapté (CTE > 1,000 abonnés) <u>AIR</u>	90 000,00	12 000,00
Prod. 10	Système d'analyse de la qualité de l'eau fonctionnel <u>AIR</u>	200 000,00	40 000,00
OS1-RIII	Durabilité économique/financière des systèmes améliorée	310 000,00	112 000,00
Prod. 11	Formation opérateurs (gestion administr.-comptable) <u>AIR</u>	60 000,00	15 000,00
Prod. 12	Plan d'affaires pour les SAEPA de plus de 10,000 habitants	45 000,00	-
Prod. 13	Système intégral de gestion des abonnés fonctionnel <u>AIR</u>	205 000,00	97 000,00
OS1-RIV	Conditions d'hygiène de base sont améliorées	2 450 000,00	1 060 311,72
Prod. 14	Communication et sensibilisation en hygiène	950 000,00	255 600,00
Prod. 15	Communication et sensibilisation réponse choléra	1 500 000,00	804 711,72
Act. 15.1	Campagnes de sensibilisation réponse choléra	1 000 000,00	604 711,72
Act. 15.2	Matériels de support	500 000,00	200 000,00
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 - Contribuer à l'extension de l'accès durable aux Services d'Assainissement			
OS2-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'assainissement	13 801 686,00	2 210 521,00
Prod. 16	Nouvelle station de traitement RMPP (Titanyen) <u>TUR</u>	2 421 686,00	1 058 521,00
Prod. 17	Nouveaux systèmes de décharge/traitement des eaux usées	1 640 000,00	280 000,00
Prod. 18	Nouveaux systèmes d'assainissement urb. collectif (lien P6)	8 310 000,00	80 000,00
Prod. 19	Nouveaux syst. assainissement (écoles publ./P5 et P7) <u>AIR</u>	1 000 000,00	362 000,00
Prod. 20	Nouveaux systèmes d'assainissement lieux publics <u>AIR</u>	430 000,00	430 000,00
OS2-RII	La pérennité et la durabilité des systèmes est améliorée	95 000,00	-
Prod. 21	Structures tarifaires pour des services intégrées d'AEPA	45 000,00	-
Prod. 22	Formations - Administration des systèmes intégrées d'AEPA	50 000,00	-
Sous- Total COMPOSANTE 1		63 071 140,00	18 486 933,26

COMPOSANTE 2 - GOUVERNANCE ET DROIT HUMAIN A L'EAU			
Objectifs / Produits / Activités		Planifié 2010-2014	Budget POA 2012
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 - Contribution au Renforcement Institutionnel du Secteur			
OS3-RI	Institutions mises en place et renforcées	24 076 995,00	5 729 871,50
Prod. 23	CAEPA renforcés. Opération SAEP ruraux (lien avec P5, AIR)	106 500,00	17 000,00
Prod. 24	CAEPA créés. Opération des SAEP ruraux (lien avec P7)	160 000,00	12 000,00
Prod. 25	10 CTE renforcés, équipés et operationels AIR (28.a et 28.b)	3 026 000,00	711 360,00
SP 25.a	Renforcement initial CTE (1 an, 10 villes, lien avec P4) AIR	376 000,00	150 000,00
SP 25.b	Renforcement moyen terme CTE (10 + 5 villes, lien P4 et P6)	1 850 000,00	375 000,00
Prod. 26	Creation des Comités d'Usagers (villes > 10,000 hab.)	60 000,00	-
Prod. 27	Renforcement DINEPA	9 190 395,00	2 230 753,00
Prod. 28	4 OREPA et 11 URD créés, équipées et operationnelles AIR	4 528 000,00	1 254 300,00
Prod. 29	Mise en place et renforcement initial des OREPA/URD AIR	3 714 600,00	1 408 000,00
Prod. 30	Renforcement de moyen terme OREPA/URD	2 700 000,00	-
Prod. 31	Formations techniques pour la gestion des réseaux AIR	250 000,00	50 000,00
Prod. 32	Formations/recrutements spécifique - MdO régionale	271 500,00	46 458,50
Prod. 33	Renforcement des entités gouvernementales municipales	70 000,00	-
OS3-RII	La gestion des systèmes se fait de façon participative	1 259 000,00	363 500,00
Prod. 34	Création des nouveaux tables sectorielles régionales / fora	128 000,00	32 000,00
Prod. 35	Accords de coopération avec la société civile	86 000,00	14 000,00
Prod. 36	Renforcement de l'Observatoire National de l'EPA	1 020 000,00	310 000,00
Prod. 37	Fonctionnement des Tables Sectorielles de l'EPA	25 000,00	7 500,00
OS3-RIII	Cadre normatif de l'eau et de l'assainissement amélioré	20 000,00	-
Prod. 38	Elaboration et publication des documents normatifs	20 000,00	-
OS3-RIV	Développement des schémas directeurs régionaux d'AEPA	6 647 865,00	4 978 398,75
Prod. 39	Schémas Directeurs approuvés et opérationnels	6 647 865,00	4 978 398,75
SousTotal COMPOSANTE 2		32 003 860,00	11 071 770,25

COMPOSANTE GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME			
Objectifs / Produits / Activités		Planifié 2010-2014	Budget POA 2012
Act. 00.1	Equipe de Gestion du Programme	1 055 000,00	376 342,00
Act. 00.2	Assistance technique	294 000,00	186 000,00
Act. 00.3	Equipements pour Equipe de Gestion du Programme	285 000,00	142 000,00
Act. 00.4	Evaluation du Programme	300 000,00	83 333,33
Act. 00.5	Frais de Gestion du Programme	750 000,00	203 047,99
Act. 00.6	Communication lié au Programme	750 000,00	120 000,00
Act. 00.7	Visibilité du programme	500 000,00	135 000,00
Act. 00.8	Imprevus	750 000,00	200 000,00
Act. 00.9	Audits	600 000,00	288 000,00
SousTotal COMPOSANTE 2		5 284 000,00	1 733 723,32

6.3 PLAN DE PASSATION DE MARCHES

Le Plan de Passation de Marchés (PPM), présenté en **Annexe 7** montre le détail des achats de biens, l'exécution des travaux et le recrutement des services prévus. A travers du PPM l'EGP, avec l'appui de l'AECID fera un suivi adéquat des procédures d'acquisitions en assignant les responsabilités principales (contrats, appel d'offres nationaux et internationaux, etc.).

6.4 CHRONOGRAMME

La table suivante montre le Chronogramme d'Activités (détaillé par trimestre) pour la période 2012.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE					
Activités	Année 2012				Responsable de la mise en oeuvre
	T1	T2	T3	T4	
Restitution des résultats du POG après approbation					Equipe de projet
Préparation des termes de référence pour le recrutement du personnel					Equipe de projet,DOR,DA,OREPA,CTE
Recrutement de personnel complémentaire pour l'équipe de projet					Equipe de projet,DOR,DA,OREPA,CTE
Recrutement du personnel pour les CTE					DRH
Recrutement de personnel pour les OREPA					DRH
Recrutement de personnel pour l'exploitation de Titanven					DRH
Acquisition de véhicules pour structures DINEPA					Passation de Marchés,Equipe de projet
Réunions et planification des travaux de réparations					Equipe de Projet,URD,DMR,OREPA,DT
Lancement des Appels d'offres les travaux de réparations					Passation de Marchés
Les réparations d'urgence en milieu rural					Passation de Marchés,URD,DMR,OREPA
Creation et renforcement des CAEPA					URD,DMR
Les réparations d'urgence en milieu urbain					CTE,OREPA,DT
Appui en matériels pour tous les CTE					Passation de Marchés,DOR,OREPA
Inventaire et Etudes Schémas Directeurs					Equipe de Projet,OREPA,URD ,CTE,DG
Renforcement institutionnel pour 9 CTE					Passation de marchés, DOR,DRH,DAF,Equipe de projet,OREPA
Les réparations des centres de santé					Passation de marchés,DT,OREPA
La construction de la station de traitement de Titanven					DA
Opération de la station de Titanven					DA,Equipe de projet
La construction des blocs sanitaires					DA,DT
La supervision des travaux					DA,DT,OREPA,DMR
Actions de visibilité pour le Programme					Communications,URD,CTE,Equipe de Projet
La location de locaux pour les URD					OREPA,DMR,Equipe de Projet
Remise de rapports mensuels du personnel des 10 CTE renforcés en fonction du modèle proposé					DOR,OREPA,CTE
Remise de rapports mensuels personnel OREPA					DOR,OREPA
Remise de rapports mensuels des travaux personnel URD					DMR,URD,OREPA
Rencontre mensuelle entre équipe de projet et directions DINEPA					Equipe de projet,DA,DOR,DT,DAF
Formation					OREPA,DMR,Equipe de Projet,CTE,URD

7. ANNEXES

Annexe 1: POA 1

Annexe 2: Fiche de Programme

Annexe 3: Matrice de Résultats

Annexe 4: Matrice du Programme

Annexe 5: Matrice de Produits (incluant le POA 2012)

Annexe 7: Matrice de Passation de Marchés

PROGRAMME DE REFORME ET D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN HAÏTI

Code de Projet: HTI-003-B

PLAN D'OPERATION ANNUEL (POA)

		Execute jan-juin 2012	Jul-12	Aug-12	Sep-12	Oct-12	Nov-12	Dec-12	POA Previsionnel 2012 en USD
COMPOSANTE 1									
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 - Contribuer à l'extension de l'accès durable à l'Eau Potable									
OS1-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'eau contrôlée	6,756.12	647,273.27	1,033,029.84	1,330,919.96	737,326.67	483,639.28	2,887,353.95	7,126,299.08
OS1-RII	Qualité des services est améliorée	-	-	224,700.00	91,450.00	21,500.00	31,000.00	35,000.00	403,650.00
OS1-RIII	Durabilité économique/financière des systèmes améliorée	-	8,000.00	6,000.00	18,500.00	10,000.00	48,500.00	21,000.00	112,000.00
OS1-RIV	Conditions d'hygiène de base sont améliorées	612,579.93	15,000.00	65,000.00	98,376.79	105,786.70	60,000.00	-	956,743.42
OS2-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'assainissement	521,988.16	211,918.02	29,000.00	145,500.00	231,000.00	203,000.00	275,000.00	1,617,406.18
OS2-RII	La pérennité et durabilité des systèmes est améliorée								-
OS3-RI	Institutions mises en place et renforcées	929,428.20	411,133.50	662,100.00	554,062.00	601,000.00	325,500.00	729,353.00	4,212,576.70
OS3-RII	La gestion du système se fait de façon participative	9,198.50	12,720.00	22,000.00	42,000.00	27,000.00	7,000.00	7,000.00	126,918.50
OS3-RIII	Cadre normatif de l'eau et de l'assainissement amélioré	-	-	-	-	-	-	-	-
OS3-RIV	Développement des schémas directeurs régionaux d'AEPA	1,985,359.50	-	-	-	-	1,326,827.75	-	3,312,187.25
Produits et Activités par Objectifs									
OS1-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'eau contrôlé	6,756.12	647,273.27	1,033,029.84	1,330,919.96	737,326.67	483,639.28	2,887,353.95	7,126,299.08
Prod. 1	Réparations d'urgence SAEP Ruraux (11 URD) <u>TU</u>	6,756.12	194,870.52	436,790.34	562,954.46	325,300.67	111,366.78	96,706.45	1,734,745.33
Act. 1.1	Réparations SAEP ruraux OREPA Nord		73,514.51	143,641.83	166,631.70	94,038.21	28,380.58	24,119.70	530,326.54
s-a .1.1 .1	Reparations 5 SAEP ruraux Dept.Nord Est		44,824.01	70,716.83	68,938.70	36,664.01	6,381.88	10,771.20	
s-a .1.1 .2	Contrats de travaux (PM)		32,640.00	48,960.00	40,800.00	24,480.00		8,160.00	
s-a .1.1 .3	Achat de materiaux/equipements		5,972.81	11,945.63	15,927.50	5,972.81	3,981.88		
s-a .1.1 .4	Main d'oeuvre et transport		3,600.00	7,200.00	9,600.00	3,600.00	2,400.00		

s-a .1.1 .5	Supervision Externe		2,611.20	2,611.20	2,611.20	2,611.20		2,611.20	
s-a .1.1 .2	Reparations 5 SAEP ruraux Dept.Nord		28,690.50	45,694.00	45,275.50	23,653.00	4,619.00	6,649.50	
s-a .1.1. 2.1	Contrats de travaux (PM)		20,150.00	30,225.00	25,187.50	15,112.50		5,037.50	
s-a .1.1. 2.2	Achat de materiaux/equipements		4,849.95	9,699.90	12,933.20	4,849.95	3,233.30		
s-a .1.1. 2.3	Main d'oeuvre et transport		2,078.55	4,157.10	5,542.80	2,078.55	1,385.70		
s-a .1.1. 2.4	Supervision Externe		1,612.00	1,612.00	1,612.00	1,612.00		1,612.00	
s-a .1.1 .3	Reparations 6 SAEP ruraux Dept.Nord -Ouest			27,231.00	52,417.50	33,721.20	17,379.70	6,699.00	
s-a .1.1 .3.1	Contrats de travaux (PM)			20,300.00	30,450.00	25,375.00	15,225.00	5,075.00	
s-a .1.1 .3.2	Achat de materiaux/equipements			3,714.90	16,097.90	2,476.60			
s-a .1.1 .3.3	Main d'oeuvre et transport			1,592.10	4,245.60	4,245.60	530.70		
s-a .1.1 .3.4	Supervision Externe			1,624.00	1,624.00	1,624.00	1,624.00	1,624.00	
Act. 1.2	Réparations SAEP ruraux OREPA Centre	2,265.00	46,992.01	72,710.51	67,323.76	37,335.25	4,270.00	11,616.75	242,513.27
s-a.1.2.1	Reparations 9 SAEP ruraux Dept.Artibonite		32,865.00	51,520.00	49,665.00	26,740.00	4,270.00	8,085.00	
s-a.1.2.1.1	Contrats de travaux (PM)		24,500.00	36,750.00	30,625.00	18,375.00		6,125.00	
s-a.1.2.1.2	Achat de materiaux/equipements		4,483.50	8,967.00	11,956.00	4,483.50	2,989.00		
s-a.1.2.1.3	Main d'oeuvre et transport		1,921.50	3,843.00	5,124.00	1,921.50	1,281.00		
s-a.1.2.1.4	Supervision Externe		1,960.00	1,960.00	1,960.00	1,960.00		1,960.00	
s-a.1.2.2	Reparations 2 SAEP ruraux Dept.Centre	2,265.00							
s-a.1.2.2.1	Contrats de travaux (PM)		14,127.01	21,190.51	17,658.76	10,595.25		3,531.75	
s-a.1.2.2.2	Achat de materiaux/equipements		2,585.24	5,170.48	6,893.98	2,585.24			
s-a.1.2.2.3	Main d'oeuvre et transport		1,107.96	2,215.92	2,954.56	1,107.96			
s-a.1.2.2.4	Supervision Externe		1,130.16	1,130.16	1,130.16	1,130.16		1,130.16	
Act. 1.3	Réparations SAEP ruraux OREPA Ouest	4,491.12		41,184.00	108,720.00	51,436.80	17,980.80	6,336.00	230,148.72
s-a .1.3 .1	Reparations 3 SAEP ruraux Dept.Ouest			41,184.00	108,720.00	51,436.80	17,980.80	6,336.00	
s-a .1.3 .1.1	Contrats de travaux (PM)			19,200.00	28,800.00	24,000.00	14,400.00	4,800.00	
s-a .1.3 .1.2	Achat de materiaux/equipements	4,491.12		14,313.60	62,025.60	9,542.40			
s-a .1.3 .1.3	Main d'oeuvre et transport			6,134.40	16,358.40	16,358.40	2,044.80		
s-a .1.3 .1.4	Supervision Externe			1,536.00	1,536.00	1,536.00	1,536.00	1,536.00	
Act. 1.4	Réparations SAEP ruraux OREPA Sud		71,364.00	162,254.00	207,279.00	120,490.40	40,735.40	29,634.00	631,756.80
s-a.1.4.1	Réparations 2 SAEP ruraux Dept.Sud Est			10,944.00	23,520.00	13,588.80	6,292.80	2,376.00	
s-a.1.4.1.1	Contrats de travaux (PM)			7,200.00	10,800.00	9,000.00	5,400.00	1,800.00	
s-a.1.4.1.2	Achat de materiaux/equipements			2,217.60	9,609.60	1,478.40			
s-a.1.4.1.3	Main d'oeuvre et transport			950.40	2,534.40	2,534.40	316.80		

s-a.1.4.1.4	Supervision Externe			576.00	576.00	576.00	576.00	576.00	
s-a.1.4.2	Reparations 6 SAEP ruraux Dept.Nippes		71,364.00	111,872.00	107,844.00	58,064.00	9,272.00	17,556.00	
s-a.1.4.2.1	Contrats de travaux (PM)		53,200.00	79,800.00	66,500.00	39,900.00		13,300.00	
s-a.1.4.2.2	Achat de materiaux/equipements	387.00	9,735.60	19,471.20	25,961.60	9,735.60	6,490.40		
s-a.1.4.2.3	Main d'oeuvre et transport		4,172.40	8,344.80	11,126.40	4,172.40	2,781.60		
s-a.1.4.2.4	Supervision Externe		4,256.00	4,256.00	4,256.00	4,256.00		4,256.00	
s-a.1.4.3	Reparations 7 SAEP ruraux Dept.Sud			29,109.00	56,032.50	36,046.80	18,578.30	7,161.00	
s-a.1.4.3.1	Contrats de travaux (PM)			21,700.00	32,550.00	27,125.00	16,275.00	5,425.00	
s-a.1.4.3.2	Achat de materiaux/equipements			3,971.10	17,208.10	2,647.40			
s-a.1.4.3.3	Main d'oeuvre et transport			1,701.90	4,538.40	4,538.40	567.30		
s-a.1.4.3.4	Supervision Externe			1,736.00	1,736.00	1,736.00	1,736.00	1,736.00	
s-a.1.4.4	Reparations 4 SAEP ruraux Dept.Grande Anse			10,329.00	19,882.50	12,790.80	6,592.30	2,541.00	
s-a.1.4.4.1	Contrats de travaux (PM)			7,700.00	11,550.00	9,625.00	5,775.00	1,925.00	
s-a.1.4.4.2	Achat de materiaux/equipements			1,409.10	6,106.10	939.40			
s-a.1.4.4.3	Main d'oeuvre et transport			603.90	1,610.40	1,610.40	201.30		
s-a.1.4.4.4	Supervision Externe			616.00	616.00	616.00	616.00	616.00	
Act. 1.5	Supervision et evaluation des réparations 11 URD	-	3,000.00	17,000.00	13,000.00	22,000.00	20,000.00	25,000.00	<u>100,000.00</u>
s-a 1.5.1	Recrutement de superviseurs -résidents Consultants en appui aux URD			6,000.00	9,000.00	12,000.00	15,000.00	18,000.00	
s-a 1.5.2	Location de véhicules pour la supervision des réparations		3,000.00	6,000.00	4,000.00	5,000.00	5,000.00	2,000.00	
s-a 1.5.3	Missions de supervision			5,000.00		5,000.00		5,000.00	
Prod. 2	Réparations d'urgence SAEP Urbains (21 villes) TU	-	280,402.75	429,739.50	619,806.50	361,526.00	117,272.50	86,147.50	1,894,894.75
Act. 2.1	Réparations SAEP urbains OREPA Sud		23,318.75	50,312.50	73,925.00	22,862.50	7,425.00	4,512.50	<u>182,356.25</u>
s-a.2.1.1	Reparations SAEP urbain Dept.Nippes		23,318.75	29,575.00	12,025.00	-	-	650.00	
s-a.2.1.1.1	Contrats de travaux (PM)		5,200.00	5,200.00	1,950.00			650.00	
s-a.2.1.1.2	Achat de materiaux/equipements		14,300.00	17,875.00	3,575.00				
s-a.2.1.1.3	Main d'oeuvre et transport		2,843.75	4,550.00	4,550.00	-	-		
s-a.2.1.1.4	Supervision Externe		975.00	1,950.00	1,950.00	-		-	
s-a.2.1.2	Reparations 1 SAEP urbain Dept.Sud			14,237.50	40,800.00	16,362.50	5,525.00	2,762.50	
s-a.2.1.2.1	Contrats de travaux (PM)			4,250.00	6,375.00	5,312.50	3,187.50	1,062.50	

s-a.2.1.2.2	Achat de materiaux/equipements			6,375.00	27,625.00	4,250.00			
s-a.2.1.2.3	Main d'oeuvre et transport			1,912.50	5,100.00	5,100.00	637.50		
s-a.2.1.2.4	Supervision Externe			1,700.00	1,700.00	1,700.00	1,700.00	1,700.00	
s-a.2.1.3	Reparations SAEP urbain Dept.Grande Anse			6,500.00	21,100.00	6,500.00	1,900.00	1,100.00	
s-a.2.1.3.1	Contrats de travaux (PM)			1,200.00	1,800.00	1,500.00	900.00	300.00	
s-a.2.1.3.2	Achat de materiaux/equipements			3,900.00	16,900.00	2,600.00			
s-a.2.1.3.3	Main d'oeuvre et transport			600.00	1,600.00	1,600.00	200.00		
s-a.2.1.3.4	Supervision Externe			800.00	800.00	800.00	800.00	800.00	
Act. 2.2	Réparations SAEP urbains OREPA Nord		22,860.00	109,320.00	185,995.00	107,486.00	46,781.00	23,100.00	495,542.00
s-a.2.2.1	Reparations 1 SAEP urbain Dept.Nord Est			55,530.00	115,260.00	66,174.00	33,264.00	12,870.00	
s-a.2.2.1.1	Contrats de travaux (PM)			39,000.00	58,500.00	48,750.00	29,250.00	9,750.00	
s-a.2.2.1.2	Achat de materiaux/equipements			10,728.00	46,488.00	7,152.00			
s-a.2.2.1.3	Main d'oeuvre et transport			2,682.00	7,152.00	7,152.00	894.00		
s-a.2.2.1.4	Supervision Externe			3,120.00	3,120.00	3,120.00	3,120.00	3,120.00	
s-a.2.2.2	Reparations SAEP urbain Dept.Nord		22,860.00	35,280.00	33,060.00	18,360.00	2,280.00	5,940.00	
s-a.2.2.2.1	Contrats de travaux (PM)		18,000.00	27,000.00	22,500.00	13,500.00		4,500.00	
s-a.2.2.2.2	Achat de materiaux/equipements		2,394.00	4,788.00	6,384.00	2,394.00	1,596.00		
s-a.2.2.2.3	Main d'oeuvre et transport		1,026.00	2,052.00	2,736.00	1,026.00	684.00		
s-a.2.2.2.4	Supervision Externe		1,440.00	1,440.00	1,440.00	1,440.00		1,440.00	
s-a.2.2.3	Reparations 2 SAEP urbains Dept.Nord -Ouest			18,510.00	37,675.00	22,952.00	11,237.00	4,290.00	
s-a.2.2.3.1	Contrats de travaux (PM)			13,000.00	19,500.00	16,250.00	9,750.00	3,250.00	
s-a.2.2.3.2	Achat de materiaux/equipements			3,129.00	13,559.00	2,086.00			
s-a.2.2.3.3	Main d'oeuvre et transport			1,341.00	3,576.00	3,576.00	447.00		
s-a.2.2.3.4	Supervision Externe			1,040.00	1,040.00	1,040.00	1,040.00	1,040.00	
Act. 2.3	Réparations SAEP urbains OREPA Centre		221,724.00	220,587.00	255,377.50	138,866.00	28,092.50	37,455.00	902,102.00
s-a.2.3.1	Reparations 4 SAEP urbains Dept.Artibonite		221,724.00	174,312.00	161,190.00	81,486.00	-	26,730.00	
s-a.2.3.1.1	Contrats de travaux (PM)		81,000.00	121,500.00	101,250.00	60,750.00		20,250.00	
s-a.2.3.1.2	Achat de materiaux/equipements		116,424.00	24,948.00	24,948.00				
s-a.2.3.1.3	Main d'oeuvre et transport		17,820.00	21,384.00	28,512.00	14,256.00			
s-a.2.3.1.4	Supervision Externe		6,480.00	6,480.00	6,480.00	6,480.00		6,480.00	
s-a.2.3.2	Reparations 3 SAEP urbain Dept.Centre			46,275.00	94,187.50	57,380.00	28,092.50	10,725.00	
s-a.2.3.2.1	Contrats de travaux (PM)			32,500.00	48,750.00	40,625.00	24,375.00	8,125.00	

s-a.2.3.2.2	Achat de materiaux/equipements			7,822.50	33,897.50	5,215.00			
s-a.2.3.2.3	Main d'oeuvre et transport			3,352.50	8,940.00	8,940.00	1,117.50		
s-a.2.3.2.4	Supervision Externe			2,600.00	2,600.00	2,600.00	2,600.00	2,600.00	
Act. 2.4	Réparations SAEP urbains OREPA Ouest			37,020.00	75,350.00	45,904.00	22,474.00	8,580.00	189,328.00
s-a.2.4.1	Reparations 4 SAEP urbains Dept.Ouest			37,020.00	75,350.00	45,904.00	22,474.00	8,580.00	
s-a.2.4.1.1	Contrats de travaux (PM)			26,000.00	39,000.00	32,500.00	19,500.00	6,500.00	
s-a.2.4.1.2	Achat de materiaux/equipements			6,258.00	27,118.00	4,172.00			
s-a.2.4.1.3	Main d'oeuvre et transport			2,682.00	7,152.00	7,152.00	894.00		
s-a.2.4.1.4	Supervision Externe			2,080.00	2,080.00	2,080.00	2,080.00	2,080.00	
Act. 2.5	Supervision des réparations 4 OREPA	-	12,500.00	12,500.00	12,500.00	12,500.00	12,500.00	12,500.00	75,000.00
Act. 2.6	Construction et supervision d'entrepot pour la DINEPA	-			16,659.00	33,907.50	-	-	50,566.50
s-a 2.6.1	Contrats de travaux (PM)				11,700.00	17,550.00			
s-a 2.6.2	Achat de materiaux/equipements				2,816.10	12,203.10			
s-a 2.6.3	Main d'oeuvre et transport				1,206.90	3,218.40			
s-a 2.6.4	Supervision Externe				936.00	936.00			
Prod. 3	Amélioration SAEP Centres de santé AIR	-	169,000.00	154,500.00	19,659.00	-	-		343,159.00
Act. 3.1	Installation systemes EPA pour les centres de santé gérés par la MMC	-	165,500.00	151,000.00	16,659.00	-	-	-	400,000.00
s-a.3.1.1	Fourniture et installation des systèmes		125,000.00	112,500.00	55,000.00				
	Transport des equipements		30,000.00	15,000.00	15,000.00				
s-a.3.1.2	Achat d'intrants pour l'entretien des systèmes		10,500.00	20,000.00	10,500.00				
Act. 3.2	Supervision des actions dans les centres de santé gérés par la MMC		3,500.00	3,500.00	3,000.00				10,000.00
s-a.3.2.1	Recrutement du personnel pour la supervision		3,500.00	3,500.00	3,000.00				
Prod. 4	Réhabilitation SAEP urbains (AIR, 10 villes)	-	-	-	-	-	45,000.00	25,000.00	70,000.00
Act. 4.1	TDR Consultant pour etablissement de la ligne de base	-	-	-	-	-	-	-	-
s-a.4.1.1									
Act. 4.2	Etudes Complémentaires ,Dessins Finaux et supervision	-	-	-	-	-	-	-	-
s-a.4.2.1	Travaux Complementaires pour les Etudes de faisabilité des villes AIR (Investigation Hydrogéologique,Géotechnique ,topographie)					0			
s-a.4.2.2	Supervision des travaux AIR- Supervision consultants individuels(niveau 1)								

Act. 4.3	Travaux AIR	-	-	-	-	-	-	-	-
s-a.4.3.1	Elaboration DAO -Impression de plans additionnels								
s-a.4.3.2	Execution des travaux						0		
Act. 4.4	Acompagnement social des interventions	-	-	-	-	-	-	-	-
s-a.4.4.1	Elaboration des TDR et DAO(Bureau d'etudes et / ONG)								
s-a.4.4.2	Recrutement de Consultants Individuels								
s-a.4.4.3	Recrutement de firmes								
Act. 4.4	Protection des sources en eau captées AIR	-	-	-	-	-	45,000.00	25,000.00	70,000.00
s-a.4.4.1	Travaux de reboisement près des sources						10,000.00	10,000.00	
s-a.4.4.2	Construction de périmètre de protection autour des captages (AIR)						35,000.00	15,000.00	
Prod. 5	Extension et nouveaux SAEP urbains et périurbains (4 villes, liés à l'assainissement+ 2 villes)	-	-	-	-	27,500.00	37,500.00	2,667,500.00	2,732,500.00
Act. 5.1	Etudes de faisabilité et analyse d'alternatives/etudes complementaires	-	-	-	-	27,500.00	37,500.00	37,500.00	550,000.00
s-a.5.1.1	Travaux Complementaires pour les Etudes de faisabilité des villes (Investigation Hydrogéologique,Géotechnique ,topographie pour l'assainissement)					25,000.00	35,000.00	35,000.00	
s-a.5.1.2	Supervision des travaux Complementaires					2,500.00	2,500.00	2,500.00	
Act. 5.2	Révision études, appui AOI et supervision	-	-	-	-	-	-	100,000.00	875,000.00
s-a.5.2.1	Elaboration de DAO et Impression de plans								
s-a.5.2.2	Supervision des travaux - Supervision consultants individuels(niveau 1)							100,000	
Act. 5.3	Acompagnement social des interventions	-	-	-	-	-	-	30,000.00	87,500.00
s-a.5.3.1	Elaboration des TDR et DAO(Bureau d'etudes et / ONG)								
s-a.5.3.2	Recrutement de Consultants Individuels/firmes							30,000.00	
s-a.5.3.3	Execution des prestations								
Act. 5.4	Travaux d'extension et de réhabilitation des SAEP	-	-	-	-	-	-	2,500,000.00	6,000,000.00
s-a.5.4.1	Lancement AO								
s-a.5.4.2	Execution des travaux de rehabilitation et d'extension							2,500,000.00	
Prod. 6	Extension et nouveaux SAEP ruraux (1 ou 2 Departements)	-	3,000.00	12,000.00	128,500.00	23,000.00	172,500.00	12,000.00	351,000.00
Act. 6.1	Elaboration et diffusion d'un guide pour l'intervention EPA au milieu rural		0	0	7500	12000	10500	0	30,000.00

s-a.6.1.1	Organisation des ateliers pour l'amélioration du guide - discussions				7500					
s-a.6.1.2	Edition et Diffusion du guide					12000	10500			
Act. 6.2	Etudes de faisabilité et analyse d'alternatives		3,000.00	6,000.00	56,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	83,000.00	
s-a.6.2.1	Etude Socio-economiques									
s-a.6.2.2	Preparation de TDR et Recrutement de Consultants									
s-a.6.2.3	Etude Technique détaillées pour les localités ciblées				25,000.00					
s-a.6.2.4	Recrutement de professionnels expérimentés et renforcement des URD des départements Centre et Nord Est		3,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00		
s-a.6.2.5	Realisation des etudes pour les departements ciblés				25,000.00					
Act. 6.3	Révision études, appui AOI et supervision		0	0	0	0	0	0	-	
s-a.6.3.1	Supervision des travaux									
Act. 6.4	Acompagnement social des interventions		0	0	0	0	6,000.00	6,000.00	12,000.00	
s-a.6.4.1	Elaboration des TDR et DAO(Bureau d'etudes et / ONG)									
s-a.6.4.2	Recrutement de Consultants Individuels									
s-a.6.4.3	Recrutement de firmes									
s-a.6.4.4	Execution des prestations									
Act. 6.5	Execution des Travaux EPA dans les 2 départements priorités		0	0	50,000.00	0	0	0	50,000.00	
s-a.6.5.1	Préparation AO									
s-a.6.5.2	Execution des travaux de rehabilitation et d'extension				50,000.00					
Act. 6.6	Appui aux etudes realisees par les URD		0	6,000.00	15,000.00	5,000.00	0	0	26,000.00	
s-a.6.6.1	Etudes Topographiques				15,000.00	5,000.00				
s-a.6.6.2	Realisation des plans									
s-a.6.6.3	Acquisition de logiciels et formation à l'utilisation CAD			6,000.00						
Act. 6.7	Execution des travaux de rehabilitation pour SAEP suite aux etudes réalisées par les URD		0	0	0	0	150000	0	150,000.00	
s-a.6.7.1	Lancement AO									
s-a.6.7.2	Execution des travaux						150,000			
OS1-RII	Qualité des services est améliorée		-	-	224,700.00	91,450.00	21,500.00	31,000.00	35,000.00	403,650.00
Prod.7	Appuis aux CTE pour la mise à niveau de l'opération (21 villes, lien avec P2) AIR		-	-	196,000.00	54,000.00	6,000.00	-	-	256,000.00
Act.7.1	Equipements informatique et bureautique		-	-	120,000.00	-	-	-	-	120,000.00

s-a.7.1.1	Acquisition d'equipements informatique pour les 11 CTE non AIR			75,000.00					75,000.00
s-a.7.1.2	Acquisition de materiels bureautiques pour les 11 CTE non AIR			30,000.00					30,000.00
s-a.7.1.3	Transport des equipements			15,000.00					15,000.00
Act.7.2	Achat Outillage pour les CTE	-	-	76,000.00	54,000.00	-	-	-	130,000.00
s-a.7.2.1.1	Acquisition Outillage pour les 11 CTE non AIR			70,000.00	50,000.00				120,000.00
s-a.7.2.1.2	Acquisition Outillage pour les 10 CTEAIR								
s-a.7.2.1.3	Transport des outillages vers les CTE			6,000.00	4,000.00				10,000.00
Act.7.3	Formations pour le personnel des CTE	-	-	-	-	6,000.00	-	-	6,000.00
s-a.7.3.1	Formation pour les techniciens		-			6,000.00			
s-a.7.3.2	Formation en gestion commerciale								
Prod. 8	Plan d'opération et d'entretien des systèmes intervenus AIR	-	-	6,000.00	16,250.00	10,500.00	27,500.00	31,000.00	91,250.00
Act.8.1	Mise a jour des cadastres	-	-	-	9,250.00	-	-	-	9,250.00
s-a.8.1.1	Ateliers de travail pour le personnel des CTE AIR				4,750.00				4,750.00
s-a.8.1.2	Collecte de données sur le terrain				2,500.00				2,500.00
s-a.8.1.3	Realisation et Impression des plans				2,000.00				2,000.00
Act.8.2	Ateliers pour la gestion des systemes	-	-	-	-	-	5,000.00	-	5,000.00
s-a.8.2.1	Recrutement d'expert pour mener les ateliers						2,000.00		2,000.00
s-a.8.2.2	Logistique pour les ateliers						3,000.00		3,000.00
Act.8.3	Elaboration et Diffusion du Manuel Gestion Stock	-	-	-	1,000.00	6,000.00	-	-	7,000.00
s-a.8.3.1	Elaboration du Manuel				1,000.00				1,000.00
s-a.8.3.2	Acquisition de logiciels de gestion de stocks					4,000.00			4,000.00
s-a.8.3.3	Ateliers de formation pour l'utilisation du logiciel et ateliers pour identification des stocks					2,000.00			2,000.00
Act.8.4	Elaboration plans d'entretien (Cf.cadastre)	-	-	-	-	4,500.00	3,500.00	-	8,000.00
s-a.8.4.1	Formation des techniciens pour l' élaboration des plans (acquisition de cartes ,etc.)					1,500.00	1,500.00		3,000.00
s-a.8.4.2	Ateliers de formation pour l'application pratique					3,000.00	2,000.00		5,000.00
Act.8.5	Constitution stock de materiels pour centre d'achat / pieces (OREPA/CTE)	-	-	-	-	-	19,000.00	31,000.00	50,000.00
s-a.8.5.1	Acquisition de pieces pour la constitution de stocks (AO)							31,000.00	31,000.00

s-a.8.5.2	Recrutement de personnel pour la gestion des stocks						4,000.00		4,000.00
s-a.8.5.3	Construction /location de magasin (l'entrepot)						15,000.00		15,000.00
Act.8.6	Formation menées durant l'entretien des systemes	-	-	6,000.00	6,000.00	-	-	-	12,000.00
s-a.8.6.1	Formation pour les plombiers des CTE AIR			6,000.00	6,000.00				
Prod. 9	Service a la clientèle adapté (CTE > 1,000 abonnés) AIR	-	-	7,700.00	3,700.00	3,000.00	1,000.00	1,000.00	16,400.00
Act. 9.1	Mise en place du service (doléances, facturation, recouv.)	-	-	5,700.00	1,700.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	10,400.00
s-a.9.1.1	Mise en place de lignes telephoniques / fiches de doleances et autres outils			3,000.00					3,000.00
s-a.9.1.2	Campagnes de recouvrement			1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	5,000.00
s-a.9.1.3	Acquisition d'outils /materiels			1,700.00	700.00				2,400.00
Act. 9.2	Mise en place d'une section commerciale	-	-	2,000.00	2,000.00	2,000.00	-	-	6,000.00
s-a.9.2.1				2,000.00	2,000.00	2,000.00			6,000.00
Prod. 10	Système d'analyse de la qualité de l'eau fonctionnel AIR	-	-	15,000.00	17,500.00	2,000.00	2,500.00	3,000.00	40,000.00
Act. 10.1	Appui à la mise en place des capacités d'analyse /laboratoire pour les exploitants	-	-	15,000.00	15,000.00	-	-	-	30,000.00
s-a.10.1.1	Acquisition d'equipements Kits delagua			12,000.00	12,000.00				
s-a.10.1.2	Formation à l'utilisation des techniques			3,000.00	3,000.00				
Act. 10.2	Mise en place des controles sur la qualité de l'eau	-	-	-	2,500.00	2,000.00	2,500.00	3,000.00	10,000.00
s-a.10.2.1	Achats de consommables				2,500.00			2,500.00	
s-a.10.2.2	Controle de la qualité					2,000.00	2,000.00		
s-a.10.2.3	Etablissement de protocoles d'actions pour la mitigation						500.00	500.00	
OS1-RIII	Durabilité économique/financière des systèmes améliorée	-	8,000.00	6,000.00	18,500.00	10,000.00	48,500.00	21,000.00	112,000.00
Prod. 11	Formation des opérateurs (gestion administr.-comptable) AIR	-	8,000.00	-	3,500.00	-	3,500.00	-	15,000.00
Act. 11.1	Ateliers de formation en gestion administrative/comptable	-	8,000.00	-	3,500.00	-	3,500.00	-	15,000.00
s-a.11.1.1	Logistique de centre de formation		8,000.00						
s-a.11.1.2	Formation pour le personnel des CTE (AIR) dont le nombre d'abonnés est > 1000 abonnés				3,500.00		3,500.00		

Prod. 12	Plan d'affaires pour les SAEPA de plus de 10,000 habitants	-	-	-	-	-	-	-	-
Act. 12.1	Elaboration des plans d'affaires (appui consultant)	-						-	-
Prod. 13	Système intégral de gestion des abonnés fonctionnel AIR	-	-	6,000.00	15,000.00	10,000.00	45,000.00	21,000.00	97,000.00
Act. 13.1	Inventaire des abonnés des CTE	-	-	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	30,000.00
s-a.13.1.1	logistique pour inventaire des abonnés			6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	
Act. 13.2	Système intégral de gestion pour les abonnés – logiciel informatique		-	-	-	-	6,000.00	4,000.00	10,000.00
s-a.13.2.1	Elaboration du système de gestion pour les abonnés						6,000.00	4,000.00	
Act. 13.3	acquisition de logiciels		-	-	-	-	4,000.00	-	4,000.00
s-a.13.3.1	Achat de logiciels						4,000.00		
Act. 13.4	Mise en place systeme de gestion des abonnés (consult.)	-	-	-	9,000.00	-	25,000.00	11,000.00	45,000.00
s-a.13.4.1					9,000.00		25,000.00	11,000.00	
Act. 13.5	Formation du personnel à l'utilisation du système	-	-	-	-	4,000.00	4,000.00	-	8,000.00
s-a.13.5.1	Seances de formation pour le personnel					4,000.00	4,000.00		
OS1-RIV	Conditions d'hygiène de base sont améliorées	612,579.93	15,000.00	65,000.00	98,376.79	105,786.70	60,000.00	-	970,498.42
Prod. 14	Communication et sensibilisation en hygiène	21,245.00	15,000.00	30,000.00	50,000.00	85,000.00	60,000.00	35,000.00	275,000.00
Act. 14.1	Campagnes de sensibilisation sur l'hygiene	21,245.00	-	5,000.00	-	35,000.00	35,000.00	-	96,245.00
s-a.14.1.1	Preparation et discussion de la strategie de promotion à l'hygiène			5,000.00					
s-a.14.1.2	Elaboration des TDR et DAO(Bureau d'etudes et / ONG)								
s-a.14.1.3	Recrutement de prestataires et /ou firmes (Bureau Etude ,Ect.)								
s-a.14.1.4	Execution des prestations dans les departements et dans les villes priorisées (Conception et preparation de maquettes etc.)	21,245.00				35,000	35,000		
Act. 14.2	Matériels de support	-	15,000.00	25,000.00	50,000.00	50,000.00	25,000.00	35,000.00	200,000.00
s-a.14.2.1	Impression et ou achat de materiels pour la promotion à l'hygiène		15,000.00	25,000.00	50,000.00	50,000.00	25,000.00	35,000.00	

Prod. 15	Communication et sensibilisation réponse choléra	591,334.93	-	35,000.00	48,376.79	20,786.70	-	-	695,498.42
Act. 15.1	Campagnes de sensibilisation réponse choléra	591,334.93		-	13,376.79	-	-	-	604,711.72
s-a.15.1.1	Elaboration de la strategie	591,334.93			13,376.79				
Act. 15.2	Matériels de support	-	-	35,000.00	35,000.00	20,786.70	-	-	90,786.70
s-a.15.2.1	Impression et ou achat de materiels			30,000.00	30,000.00	15,000.00			
s-a.15.2.2	Distribution de produits et stockage materiels pr cholera			5,000.00	5,000.00	5,786.70			
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 - Contribuer à l'extension de l'accès durable aux Services d'Assainissement									
OS2-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'assainissement	521,988.16	211,918.02	29,000.00	145,500.00	231,000.00	203,000.00	275,000.00	1,739,021.00
Prod. 16	Nouvelle station de traitement RMPP (Titanyen) TU	521,988.16	211,918.02	24,000.00	93,500.00	27,500.00	28,500.00	29,500.00	1,058,521.00
Act. 16.1	Construction de la station	437,444.26	162,000.00	-	60,000.00	-	-	-	659,444.26
s-a.16.1.1	Finalisation des travaux (Topographie,forages,eclairage etc.)	437,444.26	162,000.00	-	60,000.00				
Act. 16.2	Supervision des travaux	26,840.00	2,857.00	-	-	-	-	-	29,697.00
s-a.16.2.1	Location de vehicules	19,300.00							
s-a.16.2.2	Paiement des (2) consultants superviseurs	7,540.00	2,857.00						
Act. 16.3	Opération de la station (12 mois)(AIR)	57,703.90	47,061.02	24,000.00	28,500.00	21,000.00	21,000.00	21,000.00	220,264.92
s-a.16.3.1	Recrutement personnel		21,861.02	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	96,861.02
s-a.16.3.2	Acquisition d'equipements et materiels	29,116.90							
s-a.16.3.3	Recrutement Consultant pour la mise en place du laboratoire		2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	
s-a.16.3.4	Appui à l'exploitation du site (achat de camions d'eau ,carburant,HTH etc.)	1,730.00	6,100.00	5,500.00	10,000.00	2,500.00	2,500.00	2,500.00	
s-a.16.3.5	Fourniture de services de sécurité	26,857.00	9,000.00	1,500.00	1,500.00	1,500.00	1,500.00	1,500.00	
Act. 16.4	Appui à la vidange de latrines et transport d'excréta		-	-	5,000.00	6,500.00	7,500.00	8,500.00	27,500.00
s-a.16.4.1	Appui aux vidangeurs manuels				2,500.00	3,500.00	4,500.00	5,500.00	
s-a.16.4.2	Apui au transport d'excreta				2,500.00	3,000.00	3,000.00	3,000.00	
Prod. 17	Nouveaux systèmes de décharge et traitement des eaux usées construits	-	-	-	15,000.00	16,000.00	15,000.00	153,000.00	199,000.00
Act. 17.1	Etude de faisabilité, DAO et supervision (consultant)	-	-	-	15,000.00	16,000.00	15,000.00	13,000.00	59,000.00

s-a.17.1.1	Etude de details pour les stations (topographie ,plans ,etudes d'impact environnemental ,etude geotechnique etc.)				15,000.00	8,000.00	7,000.00	5,000.00	
s-a.17.1.2	Recrutement de superviseurs locaux pour la construction					8,000.00	8,000.00	8,000.00	
s-a.17.1.3	Supervision des travaux								
Act. 17.2	Construction de nouvelles stations de décharge et traitement (2)	-	-	-	-	-	-	140,000.00	140,000.00
s-a.17.2.1	Elaboration et preparation AO								
s-a.17.2.2	Construction des stations de decharge						-	90,000.00	
s-a.17.2.3	Construction de forages-piezometre/Installation de lampadaires w panneaux solaires						-	50,000.00	
Act. 17.3	Opération des stations (12 mois)	-	-	-	-	-	-	-	-
s-a.17.3.1	Appui à l'operation des stations (Recrutement et salaire du personnel (6 mois)								
s-a.17.3.2	Acquisition d'équipements et de matériels								
s-a.17.3.3	Fourniture des services de sécurité								
Act. 17.4	Appui à la vidange de latrines et transport d'excréta	-	-	-	-	-	-	-	-
s-a.17.4.1	Appui aux vidangeurs								
Prod. 18	Nouveaux systèmes d'assainissement urbain collectif construits (lien avec P6)	-	-	-	35,000.00	45,000.00	60,000.00	-	140,000.00
Act. 18.1	Finalisation études et preparation d'AOI		-	-	35,000.00	45,000.00	60,000.00	-	140,000.00
s-a.18.1.1	Etude de details pour les systèmes (topographie ,plans ,etudes d'impact environnemental ,etude geotechnique etc.)				35,000.00	45,000.00	60,000.00		
Act. 18.2	Execution des Travaux	-	-	-	-	-	-	-	-
s-a.18.2.1	Lancement AO								
s-a.18.2.2	Execution de projets pilotes								
Act. 18.3	Supervision des travaux	-	-	-	-	-	-	-	-
s-a.18.3.1	Recrutement de firmes et/ou Consultants								
Act. 18.4	Accompagnement Technique et social		-	-	-	-	-	-	-
s-a.18.4.1	Elaboration des TDR et DAO(Bureau d'etudes et / ONG)								
s-a.18.4.2	Recrutement de prestataires et /ou firmes (Bureau Etude ,Ect.)								

s-a.18.4.3	Execution des prestations dans les villes priorit�ees (Sensibilisation et acceptation par la communaut�e de branchements au reseau d'assainissement,etc.)								
Prod. 19	Nouveaux syst. d'assainissement en milieu rural,p�eriurbain et urbain (�coles publiques, lien avec P5 et P7) AIR	-	-	-	2,000.00	92,500.00	69,500.00	92,500.00	256,500.00
Act. 19.1	Diagnostic de situation des infrastructures (�coles et march�es)	-	-	-	2,000.00	4,500.00	3,500.00	4,500.00	14,500.00
s-a.19.1.1	Preparation des sp�ecifications techniques et plans pour la rehabilitation et construction des blocs sanitaires (recrutement d'une ressource pour le suivi des activit�es)				2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	
s-a.19.1.2	Visites de terrain et identification des sites (plans de situation)					1,500.00	1,500.00	1,500.00	
s-a.19.1.3	Preparation des DAO et des plans d�etaill�es					1,000.00		1,000.00	
Act. 19.2	R�ehabilitation des blocs sanitaires dans les lieux publics	-	-	-	-	80,000.00	60,000.00	80,000.00	220,000.00
s-a.19.2.1	Construction des blocs sanitaires dans les ecoles et les lieux publics					40,000.00	40,000.00	40,000.00	
s-a.19.2.2	Construction des blocs sanitaires dans les ecoles et les lieux publics					40,000.00	20,000.00	40,000.00	
Act. 19.3	Supervision de la construction des blocs sanitaires		-	-	-	8,000.00	6,000.00	8,000.00	22,000.00
s-a.19.3.1	Recrutement de superviseurs locaux					8,000.00	6,000.00	8,000.00	
Prod. 20	Augmentation de la couverture d'assainissement rural (lien P6)	-	-	5,000.00	-	50,000.00	30,000.00	-	85,000.00
Act. 20.1	Elaboration d'une proposition de campagne de promotion de l'assainissement dans le milieu rural	-	-	5,000.00	-	-	-	-	5,000.00
s-a.20.1.1	Recrutement d'un Consultant pour la preparation des TDR,l'analyse des propositions et l'�evaluation de l'impact de la campagne			5,000.00					
Act. 20.2	Ex�ecution d'une campagne de promotion de l'assainissement rural dans 2 departements priorit�es	-		-		50,000.00	30,000.00	-	80,000.00
s-a.20.2.1	Lancement de la campagne dans le d�epartement du Centre					50,000.00			
s-a.20.2.2	Lancement de la campagne dans le d�epartement du Nord Est						30,000.00		
OS2-RII	La p�erennit�e et la durabilit�e des syst�emes est amelior�ee	-	-	-	-	-	-	-	-

Prod. 21	Structures tarifaires pour des services intégrées d'AEPA	-						-	-
Act. 21.1	Etablissement des tarifaires services intégrés (consult.)	-						-	-
Prod. 22	Formations en administration des systèmes intégrées d'AEPA)	-						-	-
Act. 22.1	Ateliers de formation en administration des systèmes intégrés	-						-	-
Sous- Total COMPOSANTE 1		1,141,324.21	882,191.29	1,357,729.84	1,684,746.75	1,105,613.37	826,139.28	3,218,353.95	10,216,098.68

COMPOSANTE 2 - GOUVERNANCE ET DROIT HUMAIN A L'EAU									
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 - Contribution au Renforcement Institutionnel du Secteur									
OS3-RI	Institutions mises en place et renforcées	929,428.20	411,133.50	662,100.00	554,062.00	601,000.00	325,500.00	729,353.00	4,212,576.70
Prod. 23	CAEPA renforcés. Opération des SAEP ruraux (lien avec P5, AIR)	-	2,300.00	2,300.00	2,300.00	2,300.00	2,300.00	2,300.00	13,800.00
Act. 23.1	Missions de promotion et affiliation (18 mois)		2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	12,000.00
s-a.23.1.1	Identification et diagnostics des CAEP en activité		1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	
s-a.23.1.2	Reconstitution et renforcement de CAEPA		1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	
Act. 23.2	Documents (Statut et matériels)		300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	1,800.00
s-a.23.2.1	Elaboration de documents et legalisation des CAEPA		300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	
Prod. 24	CAEPA créés. Opération des SAEP ruraux (lien avec P7)	-	1,200.00	1,200.00	1,200.00	1,200.00	1,200.00	1,200.00	7,200.00
Act. 24.1	Missions de reconnaissance/identification (supp. 18 mois)	-	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	6,000.00
s-a.24.1.1	Creation de CAEPA liés à la construction de nouveaux réseaux		1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	
Act. 24.2	Documents (Statut et matériels)	-	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	1,200.00
s-a.24.2.1	Elaboration de documents et légalisation des CAEPA		200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	
Prod. 25	10 CTE renforcés, équipés et operationels AIR (sous produit 29 et 30)	30,267.28	10,675.00	131,000.00	84,000.00	320,500.00	92,500.00	82,000.00	750,942.28
Act.25.1	Appui salaires CTE (10 villes priorités + 5 autres villes)	30,267.28	5,175.00	13,000.00	13,000.00	14,000.00	14,000.00	14,000.00	103,442.28

s-a 25.1.1	Appui personnel cadre CTE		5,175.00	9,500.00	9,500.00	9,500.00	9,500.00	9,500.00	
s-a 25.1.2	Appui personnel regulier CTE		-	3,500.00	3,500.00	4,500.00	4,500.00	4,500.00	
SP 25.a	Renforcement initial CTE (1 an, 10 villes, lien avec P4) AIR	0	0	15000	23000	10500	13500	3000	65,000.00
Act. 25.a.1	Elaboration de diagnostic de capacités et plan de renforcement CTE (AT)								
25.a.2	Appui à l'amélioration de la gestion (AT)								
25.a.3	Definition des indicateurs de performance (AT)		0	0	0	0	0	0	
s-a.25.a.3.1	Application des indicateurs de performance déjà défini								
s-a.25.a.3.2	Recrutement d'un spécialiste pour l'operation des CTE (Act. 25.a.1-2-3)								
25.a.4	Location bureaux CTE (AIR / 12mois)	0	0	7500	10000	0	6000	0	
s-a.25.a.4.1	Identification et évaluation des locaux								
s-a.25.a.4.2	Preparation des contrats et paiement des bails			7500	10000		6000		
25.a.5	Réhabilitation bureaux CTE existants (4)	0	0	7500	13000	10500	7500	3000	
s-a.25.a.5.1	Evaluation des locaux								
s-a.25.a.5.2	Elaboration de dossiers techniques (specifications,plans et metrage) et supervision								
s-a.25.a.5.3	Recrutement d'un Ingénieur- Architecte			3000	3000	3000	3000	3000	
s-a.25.a.5.4	Preparation de DAO-CP et lancement du processus CP								
s-a.25.a.5.5	Execution des travaux			4500	10000	7500	4500		
SP 25.b	Renforcement moyen terme CTE (10 + 5 villes, lien P4 et P6)	-	5,500.00	103,000.00	48,000.00	296,000.00	65,000.00	65,000.00	582,500.00
Act. 25.b.1	Equipement CTE	-	-	75,000.00	5,000.00	10,000.00	-	-	90,000.00
s-a.25.b.1.1	Diagnostic et évaluation des besoins des CTE (AT)				5,000.00				
s-a.25.b.1.2	Acquisition d'equipements pour les CTE			75,000.00		10,000.00			
Act. 25.b.2	Cout de fonctionnement et d'operation CTE (10 CTE priorités, 18 mois)	-	-	-	25,000.00	25,000.00	25,000.00	25,000.00	100,000.00
s-a.25.b.2.1	Diagnostic et suivi des besoins en renforcement des CTE (AT)								
s-a.25.b.2.2	Appui pour les frais d'opérations pour les CTE (AIR)				10,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	
s-a.25.b.2.3	Appui au fonctionnement des CTE (Moyen terme)		-	-	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	60,000.00
s-a.25.b.2.3.1	Frais Courants (electricité,communications, carburant ,consommables ,entretien de bureaux etc.)				15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	
Act. 25.b.3	Materiels roulants pour les CTE	-	5,500.00	28,000.00	3,000.00	246,000.00	25,000.00	25,000.00	332,500.00

s-a.25.b.3.1	Acquisition de véhicules pour les CTE					243,000.00			
s-a.25.b.3.2	Acquisition de motocyclettes pour les CTE		5,000.00	25,000.00					
s-a.25.b.3.3	Entretien des matériels roulants des CTE		500.00	3,000.00	3,000.00	3,000.00	25,000.00	25,000.00	
Prod. 26	Creation des Comités d'Usagers (villes > 10,000 hab.)	-	-	-	-	-	-	-	0
Act. 26.1	Ateliers de Sensibilisation (4 régions) - Role des usagers								-
Act. 26.2	Appui à la création des comités d'usagers								-
Prod.27	Renforcement DINEPA	264,562.00	12,000.00	45,000.00	264,562.00	34,000.00	50,000.00	358,253.00	1,028,377.00
Act. 27.1	AT Renforcement de la Gestion de la DINEPA	264,562.00			264,562.00			335,000.00	864,124.00
Act. 27.2	Amenagement bureaux existants	-	-	-	-	7,000.00	-	11,253.00	18,253.00
s-a.27.2.1	Frais de location centre de formation DINEPA							11,253.00	
s-a.27.2.2	Renovation bureaux existants					7,000.00			
Act. 27.3	Etudes et supervision nouveau batiment de la DINEPA	-	-	-	-	25,000.00	-	-	25,000.00
s-a.27.3.1	Identification du terrain pour la construction des bureaux								
s-a.27.3.2	Elaboration de projet architectural (specifications, plans et metr�) -preparation DAO et supervision des travaux de construction					25,000.00	-		
Act. 27.4	Construction batiment de la DINEPA	-	-	-	-	-	-	-	-
s-a.27.4.1	Lancement AO								
s-a.27.4.2	Execution des travaux							-	
Act. 27.5	Communication: R�forme, comm. parties prenantes (visibilit�)	-	12,000.00	45,000.00	-	2,000.00	50,000.00	12,000.00	121,000.00
s-a.27.5.1	Appui � la mise en place des activit�s du plan de communication de la DINEPA		12,000.00	45,000.00			45,000.00		
s-a.27.5.2	Recrutement de personnel technique pour le departement communication (infographiste,etc.,)		-		-	2,000.00	2,000.00	2,000.00	
s-a.27.5.3	Appui � l'evaluation de l'impact de la communication institutionnelle						3,000.00		
s-a.27.5.4	Preparation de TDR et Recrutement d'un prestataire								
s-a.27.5.5	Execution des prestations							10,000.00	

Prod. 28	4 OREPA et 11 URD créés, équipées et opérationnelles AIR	532,240.08	94,000.00	94,000.00	94,000.00	94,000.00	101,500.00	188,000.00	1,197,740.08
Act. 28.1	Appui en salaire personnel des OREPA	127,874.23	24,000.00	24,000.00	24,000.00	24,000.00	24,000.00	48,000.00	295,874.23
Act. 28.2	Appui en salaire personnel URD	404,365.85	70,000.00	70,000.00	70,000.00	70,000.00	70,000.00	140,000.00	894,365.85
s-a. 28.2	Evaluation de la performance du personnel OREPA et URD			-			7,500.00		7,500.00
Prod.29	Mise en place et renforcement initial des OREPA/URD AIR	102,358.84	269,500.00	387,400.00	87,000.00	118,000.00	52,000.00	76,600.00	1,092,858.84
Act. 29.1	Elaboration de TDR AT Opérationnelle aux OREPA	-						-	-
Act. 29.2	AT Opérationnelle aux OREPA et URD (Nord, Centre, Ouest, Sud)	-	-	-	30,000.00	-	-	-	30,000.00
s-a.29.2.1	Recrutement de consultants pour l'exécution de l'AT					-			
s-a.29.2.2	Frais de voyage et perdiem de consultants				30,000.00				
Act. 29.3	Location bureaux OREPA/URD (en attendant construction)	22,500.00	22,500.00	15,000.00	-	-	-	-	60,000.00
s-a.29.3.1	Location de bureaux pour les OREPA		16,000.00	15,000.00					
s-a.29.3.2	Location de bureaux pour les URD		6,500.00	-					
Act. 29.4	Amenagement bureaux OREPA/URD	-	13,000.00	31,400.00	15,000.00	76,000.00	10,000.00	34,600.00	180,000.00
s-a.29.4.1	Evaluation des locaux		5,000.00						
s-a.29.4.2	Elaboration de dossiers techniques (specifications,plans et metrage) et supervision		3,000.00						
s-a.29.4.3	Recrutement d'un Ingénieur- Architecte		5,000.00	5,000.00	15,000.00	10,000.00	10000	8200	
s-a.29.4.4	Preparation de DAO-CP et lancement du processus CP								
s-a.29.4.5	Execution des travaux			26,400.00		66,000.00		26400	
Act.29.5	Etudes, DAO batiments des OREPA/URD		-	-	-	-	-	-	-
s-a.29.5.1	Elaboration de dossiers techniques (specifications,plans et metrage) et supervision								
s-a.29.5.2	Recrutement d'un Ingénieur- Architecte								
Act. 29.6	Equipements des OREPA/URD	34,820.00	-	-	-	-	-	-	34,820.00
s-a.29.6.1	Acquisition d'equipements pour OREPA et URD	34,820.00							
Act. 29.7	Frais de fonctionnement OREPA	5,641.00	28,000.00	28,000.00	28,000.00	28,000.00	28,000.00	28,000.00	173,641.00

Act. 29.8	Frais de fonctionnement URD	16,517.91	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	52,517.91
Act. 29.9	Véhicules OREPA/URD	-	184,000.00	270,000.00					454,000.00
Act. 29.10	Infrastructure informatique pour les OREPA/URD	22,879.93	16,000.00	37,000.00	8,000.00	8,000.00	8,000.00	8,000.00	107,879.93
Prod.30	Renforcement de moyen terme OREPA/URD	-	-	-	-	-	-	-	-
Act. 30.1	AT Opérationnels aux OREPA/URD: Formations, AT specif.								-
Act. 30.2	Construction batiments des OREPA/URD								-
Act. 30.3	Supervision de la construction des batiments OREPA/URD								-
Prod. 31	Formations techniques pour la gestion des réseaux AIR	-	-	-	6,000.00	21,000.00	21,000.00	21,000.00	69,000.00
Act. 31.1	Formation en gestion des réseaux urbains (CTE)	-	-	-		15,000.00	15,000.00	15,000.00	45,000.00
s-a.31.1.1	Elaboration d'un plan de formation pour les CTE								
s-a.31.1.2	Identification des besoins en formation								
s-a.31.1.3	Seances de formation pour le personnel				5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	
Act. 31.2	Formations pour les CAEPA	-	-	-	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	24,000.00
s-a.31.2.1	Identification des besoins en formation								
s-a.31.2.2	Seances de formation pour les CAEPA				6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	
Prod. 32	Formations et recrutements spécifique - Maitrise d'ouvrage régionale	-	21,458.50	1,200.00	15,000.00	10,000.00	5,000.00	-	52,658.50
Act. 32.1	Ateliers de Formation personnel senior OREPA	-						-	-
Act. 32.2	Formation personnel URD (Master - Uniq.)	-	16,458.50					-	16,458.50
Act. 32.3	Seances de Formation OREPA/URD (EPAnet, autres)	-	-	-	15,000.00	10,000.00	5,000.00	-	30,000.00
s-a.32.3.1	Elaboration d'un plan de formation pour les URD								
s-a.32.3.2	Identification des besoins en formation				5,000.00				
s-a.32.3.3	Seances de formation pour le personnel				10,000.00	10,000.00	5,000.00		
Act 32.4	Formation continue personnel OREPA/URD		5,000.00	1,200.00	-	-	-	-	6,200.00
s-a.32.4.1	Elaboration d'un plan de formation pour les OREPA								
s-a.32.4.2	Identification des besoins en formation								
s-a.32.4.3	Seances de formation pour le personnel		5,000.00	1,200.00					
Prod. 33	Renforcement des entités gouvernementales municipales	-	-	-	-	-	-	-	
Act. 33.1	Formation cadres municipaux. Gestion des SAEP (7 villes)								
OS3-RII	La gestion du systèmes se fait de façon participative	9,198.50	12,720.00	22,000.00	42,000.00	27,000.00	7,000.00	7,000.00	271,418.50

Prod. 34	Création des nouveaux tables sectorielles régionales / fora	549.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	12,549.00
Act. 34.1	Tables sectorielles trimestrielles par OREPA (2012-13)	549.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	12,549.00
Act. 34.2	Seminaires Régionaux par OREPA (2012-13)	-	-	-	-	-	-	-	-
Prod. 35	Accords de coopération avec la société civile	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00	4,000.00	14,000.00
Act. 35.1	Elaboration et Publication des documents (4 Régions plus la RMPP)	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00	4,000.00	14,000.00
s-a 35.1.1	Redaction ,elaboration et publication des documents					1,000.00	1,000.00	1,000.00	
s-a 35.1.2	Formations suite à la signature des protocoles					4,000.00	4,000.00	3,000.00	
Act. 35.2	Ateliers departementaux d'integration avec la societe civile					-			-
Act. 35.3	Accords avec les intervenants de la societe civile					-			-
Prod. 36	Renforcement de l'Observatoire National de l'EPA	8,649.50	16,720.00	44,500.00	54,000.00	76,000.00	31,000.00	11,000.00	241,869.50
Act. 36.1	Infrastructure informatique centrale(hardware et software)	8,649.50	10,720.00	20,000.00	35,000.00	20,000.00	-	-	94,369.50
s-a.36.1.1	Elaboration de la structure informatique (IT) pour l'interconnexion OREPA -DINEPA		5,720.00						
s-a.36.1.2	Identification des besoins de l'Observatoire								
s-a.36.1.3	Acquisition de logiciels			15,000.00	30,000.00	18,000.00			
s-a.36.1.4	Mise en place de la structure informatique (Acquisition de materiels-d'equipements etc.)		5,000.00	5,000.00	5,000.00	2,000.00			
Act. 36.2	Formation et administration (systeme d'information siège)	-	2,000.00	2,500.00	5,000.00	50,000.00	20,000.00	5,000.00	84,500.00
s-a.36.2.1	Recrutement de personnel de l'Observatoire National de l'EPA pour la gestion de la BdD				5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	
s-a.36.2.2	Elaboration d'un plan de formation pour les techniciens								
s-a.36.2.3	Identification des besoins en formation								
s-a.36.2.4	Seances de formation pour le personnel		2,000.00			30,000.00			
s-a.36.2.5	Administration du SI de l'Observatoire			2,500.00		15,000.00	15,000.00		
Act. 36.3	Formation et administration (systeme d'information OREPA)	-	4,000.00	12,000.00	12,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	40,000.00
s-a.36.3.1	Elaboration d'un plan de formation pour les techniciens								
s-a.36.3.2	Identification des besoins en formation								
s-a.36.3.3	Seances de formation pour le personnel des OREPA			8,000.00	8,000.00				
s-a.36.3.4	Recrutement personnel pour la collecte et le traitement d'information		4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	

Act. 36.4	Maintenance de l'equipement, generatrice, carburant	-	-	5,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	13,000.00
s-a.36.4.1	Appui à la securisation des données de l'Observatoire (Installation électrique (Backup UPS,hebergement des données,etc.)			5,000.00					
s-a.36.4.2	Entretien des serveurs de l'Observatoire National								
Act. 36.5	Mise en place systèmes gestion de l'information régionale	-	-	5,000.00	-	-	5,000.00	-	10,000.00
s-a 36.5.1	Appui pour la gestion de l'information regionale			5,000.00			5,000.00		
Prod.37	Fonctionnement des Tables Sectorielles de l'EPA	-	1,000.00	-	1,000.00	-	1,000.00	-	3,000.00
Act. 37.1	Couts pour le fonctionnement	-	1,000.00	-	1,000.00	-	1,000.00	-	3,000.00
s-a.37.1.1	Préparation des Tables sectorielles au bureau Central de la DINEPA		1,000.00		1,000.00		1,000.00		
OS3-RIII	Cadre normatif de l'eau et de l'assainissement amélioré		-	-	-	-	-	-	-
Prod. 38	Elaboration et publication des documents normatifs		-	-	-	-	-	-	-
Act. 38.1	Publication des Normes Techniques du Secteur EPA								
Act. 38.2	Publication et vulgarisation du Décret Tarifaire								
OS3-RIV	Développement des schémas directeurs régionaux d'AEPA	1,985,359.50	-	-	-	-	1,326,827.75	-	3,312,187.25
Prod. 39	Schémas Directeurs approuvés et opérationnels	1,985,359.50	-	-	-	-	1,326,827.75	-	3,312,187.25
Act.39.1	Schémas Directeurs Lot 1 - OREPA Ouest et Sud	1,002,444.00					835,370.00		1,837,814.00
Act. 39.2	Schémas Directeurs Lot 2 - OREPA Nord et Centre	982,915.50					491,457.75	-	1,474,373.25
Act. 39.3	Ateliers d'analyse et discussion des résultats	-							-
SousTotal COMPOSANTE 2		2,923,986.20	423,853.50	684,100.00	596,062.00	628,000.00	1,659,327.75	736,353.00	7,651,682.45

GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME		239,412.24	145,474.00	215,294.00	124,794.00	83,294.00	87,794.00	220,328.00	1,116,390.24
Act. 00.1	Equipe de Gestion du Programme	114,302.14	38,534.00	42,534.00	42,534.00	42,534.00	42,534.00	85,068.00	408,040.14
Act. 00.2	Assistance technique	41,865.10	73,440.00	11,760.00	11,760.00	11,760.00	11,760.00	11,760.00	174,105.10
Act. 00.3	Equipements pour Equipe de Gestion du Programme		15,000.00	156,000.00	15,000.00	3,000.00	3,000.00	3,000.00	195,000.00
s-a.00.3.1	Acquisition de vehicules pour l'Equipe de gestion			156,000.00					
s-a.00.3.2	Acquisition de materiels divers et de logiciels informatique		15,000.00		15,000.00		3000	3000	3000

Act. 00.4	Evaluation du Programme	-	-	-	-	-	-	-	-
s-a.00.4.1	Elaboration des TDR								
s-a.00.4.2	Recrutement d'une firme pour l'évaluation du Programme								
Act. 00.5	Frais de Gestion du Programme	55,000.00	5000	5000	5500	5000	5500	5500	86,500.00
Act. 00.6	Communication lié au Programme	21245	3,500.00	0	15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	84,745.00
s-a.00.6.1	Supports en Communication et Recrutement d'un personnel pour appuyer la communication du Programme+infographiste	21245	3,500.00		15,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00	
Act. 00.7	Visibilité du programme	7,000.00	10,000.00	-	6,000.00	6,000.00	10,000.00	25,000.00	64,000.00
s-a.00.7.1	Préparation des évènements d'inauguration, ect.	7,000.00	10,000.00		6,000.00	6,000.00	10,000.00	25,000.00	
Act. 00.8	Imprevus								-
Act. 00.9	Audits		0	0	29,000.00	0	0	75,000.00	104,000.00
s-a.00.9.1	Recrutement d'une firme pour la preparation des rapports d'audit pour l'exercice 2010-2011				29,000.00			75,000.00	
s-a.00.9.2	Recrutement d'une firme pour l'audit du Programme selon les exercices 2012-2014								
BUDGET TOTAL PROGRAMME HTI-003-B ANNEE 2012 USD		4,304,722.65	1,451,518.79	2,257,123.84	2,405,602.75	1,816,907.37	2,573,261.03	4,175,034.95	18,984,171.37

ANNEXE 2



Inventaire des Infrastructures Publiques d'Alimentation en Eau Sommaire des Infrastructures par Orepa/Département/Commune Source: Recensement Rapide à Dec/2008.

OREPA	DEPARTEMENT	COMMUNE	Reseaux
OREPA Centre			180
Artibonite			117
		Anse Rouge	5
		Dessalines	1
		Dessalines, L'Estère et Desdunes	1
		Ennery	6
		Gonaïves	12
		La Chapelle	4
		Marmelade	12
		Petite Rivière de L'Artibonite	37
		Saint Marc	12
		Saint Michel de l' Attalaye	11
		Terre Neuve	3
		Verrettes	13
Centre			61
		Belladères	2
		Boucan Carré	8
		Cerca Carvajal	8
		Cerca La Source	4
		Hinche	12
		Lascahobas	3
		Maïssade	1
		Mirebalais	9
		Saut d'Eau	5
		Savanette	7
		Thomassique	1
		Thomonde	1
Nord-Est			2
		Mombin Crochu	2



Inventaire des Infrastructures Publiques d'Alimentation en Eau
Sommaire des Infrastructures par Orep/Departement/Commune
Source: Recensement Rapide a Dec/2008.

OREPA	DEPARTEMENT	COMMUNE	Reseaux
OREPA Nord			191
	Artibonite		13
		Gros Morne	13
	Nord		64
		Acul du Nord	7
		Bahon	1
		Bas Limbé	2
		Borgne	4
		Cap-Haïtien	8
		Dondon	2
		Grande rivière du Nord	1
		La Victoire	1
		Limbé	7
		Limonade	3
		Milot	2
		Pignon	1
		Pilate	10
		Plaisance	9
		Port Margot	1
		Quartier Morin	2
		Ranquitte	1
		Saint Raphaël	2
	Nord-Est		13
		Capotille	1
		Caracol	1
		Ferrier	1
		Fort-Liberté	1
		Mont-Organisé	1
		Ouanaminthe	1
		Perches	1
		Sainte Suzanne	1
		Terrier Rouge	3
		Trou du Nord	1
		Vallières	1



Inventaire des Infrastructures Publiques d'Alimentation en Eau
Sommaire des Infrastructures par Orepa/Departement/Commune
Source: Recensement Rapide a Dec/2008.

OREPA	DEPARTEMENT	COMMUNE	Reseaux
OREPA Nord			191
	Nord-Ouest		101
		Anse-à-Foleur	4
		Baie de Henne	1
		Bassin Bleu	1
		Bombardopolis	2
		Chansolme	5
		Jean Rabel	30
		La Tortue	11
		Môle Saint Nicolas	15
		Port-de-Paix	6
		Saint Louis du Nord	26



Inventaire des Infrastructures Publiques d'Alimentation en Eau
Sommaire des Infrastructures par Orepa/Departement/Commune
Source: Recensement Rapide a Dec/2008.

OREPA	DEPARTEMENT	COMMUNE	Reseaux
OREPA	Ouest		64
	Ouest		64
		Anse à Galet	16
		Archaie	8
		Cabaret	5
		Carrefour	6
		Cornillon	4
		Fonds-Verrettes	1
		Ganthier	1
		Gressier	1
		Léogane	7
		Petion Ville	6
		Pointe à Raquette	4
		Tabarre	3
		Thomazeau	2



Inventaire des Infrastructures Publiques d'Alimentation en Eau
Sommaire des Infrastructures par Orepa/Département/Commune
Source: Recensement Rapide a Dec/2008.

OREPA	DEPARTEMENT	COMMUNE	Reseaux
OREPA Sud			233
	Grand'Anse		38
		Abricots	3
		Anse D'Hainault	2
		Beaumont	1
		Bonbon	1
		Chambellan	4
		Corail	3
		Dame Marie	5
		Jérémie	13
		Les Irois	1
		Moron	1
		Pestel	2
		Roseaux	2
	Nippes		26
		Anse-à-Veau	4
		Arnaud	1
		Baradères	4
		Fond des Nègres	3
		L'Asile	4
		Miragoane	2
		Paillant	2
		Petit Trou De Nippes	1
		Petite Rivière de Nippes	3
		Plaisance du Sud	2
	Ouest		63
		Grand Goave	38
		Petit Goave	25



Inventaire des Infrastructures Publiques d'Alimentation en Eau
Sommaire des Infrastructures par Orepa/Département/Commune
Source: Recensement Rapide à Dec/2008.

OREPA	DEPARTEMENT	COMMUNE	Reseaux
OREPA Sud			233
	Sud		51
		Aquin	7
		Arniquet	1
		Camp-Perrin	4
		Cavaillon	2
		Chantal	1
		Chardonnières	1
		Côteaux	3
		Les Anglais	2
		Les Cayes	8
		Maniche	3
		Port-à-Piment	1
		Port-Salut	3
		Roche-à-Bâteau	2
		Saint Jean du Sud	1
		Saint Louis du Sud	7
		Tiburon	2
		Torbeck	3
	Sud-Est		55
		Bainet	6
		Belle Anse	5
		Cayes Jacmel	9
		Côtes de Fer	9
		Grand Gosier	1
		Jacmel	12
		Marigot	12
		Thiotte et Anse à Pitre	1
Grand Tot			668

PROGRAMME DE REFORME ET D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN HAITI

Code de Projet: HTI-003-B

ANNEXE 3 - MATRICE DE RESULTATS

Résultat par Objectif	Produits associés	Indicateurs de Résultat	Ligne de Base	Unité	But intermédiaires								BUT		Source d'information (source de vérification) / fréquence
					ANNÉE 1		ANNÉE 2		ANNÉE 3		ANNÉE 4		P	A	
					P	A	P	A	P	A	P	A			
COMPOSANTE 1 - ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT															
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 (OS1) - Contribuer à l'extension de l'accès durable à l'Eau Potable															
OS1-R1. Augmentation du nombre de personnes ayant accès à l'eau contrôlé	OS1.P1.Réparations d'urgence SAEP ruraux	OS1-IR1. N° de personnes ayant accès à une quantité quotidienne d'eau égale ou supérieure à 20 l / personne / jour	A EVALUER	PERSONNES			8000		2000				10000		Rapports
		OS1-IR4. No. de personnes ayant accès à de l'eau grace aux réparations des réseaux ruraux	A EVALUER	PERSONNES	300000									300000	
	OS1.P2. Réparations d'urgence SAEP urbains	OS1-IR2. N° de personnes ayant accès à l'eau en milieu urbain	A EVALUER	PERSONNES	250000								250000		Rapports d'etudes de faisabilite/Contrats de travaux Certificats de reception des travaux
	OS1-IP3. Amélioration et/ou réparation des centres de santé	OS1-R6. Nombre de SAEP réparés et/ou améliorés et nombre de stations de potabilisation installées dans les centres de santé	0	CENTRE DE SANTE			21						21		Rapports diagnostics /Certificats de reception des travaux
	OS1.P4. Réhabilitation et extension des SAEP d'entre 50,000 et 5,000 habitants AIR	OS1-IR3. No. de personnes ayant acces pour la premiere fois à de l'eau en milieu urbain	A EVALUER	PERSONNES					15000		30000		50000		Rapports d'etudes de faisabilite/Contrats de travaux Certificats de reception des travaux
	OS1 P5 Extension et Construction de nouveaux SAEP urbains et periurbains	OS1-IR5. No. de personnes ayant acces à DE l'eau grace la construction des reseaux urbains et periurbains	A EVALUER	PERSONNES					15000		35000		50000		Rapports etudes et Certificats de reception des travaux
	OS1.P6. Extension et contruction des SAEP ruraux	OS1-IR6. No. de personnes ayant acces pour la premiere fois à de l'eau en milieu rural	A EVALUER	PERSONNES			8000		32000		40000		80000		Rapports d'etudes réalisés par les URD - Certificats de reception des travaux

PROGRAMME DE REFORME ET D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN HAÏTI

Code de Projet: HTI-003-B

ANNEXE 3 - MATRICE DE RESULTATS

Résultat par Objectif	Produits associés	Indicateurs de Résultat	Ligne de Base	Unité	But intermédiaires								BUT		Source d'information (source de vérification) / fréquence	
					ANNÉE 1		ANNÉE 2		ANNÉE 3		ANNÉE 4		P	A		
					P	A	P	A	P	A	P	A				
OS1-R2. La qualité de service est améliorée à travers de l'exploitation et l'entretien adéquats des systèmes	OS1.P7.Appui au CTE pour la mise à niveau de l'opération	OS1-IR7. N° d'exploitants des systèmes d'eau en milieu rural et urbain qui donnent quotidiennement de l'eau correctement chlorée	21	EXPLOITANT											25	Resultats analyses et rapports sur la qualité de l'eau des systèmes- Plan d'opération et d'entretiens
	OS1.P8. Plan d'opération et d'entretien des systèmes intervenus															
	OS1.P9. Service a la clientèle adapté aux besoins des usagers pour les CTE avec une quantité d'abonnés supérieur à 1,000		10				2			8			15			
	OS1.P10. Système d'analyse de la qualité de l'eau fonctionnel															
OS1-R3. La durabilité économique et financière des systèmes est amélioré	OS1-P11. Formation des opérateurs en gestion administrative et comptable	OS1-IR8. No. d'exploitants des systèmes en milieu urbain avec une trésorerie et une capacité de fonctionnement améliorée et plus autonome	0	EXPLOITANT											5	Rapports financiers et comptables/Plans d'affaires/
	OS1-P12. Préparation d'un plan d'affaires pour les SAEPA de plus de 10,000 habitants															
	OS1-P13. Système intégral de gestion des abonnés fonctionnel									1			4			
OS1-R4. Conditions d'hygiène de base sont améliorées	OS1.P14. Campagnes de sensibilisation des communautés (bénéficiaires) en hygiène	OS1-IR9. No. de départements et de communes ou les actions et campagnes de sensibilisations sont réalisées	A EVALUER	DEPARTEMENT/COMMUNE	5dep/	5 dep./10 com			10com		10com.		10dep./30 com.			Materiels produits et supports utilisés
	OS1-P15. Campagnes de sensibilisation pour réduire la vulnérabilité de la population face au choléra.															
COMPOSANTE 1 - ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT																
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 (OS2) - Contribuer à l'extension de l'accès durable aux Services d'Assainissement																
	OS2-P16. Nouveau système de décharge contrôlée et de traitement des excréta pour la Région Métropolitaine (Stratégie Réponse Choléra)	OS2-IR4. N° des localités en risque de choléra bénéficiées par des interventions dans la gestion des excréta	A EVALUER	LOCALITE						5					5	Rapport Etude de faisabilité-
	OS2-P17. Nouveaux systèmes de décharge contrôlée et de traitement des excréta construits	OS2-IR5. No. de bénéficiaires des nouveaux systèmes de décharge et traitement d'excréta dans des zones en risque de choléra	A EVALUER	BENEFICIAIRE					15000			45000		60000		Rapport Etude de faisabilité-Contrats de travaux et Certificats de réception des travaux.

PROGRAMME DE REFORME ET D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN HAITI

Code de Projet: HTI-003-B

ANNEXE 3 - MATRICE DE RESULTATS

Résultat par Objectif	Produits associés	Indicateurs de Résultat	Ligne de Base	Unité	But intermédiaires								BUT		Source d'information (source de vérification) / fréquence	
					ANNÉE 1		ANNÉE 2		ANNÉE 3		ANNÉE 4		P	A		
					P	A	P	A	P	A	P	A				
OS2.R1. Augmentation du nombre de personnes ayant accès a des systèmes appropriés pour la gestion d'excréta et des eaux usées	OS2.P18. Nouveaux systèmes d'assainissement collectif urbains construits	OS2-IR1. N° de personnes bénéficiant pour la première fois d'une branchement domiciliaire pour la collecte, transport et traitement des eaux usées	0	PERSONNE										2000		Liste des abonnés des services d'assainissement.- Nombre de branchements installés.-Nouveaux systèmes de collecte, transport et traitement des eaux usées construits
	OS2.P19. Nouveaux systèmes d'assainissement basique dans les écoles publiques en milieu rural,periurbain et rural améliorés	OS2-IR2. N° des eleves des écoles publiques bénéficiant d'un accès approprié a un système d'assainissement basique (latrine, fosse septique) et de l'eau (pour assurer l'hygiene)	A EVALUER	ELEVE			3750						6750		15000	Signature de protocoles avec les écoles publiques-Certificats de réception des travaux.
	OS2.P20. Mise en place de nouveaux systèmes d'assainissement basique opérationnels dans des lieux publics	OS2-IR3. No. de personnes bénéficiant des systemes d'eau et d'assainissement basique dans des marchés publics et gares routières	A EVALUER	PERSONNE			1000						4000		10000	Signature de protocoles avec les municipalités- Contrats de travaux-Certificats de réception des travaux.
OS2.R2. La pérennité et durabilité des systèmes est améliorée	OS2.P21. Structures tarifaires élaborées pour des services intégrées d'eau et d'assainissement	OS2-IR5. Augmentation de la quantité des systèmes avec une capacité de fonctionnement intégrée eau et assainissement	A EVALUER	SYSTEME												Rapports des Consultants- Plans d'affaires- Registres comptables des CTE
	OS2.P22. Formations en administration des systèmes intégrées d'eau et d'assainissement									1			2		3	

PROGRAMME DE REFORME ET D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN HAITI

Code de Projet: HTI-003-B

ANNEXE 3 - MATRICE DE RESULTATS

Résultat par Objectif	Produits associés	Indicateurs de Résultat	Ligne de Base	Unité	But intermédiaires								BUT		Source d'information (source de vérification) / fréquence
					ANNÉE 1		ANNÉE 2		ANNÉE 3		ANNÉE 4		P	A	
					P	A	P	A	P	A	P	A			
	OS3-P33. Renforcement des entités gouvernementales municipales	OS3-IR3. No. de communes avec des actions de renforcement institutionnel concernant les services d'eau potable et d'assainissement	0	Commune			1		1		1		3		Nombre de protocoles signés. Nombre de rencontres et de formations réalisées-
OS3.R2. La gestion des systèmes se fait de façon participative	OS3.P34. Création des nouveaux tables sectorielles régionales ou fora	OS3-IR4. % de departements avec une disponibilité d'information régulière et des actions de participation et implication de la société civile	0	%			10%		10%		10%		30%		Compte rendu des rencontres- Cartographie des acteurs
	OS3.P35. Etablissement des règles de fonctionnement et accords de coopération entre le gouvernement et la société civile														
	OS3.P36. L'Observatoire Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (ONEA) est renforcé	OS3-IR5. % de communes avec une disponibilité d'informations régulières et des actions de participation et implication de la société civile	0	%			2%		2%		3%		7%		Cartographie des communes- Nombre de communes avec les informations effectivement accessibles
	OS3.P37. Fonctionnement des tables sectorielles														
OS3.R3. Le cadre normatif de l'eau et de l'assainissement est amélioré et en vigueur.	OS3.P38. Elaboration, approbation et publication des documents normatifs	OS3-IR5. % de communes ou les normes sectorielles sont en vigueur	0	%					3%		4%		7%		Rapports des Consultants -Documents normatifs-Accords
OS3.R4. Développement des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement	OS3.P39. Schémas Directeurs pour l'Eau Potable et l'Assainissement élaborés, approuvés et opérationnelles pour les 4 OREPA (NORD, CENTRE, SUD, OUEST)	OS3-IR6. % de communes avec une planification a moyen (2020) et long terme (2025) des investissements EPA	0	%							85%		85%		Rapports des Consultants -

P = Planifié

A= Atteint

PROGRAMME DE REFORME ET D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN HAITI

Code de Projet: HTI-003-B

ANNEXE 4- MATRICE DU PROGRAMME

COMPOSANTE 1 - ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 (OS1) - Contribuer à l'extension de l'accès durable à l'Eau Potable

DEFINITION: L'accès à l'eau potable est défini à partir de trois conditions: **Définition:** L'accès à l'eau potable est défini à partir de trois conditions:

- a) la quantité, établie à partir de la continuité du service pour assurer à une personne une quantité journalière de au moins 20 litres ;
- b) qualité de l'eau, sur la base de la normative de la qualité de l'eau en vigueur en Haïti et
- c) accès, représenté par une distance minimale de 500 mètres entre la demeure et le point d'eau

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTAT	PRODUITS ASSOCIES	INDICATEURS DE PRODUIT	COMMENTAIRES
	<p>OS1-IR1. N° de personnes ayant accès à une quantité quotidienne d'eau égale ou supérieure à 20 l / personne / jour</p>			
	<p>OS1-IR2. N° de personnes ayant accès pour la première fois à l'eau: i2.1.- Nombre de personnes ménages bénéficiant d'un nouveau branchement domiciliaire en milieu urbain</p>		<p>OS1-IP1. - nombre de systèmes réhabilités et améliorés. OS1-IP2.- Systèmes urbains réparés</p> <p>2.2. nombre de systèmes réhabilités et améliorés. Dans deux cas précis: a) Systèmes par pompage installés en milieu rural</p>	

<p>OS1-R1. Augmentation du nombre de personnes ayant accès à l'eau contrôlé</p>	<p>i2.2.- Nombre de personnes bénéficiant d'un nouveau branchement domiciliaire en milieu rural i2.3.- Nombre de personnes ayant accès à un kiosque nouvellement construit en milieu urbain i2.4.- Nombre de personnes ayant accès à un kiosque nouvellement construit en milieu rural</p> <p>OS1-IR3. No. de personnes ayant accès à de l'eau grâce à une amélioration du service actuel</p> <p>3.1. Nombre de personnes ayant accès à de l'eau dans leurs robinets grâce aux réhabilitations et réparations des réseaux urbains 3.2. Nombre de personnes ayant accès à de l'eau dans des kiosques grâce aux réhabilitations et réparations des réseaux ruraux 3.3. Nombre de personnes ayant accès à de l'eau dans des kiosques grâce aux réhabilitations et réparations de réseaux urbains</p> <p>OE1-R4. Nombre de SAEP réparés et/ou améliorés dans les centres de santé</p>	<p>OS1.P1.- Réparations d'urgence SAEP en milieu rural OS1.P2.- Réparations d'urgence SAEP urbains OS1-P3.- Amélioration et/ou réparation des centres de santé OS1.P4.- Réhabilitation et extension des SAEP d'entre 50,000 et 5,000 habitants OS1 .P5.- Extension et Construction de nouveaux SAEP urbains et periurbains OS1.P6. - Extension et contruction des SAEP ruraux</p>	<p>et périurbain b) Systèmes par captage en milieu rural et périurbain Spécifiées en a) et b) - Nombre de branchements - Nombre de compteurs installés - Nombre de kiosques</p> <p>OS1-IP3.- Nombre de centres de santé réparés/améliorés</p> <p>OS1-IP4 .- Systèmes urbains réhabilités</p> <p>3.1. Nombre de systèmes urbains nouvellement construits 3.2. Nombre de systèmes urbains réhabilités avec a)Nombre de branchements domiciliaires b) Nombre de compteurs c) Nombre de kiosques d) Nombre de kilomètres de réseau posés</p> <p>OS1.IP5.et OS1.IP6 .- Nombre de SAEP construits</p> <p>a)Nombre de branchements domiciliaires réalisés b) Nombre de compteurs posés c) Nombre de kiosques construits d) Nombre de kilomètres de réseau posés</p>	
<p>OS1-R2. La qualité de service est améliorée a travers de l'exploitation et l'entretien adéquats des systèmes</p>	<p>OS1-IR7. N° d'exploitants des systèmes d'eau en milieu rural et urbain qui donnent de l'eau correctement chlorée</p>	<p>OS1.P7.Appui au CTE pour la mise à niveau de l'opération OS1.P8. Plan d'opération et d'entretien des systèmes intervenus</p>	<p>OS1-IP7. Nombre de formation menées dans le cadre du fonctionnement et de l'entretien des systèmes OS1-IP8. Nombre de plans d'exploitation et de maintenance préparés</p>	
		<p>OS1.P9. Service a la clientèle adapté aux besoins des usagers pour les CTE avec une quantité d'abonnés supérieur à 1,000</p>	<p>OS1-IP9.Mise en place de service à la clientèle OS1-IP10. % d'échantillons d'eau de consommation en conformité avec des normes de potabilisation</p>	
<p>OS1-R3. La durabilité économique</p>	<p>OS1-IR8. No. d'exploitants des systèmes en milieu urbain avec une trésorerie et une</p>	<p>OS1-P11. Formation des opérateurs en gestion administrative et comptable</p>	<p>OS1-IP11. Nombre de formations en administration et en gestion</p>	
		<p>OS1-P12. Préparation d'un plan d'affaires pour les SAEP de plus de 10,000 habitants</p>	<p>OS1-IP12. No. de plans d'affaires elaborées</p>	

et financière des systèmes est amélioré	milieu urbain avec une ressource et une capacité de fonctionnement améliorée et plus autonome	OS1-P13. Système intégral de gestion des abonnés fonctionnel	OS1-IP13. No. des SAEP avec un système de gestion des abonnés fonctionnel	
OS1-R4. Conditions d'hygiène de base sont améliorées	OS1-IR9. No. de départements et de communes ou les actions et campagnes de sensibilisations sont réalisées	OS1.P14. Campagnes de sensibilisation des communautés (bénéficiaires) en hygiène OS1-P15. Campagnes de sensibilisation pour réduire la vulnérabilité de la population face au choléra.	OS1-IP14. No de campagnes radio-télévision OS1-IP15. No Matériels de sensibilisation (panneaux, posters, flyers)	Les changements dans des habitudes d'hygiène seront mesurés à travers d'évaluations spécifiques et d'enquêtes
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 (OS2) - Contribuer à l'extension de l'accès durable aux Services d'Assainissement				
<p>DEFINITION:Définition: L'accès à l'assainissement est défini à partir de trois contextes:</p> <p>a) milieu rural: la promotion de la construction des latrines individuelles et de blocs sanitaires dans les lieux publics , la réutilisation des boues ;</p> <p>b) milieu urbain et périurbain: construction de blocs sanitaires dans les lieux publics, vidange, transport, décharge et traitement des excréta et</p> <p>c) villes de plus de 10,000 habitants: gestion intégrale d'excréta, systèmes collectives des eaux usées type condominial, valorisation.</p>				
RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTAT	PRODUITS ASSOCIES	INDICATEURS DE PRODUIT	COMMENTAIRES
		OS2-P16. Nouveau système de décharge contrôlée et de traitement des excréta pour la Région Métropolitaine (Stratégie Réponse Choléra)	OS2-IP16. N° de camions utilisant la décharge OS2-IP 16. Volume d'excréta OS2-IP16. N° de d'habitants dont le risque de la maladie choléra a été réduit par la nouvelle station de décharge et de traitement des excréta	
	OS2-IR4. N° des localités bénéficiant des interventions dans la gestion des excréta	OS2.P17. Nouveaux systèmes de décharge contrôlée et de traitement des excréta construits	OS2-IP17. Nombre de station de traitement des excréta construit OS2-IP17. Nombre de ménages utilisant les stations de decharge et traitement des excréta	

OS2.R1. Augmentation du nombre de personnes ayant accès a des systèmes appropriés pour la gestion d'excréta et des eaux usées	OS2-IR1. N° de personnes bénéficiant pour la première fois d'une système collective d'assainissement	OS2.P18. Nouveaux systèmes d'assainissement collectif urbains construits	OS2-IP18. N° de connections intra domiciliaires installées au nouveau réseau condominiale OS2-IP18. Km de réseaux d'assainissement / Km réseaux d'eau potable posés	
	OS2-IR2. N° des eleves des écoles publiques bénéficiant d'un nouveau accès a un système d'assainissement basique (latrine, fosse septique) et de l'eau (pour assurer l'hygiene)	OS2-P19. Nouveaux systèmes d'assainissement basique dans les écoles publiques en milieu urbain,periurbain et rural améliorés	OS2-IP19. N° d'écoles avec un nouveau système d'assainissement OS2-IP19. No. de blocs sanitaires avec de l'eau construits dans des écoles	
	OS2-IR3. No. de personnes benéficiant des systemes d'eau et d'assainissement basique dans des marchés publiques et gares routières	OS2.P20. Mise en place de nouveaux systèmes d'assainissement basique opérationnels dans des lieux publics	OS2-IP20. No. de localités avec des marchés publics et gares routières contenant nouveaux systèmes sanitaires OS2-IP20. N° des blocs sanitaires avec de l'eau construits dans les marches publics et les gares routieres	
OS2.R2. La pérennité et durabilité	OS2-IR5. Augmentation de la proportion des	OS2.P21. Structures tarifaires élaborées pour des services intégrées d'eau et d'assainissement	OS2-IP21. Nombre de règlements sur des tarifs élaborées et implantées OS2-IP21. Manuels et Règlements d'Administration développées pour des services intégrées d'assainissement	

<p>des systèmes est améliorée</p>	<p>systemes avec une capacité de fonctionnement intégrée</p>	<p>OS2.P22. Formations en administration des systèmes intégrées d'eau et d'assainissement</p>	<p>OS2-IP22. N° de formations en administration réalisées</p> <p>OS2-IP22. N° personnes formées en administration</p>	
-----------------------------------	--------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

COMPOSANTE 2 - GOUVERNANCE ET DROIT HUMAIN A L'EAU

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 (OS3) - Contribution au Renforcement Institutionnel du Secteur en favorisant une gestion publique transparente et participative

DEFINITION: Il s'agit d'améliorer et de renforcer les capacités des structures institutionnelles chargées de la gestion et de la régulation du secteur de l'eau et de l'assainissement. Cet objectif sera complété lorsque les moyens et matériels mis à la disposition des structures leurs permettront d'être efficaces sur le terrain. Lorsque le personnel sera assez compétent pour assurer la pérennité des systèmes en appliquant des modèles de gestion adaptés et innovantes. Les produits tels que les schémas directeurs et les normes techniques seront considérés comme des éléments en appui au renforcement des institutions.

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTAT	PRODUITS ASSOCIES	INDICATEURS DE PRODUIT	COMMENTAIRES
		OS3.P23 . Comités d'Approvisionnement. en Eau Potable et Assainissement (CAEPA) renforcés pour l'opération des SAEP ruraux et périurbains (moins de 10,000 habitants) OS3.P24. Comités d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (CAEPA) créés pour l'opération des SAEP ruraux et périurbains (moins de 10,000 habitants)	OS3-IP23. N° de CAEPAS renforcés et légalisés 2.1. N° dont les CAEPA ont été appuyés en infrastructure, équipements ou installations 2.2. N° Dont l'objectif a été la légalisation des CAEPA existants	
			OS3-IP24. N° de nouveaux CAEPA pour la prestation des services créés Nombre de CAEPA ayant signé le protocole avec la DINEPA OS3-IP26. % de femmes dans les nouveaux CAEPA	
	OE3-IR1. % de villes et communes avec des opérateurs publics, privés ou professionnelles, assurant la prestation des services EPA	OS3-P25. Renforcement et transformation à court terme de CTE et à moyen terme de (10) Centres Techniques d'Exploitation (CTE) pour les villes de plus de 10,000 habitants	OS3-IP25. No d'anciennes structures réaffectées et transformés OS3-IP25. N° de CTE renforcés N° dont l'objectif a été l'amélioration des compétences du personnel N° dont les CTE ont été appuyés en infrastructure, équipements ou installations OS3-IP25. No. de formations en gestion de réseaux élaborés et complétés OS3-IP25. No. de personnes formées en la gestion des réseaux	

		OS3-P26. Creation des Comités des Usagers pour des villes de plus de 10,000 habitants	OS3-IP26. N° de Comités d' Usagers créés	
<p>OS3.R1. Les institutions prévues par la Loi Cadre (2009) portant la Reforme du Secteur, ont été mises en place et renforcées pour améliorer la gestion des systemes d'approvisionnement en eau potable et en assainissement (SAEPA) et le processus de décentralisation de la maitrise d'ouvrage est en-cours</p>		OS3.P27. La Direction Nationale de l' Eau Potable et de l' Assainissement (DINEPA) est renforcée	<p>OS3-IP27. No. de personnel engagé à la DINEPA</p> <p>OS3-IP27. No. de personnel formé par l'assistance technique</p> <p>OS3-IP27.- Nombre de manuels de procédures rédigés et en place</p> <p>OS3-IP27.- % de personnel de la DINEPA que connais les nouveaux procédures internes</p>	
		OS3.P28. Les OREPA sont mis en place	OS3-IP28. No d'OREPA et URDs créés	Sont déjà créés durant 2011. Ils rentrent dans la période d'évaluation
	<p>OS3-IR2. No. de régions et de communes couvertes par la régulation et la maitrise d'ouvrage centrale ou deleguée des services d'eau potable et d'assainissement</p>	OS3.P29. Mise en oeuvre d'un plan de renforcement à court terme pour les OREPA	<p>OS3-IP29. No. des OREPA et URD renforcés</p> <p>1.1. N° dont l'objectif a été l'assistance pour améliorer leurs capacités</p> <p>1.2. Nombre de personnes engagés</p>	
		OS3.P30. Renforcement à moyen terme pour les OREPA	<p>OS3-IP30. Elaboration du plan de renforcement</p> <p>OS3-IP30. Mise en place d'une AT pour la mise en oeuvre du plan</p> <p>OS3-IP30. No. de personnes formés</p> <p>OS3-IP30. No. Indicateurs de performance mise en place et atteints</p>	Master Quisqueya

		OS3-P31. Formations techniques pour la gestion des réseaux	OS3-IP31. No.de séminaires et d'ateliers réalisés OS3-IP31. No. de personnes formés et/ou recrutés	
		OS3-P32. Formations techniques et recrutements pour la maîtrise d'ouvrage au niveau régionale réalisées	OS3-IP32. No. de personnes formés recrutés et occupant une poste MDO dans les régions	
	OS3-IR3. % de communes avec des actions de renforcement institutionnel concernant les services d'eau potable et d'assainissement	OS3-P33. Renforcement des entités gouvernementales municipales	OS3-IP33. No. d'entités locales renforcées	
		OS3.P34. Création des nouveaux tables sectorielles régionales ou for a	OS3-IP34. N° de tables et/ou fora régionales ou départementales créées	
		OS3.P35. Etablissement des règles de fonctionnement et accords de coopération entre le gouvernement et la société civile	OS3-IP35.- Préparation,élaboration et diffusion des règles et accords OS3-IP35. No de ONG ayant signé un Protocole d'Accord avec la DINEPA	

<p>OE3.R2. La gestion du systèmes se fait de façon participative</p>	<p>OS3-IR4. % régions et de communes avec une disponibilité d'information régulière et des actions de participation et implication de la société civil</p>	<p>OS3.P36. L'Observatoire Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (ONEA) est renforcé</p>	<p>OS3-IP36.- Acquisition d' infrastructures informatiques (hardware et software) pour la gestion des données OS3-IP36.- Mise à disposition sous format approprié des informations mise à jour du secteur (inventaire .plans etc.) OS3-IP36. -No d'institutions publiques, privées et de la société civile qui consultent régulièrement l'ONEA</p>	
		<p>OS3.P37. Fonctionnement des tables sectorielles</p>	<p>OS3-IP37.- Nombre de tables sectorielles réalisées par année OS3-IP37. - Nombre d'institutions participant dans les tables sectorielles</p>	
<p>OS3.R3. Le cadre normatif de l'eau et de l'assainissement est amélioré. Il inclut les éléments clé du Droit Humain a l'Eau et les besoins des populations les plus vulnérables en promouvant la pérennité des services et des infrastructures</p>	<p>OS3-IR5. Nombre de differents sujets de la regulation sectorielle (techniques, institutionnels, etc.) couvertes para des normes spécifiques</p>	<p>OS3.P38. Elaboration, approbation et publication des documents normatifs</p>	<p>OS3-IP38. No de nouveaux documents normatifs élaborés, approuvés et publiés</p>	
<p>OS3.R4. Développement des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement</p>	<p>OS3-IR6. % de régions et de communes inclus dans la planification a moyen et long terme des investissements EPA</p>	<p>OS3.P39. Schémas Directeurs pour l'Eau Potable et l'Assainissement élaborés, approuvés et opérationnelles pour les 4 OREPA (NORD, CENTRE, SUD, OUEST)</p>	<p>OS3-IP39.- No de Schémas Directeurs élaborés, approuvés et opérationnels OS3-IP39.- No. d'inventaires des infrastructures et ressources</p>	

PROGRAMME DE REFORME ET D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN HAITI

Code de Projet: HTI-003-B

ANNEXE 5 - MATRICE DE PRODUITS

Objectifs / Produits / Activités	Budget				Délais			POA 2012 prévu
	FCAS		Contrepartie		Date de démarrage	Date de finalisation	Durée	
	Planifié 2010-2014	Exécuté 2010-2011	Planifié	Exécuté				
COMPOSANTE 1								
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 - Contribuer à l'extension de l'accès durable à l'Eau Potable								
OS1-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'eau contrôlé	44.220.000,00	194.094,21					14.766.405,79
Prod. 1	Réparations d'urgence SAEP Ruraux (11 URD) <u>TUR</u>	2.000.000,00	194.094,21					1.805.905,79
Act. 1.1	Réparations SAEP ruraux OREPA Nord	540.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	540.000,00
Act. 1.2	Réparations SAEP ruraux OREPA Centre	470.000,00	194.094,21		mar-12	dic-12	9 mois	275.905,79
Act. 1.3	Réparations SAEP ruraux OREPA Ouest	240.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	240.000,00
Act. 1.4	Réparations SAEP ruraux OREPA Sud	650.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	650.000,00
Act. 1.5	Supervision et evaluation des réparations 11 URD	100.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	100.000,00
Prod. 2	Réparations d'urgence SAEP Urbains (21 villes) <u>TUR</u>	2.000.000,00	-				-	2.000.000,00
Act. 2.1	Réparations SAEP urbains OREPA Sud	400.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	400.000,00
Act. 2.2	Réparations SAEP urbains OREPA Nord	600.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	600.000,00
Act. 2.3	Réparations SAEP urbains OREPA Centre	500.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	500.000,00
Act. 2.4	Réparations SAEP urbains OREPA Ouest	335.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	335.000,00
Act. 2.5	Supervision des réparations 4 OREPA	75.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	75.000,00
Act. 2.6	Construction et supervision d'entrepot pour la DINEPA	90.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	90.000,00
Prod. 3	Amélioration SAEP Centres de santé <u>AIR</u>	410.000,00	-				-	410.000,00
Act. 3.1	Installation systemes EPA - Centres de santé gérés par MMC	400.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	400.000,00
Act. 3.2	Supervision actions dans les centres de santé (MMC)	10.000,00	-		mar-12	dic-12	9 mois	10.000,00
Prod. 4	Réhabilitation SAEP urbains (<u>AIR</u>, 10 villes)	6.555.000,00	-					2.126.000,00
Act. 4.1	TDR Consultant. Etablissement de la ligne de base	75.000,00	-					-
Act. 4.2	Etudes Complémentaires, dessins finaux, supervision	1.200.000,00	-		mai-12	déc-14	31 mois	360.000,00
Act. 4.3	Travaux de réhabilitation	5.000.000,00	-		jun-12	déc-14	30 mois	1.750.000,00
Act. 4.4	Acompagnement social des interventions	80.000,00	-		janv-13	déc-14	24 mois	16.000,00
Act. 4.5	Protection des sources en eau captées AIR	200.000,00	-					-
Prod. 5	Extension SAEPA urbains et périurbains	25.250.000,00	-					7.512.500,00
Act. 5.1	Études Faisabilité/analyse d'alternatives/études	750.000,00	-		ene-12	sept_12	9 mois	550.000,00
Act. 5.2	Révision études, appui AOI et supervision	2.250.000,00	-		juin-12	déc-12	7 mois	875.000,00
Act. 5.3	Acompagnement social des interventions	750.000,00	-		juin-12	déc-12	7 mois	87.500,00
Act. 5.4	Travaux d'extension des SAEPS	21.500.000,00	-		juin-12	déc-14	24 mois	6.000.000,00
Prod. 6	Extension et nouveaux SAEP ruraux (1 ou 2 Departements)	8.005.000,00	-					912.000,00
Act. 6.1	Elaboration/diffusion guide d'intervention m. rural	30.000,00	-		abr-12	dic-12	8 mois	30.000,00
Act. 6.2	Etudes de faisabilité et analyse d'alternatives	375.000,00	-		mai-12	jun-13	12 mois	200.000,00
Act. 6.3	Révision études, appui AOI et supervision	450.000,00	-		Aout 12	dic-14	27 mois	100.000,00
Act. 6.4	Acompagnement social des interventions	250.000,00	-		Aout-12	dic-12	27 mois	12.000,00
Act. 6.5	Travaux (2 departements priorisés)	6.000.000,00	-		sep-12	dic-14	27 mois	450.000,00
Act. 6.6	Appui aux études réalisées par les URD	100.000,00	-		mai-12	may-14	24 mois	20.000,00
Act. 6.7	Rehabilitation SAEP suite aux etudes des 8 URD	800.000,00	-		juillet-12	sep-14	26 mois	100.000,00

OS1-RII	Qualité des services est améliorée	2.194.454,00	20.009,31						337.694,75
Prod.7	Appui opérationnel CTE (21 villes, lien avec P2) AIR	269.454,00	20.009,31						188.694,75
Act.7.1	Equipements informatique et bureautique	119.454,00	13.704,06			mars-12	déc-13	21 mois	60.000,00
Act.7.2	Outillage pour les CTE	125.000,00	6.305,25			mars-12	sept_12	7 mois	118.694,75
Act.7.3	Formations pour le personnel des CTE	25.000,00	-			mars-12	déc-14	33 mois	10.000,00
Prod. 8	Plan d'opération et d'entretien des systèmes intervenus AIR	1.635.000,00	-						97.000,00
Act. 8.1	Mise a jour des cadastres	40.000,00	-			sep-12	sept_14	28 mois	15.000,00
Act. 8.2	Ateliers pour la gestion des systemes	25.000,00	-			mars-12	déc-13	22 mois	5.000,00
Act. 8.3	Elaboration et Diffusion du Manuel Gestion Stock	15.000,00	-			juin-12	juin-13	13 mois	7.000,00
Act. 8.4	Elaboration plans d'entretien	25.000,00	-			jun-12	dic-13	17 mois	8.000,00
Act. 8.5	Constitution stock materiels/Centre d'achat (OREPA/CTE)	1.500.000,00	-			dic-12	dic-14	25 mois	50.000,00
Act. 8.6	Formation menées durant l'entretien des systemes	30.000,00	-			ene-12	sep-14	21 mois	12.000,00
Prod. 9	Service a la clientèle adapté (CTE > 1,000 abonnés) AIR	90.000,00	-						12.000,00
Act. 9.1	Mise en place du service (doléances, facturation, recouv.)	35.000,00	-			jun-12	dic-13	19 mois	5.000,00
Act. 9.2	Mise en place d'une section commerciale	55.000,00	-			jun-12	dic-13	19 mois	7.000,00
Prod. 10	Système d'analyse de la qualité de l'eau fonctionnel AIR	200.000,00	-						40.000,00
Act. 10.1	Appui capacités d'analyse/laboratoire des exploitants	120.000,00	-			sep-12	jun-13	10 mois	30.000,00
Act. 10.2	Mise en place des controles sur la qualité de l'eau	80.000,00	-			sep-12	dic-14	28 mois	10.000,00
OS1-RIII	Durabilité économique/financière des systèmes améliorée	310.000,00	-						112.000,00
Prod. 11	Formation opérateurs (gestion administr.-comptable) AIR	60.000,00	-						15.000,00
Act. 11.1	Ateliers de formation en gestion administrative/comptable	60.000,00	-			jun-12	jun-14	24 mois	15.000,00
Prod. 12	Plan d'affaires pour les SAEPA de plus de 10,000 habitants	45.000,00	-						-
Act. 12.1	Elaboration des plans d'affaires (appui consultant)	45.000,00	-			mar-13	dic-13	10 mois	-

Prod. 13	Système intégral de gestion des abonnées fonctionnel AIR	205.000,00	-						97.000,00
Act. 13.1	Inventaire des abonnés des CTE	30.000,00	-			jun-12	dic-12	6 mois	30.000,00
Act. 13.2	Système intégral gestion des abonnés – logiciel informat.	50.000,00	-			sep-12	dic-13	16 mois	10.000,00
Act. 13.3	Acquisition de logiciels	50.000,00	-			sep-12	dic-13	16 mois	4.000,00
Act. 13.4	Mise en place système gestion des abonnées (consultant)	45.000,00	-			jun-12	dic-12	7 mois	45.000,00
Act. 13.5	Formation du personnel à l'utilisation du système	30.000,00	-			sep-12	dic-13	16 mois	8.000,00
OS1-RIV	Conditions d'hygiène de base sont améliorées	2.450.000,00	598.202,28						1.060.311,72
Prod. 14	Communication et sensibilisation en hygiène	950.000,00	202.914,00						255.600,00
Act. 14.1	Campagnes de sensibilisation sur l'hygiene	700.000,00	202.914,00			ene-12	dic-14	36 mois	155.600,00
Act. 14.2	Matériels de support	250.000,00	-			ene-12	dic-12	12 mois	100.000,00
Prod. 15	Communication et sensibilisation réponse choléra	1.500.000,00	395.288,28						804.711,72
Act. 15.1	Campagnes de sensibilisation réponse choléra	1.000.000,00	395.288,28			janv-11	déc-12	24 mois	604.711,72
Act. 15.2	Matériels de support	500.000,00	-			ene-12	dic-14	36 mois	200.000,00
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 - Contribuer à l'extension de l'accès durable aux Services d'Assainissement									
OS2-RI	Augmentation No. personnes ayant accès à l'assainissement	13.801.686,00	1.178.961,48						2.210.521,00
Prod. 16	Nouvelle station de traitement RMPP (Titanyen) IUR	2.421.686,00	1.178.961,48						1.058.521,00
Act. 16.1	Construction de la station	1.909.686,00	1.143.164,87			ene-11	abr-12	15 mois	766.521,00
Act. 16.2	Supervision des travaux	17.000,00	-			ene-12	mar-12	3 mois	17.000,00
Act. 16.3	Opération de la station (12 mois)(AIR)	420.000,00	35.796,61			ene-12	mar-13	14 mois	240.000,00
Act. 16.4	Appui à la vidange de latrines et transport d'excréta	75.000,00	-			jun-12	jul-13	13 mois	35.000,00
Prod. 17	Nouveaux systèmes de décharge/traitement des eaux usées	1.640.000,00	-						280.000,00
Act. 17.1	Etude de faisabilité, DAO et supervision (consultant)	120.000,00	-			jun-12	dic-12	4 mois	120.000,00
Act. 17.2	Construction 2 nouvelles stations de décharge/traitement	800.000,00	-			dic-12	dic-13	12 mois	160.000,00
Act. 17.3	Opération des stations (12 mois)	480.000,00	-			jun-13	mar-14	10 mois	-
Act. 17.4	Appui à la vidange de latrines et transport d'excréta	240.000,00	-			sep-13	dic-14	15 mois	-
Prod. 18	Nouveaux systèmes d'assainissement urb. collectif (lien P6)	8.310.000,00	-						80.000,00
Act. 18.1	Finalisation études et preparation d'AOI	160.000,00	-			mar-12	ago-12	6 mois	80.000,00
Act. 18.2	Travaux (estimation) a definir apres finalisation etudes	7.000.000,00	-			ene-13	dic-13	12 mois	-
Act. 18.3	Estimation supervision	650.000,00	-			ene-13	dic-13	12 mois	-
Act. 18.4	Accompagnement Technique et social	500.000,00	-			ene-13	dic-13	12 mois	-
Prod. 19	Nouveaux syst. assainissement (écoles publ./P5 et P7) AIR	1.000.000,00	-						362.000,00
Act. 19.1	Diagnostic situation des infrastructures (écoles publiques)	30.000,00	-			mar-12	dic-12	7 mois	30.000,00
Act. 19.2	Construction blocs sanitaires avec de l'eau (écoles publ.)	920.000,00	-			may-12	dic-13	19 mois	322.000,00
Act. 19.3	Supervision de la construction des blocs sanitaires	50.000,00	-			may-12	dic-13	19 mois	10.000,00

Prod. 20	Nouveaux systèmes d'assainissement lieux publics AIR	430.000,00	-						430.000,00
Act. 20.1	Diagnostic de situation des infrastructures (marchés)	20.000,00	-			mar-12	jul-12	4 mois	20.000,00
Act. 20.2	Construction des blocs sanitaires avec de l'eau	400.000,00	-			may-12	dic-12	7 mois	400.000,00
Act. 20.3	Supervision de la construction des blocs sanitaires	10.000,00	-			may-12	dic-12	7 mois	10.000,00
OS2-RII	La pérennité et la durabilité des systèmes est améliorée	95.000,00	-						-
Prod. 21	Structures tarifaires pour des services intégrées d'AEPA	45.000,00	-						-
Act. 21.1	Etablissement des tarifs services intégrés (consult.)	45.000,00	-			mar-13	sep-13	6 mois	-
Prod. 22	Formations - Administration des systèmes intégrées d'AEPA	50.000,00	-						-
Act. 22.1	Ateliers de formation - Administration des systèmes intégrés	50.000,00	-			mar-13	dic-13	9 mois	-
Sous- Total COMPOSANTE 1		63.071.140,00	1.991.267,28						18.486.933,26

COMPOSANTE 2 - GOUVERNANCE ET DROIT HUMAIN A L'EAU									
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 - Contribution au Renforcement Institutionnel du Secteur									
OS3-RI	Institutions mises en place et renforcées	24.076.995,00	2.158.181,97						5.739.871,50
Prod. 23	CAEPA renforcés. Opération SAEP ruraux (lien avec P5, AIR)	106.500,00	-						17.000,00
Act. 23.1	Missions de promotion et affiliation (18 mois)	99.000,00	-			abr-12	mar-14	23 mois	15.000,00
Act. 23.2	Documents (Statut et matériels)	7.500,00	-			abr-12	mar-13	11 mois	2.000,00
Prod. 24	CAEPA créées. Opération des SAEP ruraux (lien avec P7)	160.000,00	-						12.000,00
Act. 24.1	Missions de reconnaissance/identification (supp. 18 mois)	150.000,00	-			mar-12	mar-14	24 mois	10.000,00
Act. 24.2	Documents (Statut et matériels)	10.000,00	-			mar-12	dic-14	33 mois	2.000,00

Prod. 25	10 CTE renforcés, équipés et operationels AIR (28.a et 28.b)	3.026.000,00	14.851,40							711.360,00
Act.25.1	Appui salaires CTE (10 villes prioritées + 5 autres villes)	800.000,00	14.851,40			abr-12	abr-14	24 mois		186.360,00
SP 25.a	Renforcement initial CTE (1 an, 10 villes, lien avec P4) AIR	376.000,00	12.000,00							150.000,00
25.a.1	Elaboration de diagnostic de capacités et plan de renforcement C	25.000,00	-			jun-12	dic-12	6 mois		25.000,00
25.a.2	Appui à l'amélioration de la gestion (AT)	60.000,00	-			ene-13	abr-14	15 mois		-
25.a.3	Definition des indicateurs de performance (AT)	50.000,00	-			jun-12	dic-12	6 mois		50.000,00
25.a.4	Location bureaux CTE (AIR / 12mois)	120.000,00	12.000,00			abr-12	abr-13	12 mois		50.000,00
25.a.5	Réhabilitation bureaux CTE existants (4)	121.000,00	-			mar-12	dic-12	9 mois		25.000,00
SP 25.b	Renforcement moyen terme CTE (10 + 5 villes, lien P4 et P6)	1.850.000,00	1.875,00							375.000,00
Prod. 26	Creation des Comités d'Usagers (villes > 10,000 hab.)	60.000,00	-							-
Act. 26.1	Ateliers de Sensibilisation (4 régions) - Role des usagers	40.000,00	-			feb-13	mar-14	13 mois		-
Act. 26.2	Appui à la création des comités d'usagers	20.000,00	-			sep-13	sep-14	12 mois		-
Prod. 27	Renforcement DINEPA	9.190.395,00	878.390,63							2.230.753,00
Act. 27.1	AT Renforcement de la Gestion de la DINEPA	5.291.240,00	793.686,00			nov-11	nov-14	36 mois		1.437.500,00
Act. 27.2	Amenagement bureaux existants	90.000,00	71.746,14			sep-10	jul-12	22 mois		18.253,00
Act. 27.3	Etudes et supervision nouveau batiment de la DINEPA	300.000,00	-			jun-12	dic-14	36 mois		25.000,00
Act. 27.4	Construction batiment de la DINEPA	3.000.000,00	-			dic-12	sep-14	21 mois		450.000,00
Act. 27.5	Communication: Réforme, comm. parties prenantes.	509.155,00	12.958,49			dic-10	dic-14	48 mois		300.000,00
Prod. 28	4 OREPA et 11 URD créés, équipés et operationnels AIR	4.528.000,00	570.730,11							-
Act. 28.1	Appui en salaire personnel des OREPA	1.728.000,00	119.794,06			dic-10	dic-14	48 mois		508.100,00
Act. 28.2	Appui en salaire personnel URD	2.800.000,00	450.936,05			ago-11	dic-14	39 mois		746.200,00
Prod.29	Mise en place et renforcement initial des OREPA/URD AIR	3.714.600,00	550.293,33							1.408.000,00
Act. 29.1	Elaboration de TDR AT Opérationnelle aux OREPA	24.600,00	24.600,00			may-11	sep-11	4 mois		-
Act. 29.2	AT Opérationnelle OREPA/URD (Diagnostics/lignes de base)	300.000,00	-			jul-12	dic-12	6 mois		150.000,00
Act. 29.3	Location bureaux OREPA/URD (en attendant construction)	300.000,00	59.876,00			dic-10	jun-14	43 mois		150.000,00
Act. 29.4	Amenagement bureaux OREPA/URD	180.000,00	-			sep-11	dic-12	12 mois		180.000,00
Act. 29.5	Etudes, DAO batiments des OREPA/URD	250.000,00	-			jun-12	mar-13	9 mois		30.000,00
Act. 29.6	Equipements des OREPA/URD	435.000,00	51.239,71			jun-11	sep-13	15 mois		15.000,00
Act. 29.7	Frais de fonctionnement OREPA	700.000,00	18.302,51			jun-11	dic-14	40 mois		186.000,00
Act. 29.8	Frais de fonctionnement URD	500.000,00	23.430,04			oct-11	dic-14	38 mois		132.000,00
Act. 29.9	Véhicules OREPA/URD	625.000,00	158.192,00			jun-11	dic-12	18 mois		465.000,00
Act. 29.10	Infrastructure informatique pour les OREPA/URD	400.000,00	214.653,07			jun-11	sep-14	39 mois		100.000,00

Prod.30	Renforcement de moyen terme OREPA/URD	2.700.000,00	-						-
Act. 30.1	AT Opérationnels aux OREPA/URD: Formations, AT specif.	500.000,00	-			ene-13	dec-14	24 mois	-
Act. 30.2	Construction batiments des OREPA/URD	2.000.000,00	-			jun-13	sep-14	15 mois	-
Act. 30.3	Supervision de la construction des batiments OREPA/URD	200.000,00	-			jun-13	oct-14	16 mois	-
Prod. 31	Formations techniques pour la gestion des réseaux AIR	250.000,00	-						50.000,00
Act. 31.1	Formation en gestion des réseaux urbains (CTE)	125.000,00	-			mar-12	jun-14	27 mois	20.000,00
Act. 31.2	Formations pour les CAEPA	125.000,00	-			jun-12	dic-14	30 mois	30.000,00
Prod. 32	Formations/recrutements spécifique - MdO régionale	271.500,00	130.041,50						56.458,50
Act. 32.1	Ateliers de Formation personnel senior OREPA	40.000,00	-			mar-13	dic-14	30 mois	-
Act. 32.2	Formation personnel URD (Master - Uniq.)	146.500,00	130.041,50			oct-10	jun-12	21 mois	16.458,50
Act. 32.3	Seances de Formation OREPA/URD (EPAnet, autres)	45.000,00	-			sep-12	jun-13	10 mois	30.000,00
Act. 32.4	Formation continue personnel OREPA/URD	40.000,00	-			jun-12	dic-14	30 mois	10.000,00
Prod. 33	Renforcement des entités gouvernementales municipales	70.000,00	-						-
Act. 33.1	Formation cadres municipaux. Gestion des SAEP (7 villes)	70.000,00	-			ene-13	mar-14	15 mois	-
OS3-RII	La gestion du systèmes se fait de façon participative	1.259.000,00	59.229,50	-	-	-	-	-	363.500,00
Prod. 34	Création des nouveaux tables sectorielles régionales / fora	128.000,00	-						32.000,00
Act. 34.1	Tables sectorielles trimestrielles par OREPA (2012-13)	48.000,00	-			mar-12	mar-14	24 mois	12.000,00
Act. 34.2	Seminaires Régionaux par OREPA (2012-13)	80.000,00	-			sep-12	dic-14	15 mois	20.000,00
Prod. 35	Accords de coopération avec la société civile	86.000,00	-						14.000,00
Act. 35.1	Elaboration/Publication des documents (4 Régions + RMPP)	60.000,00	-			jun-12	jun-14	24 mois	14.000,00
Act. 35.2	Ateliers departementaux d'integration avec la societe civile	10.000,00	-			ene-13	jun-14	12 mois	-
Act. 35.3	Accords avec les intervenants de la societe civile	16.000,00	-			ene-13	jun-14	18 mois	-

Prod. 36	Renforcement de l'Observatoire National de l'EPA	1.020.000,00	59.229,50						310.000,00
Act. 36.1	Infrastructure informatique centrale(hardware et software)	400.000,00	59.229,50			jun-11	dic-14	42 mois	120.000,00
Act. 36.2	Formation et administration (systeme d'information siège)	100.000,00	-			jun-12	dic-13	18 mois	50.000,00
Act. 36.3	Formation et administration (systeme d'information OREPA)	150.000,00	-			ene-13	dic-13	12mois	-
Act. 36.4	Maintenance de l'equipement, generatrice, carburant	150.000,00	-			ene-12	dic-14	36 mois	30.000,00
Act. 36.5	Mise en place systèmes gestion de l'information régionale	220.000,00	-			jun-12	jun-13	12 mois	110.000,00
Prod. 37	Fonctionnement des Tables Sectorielles de l'EPA	25.000,00	-						7.500,00
Act. 37.1	Coûts pour le fonctionnement	25.000,00	-			feb-12	dic-14	35 mois	7.500,00
OS3-RIII	Cadre normatif de l'eau et de l'assainissement amélioré	20.000,00	-						-
Prod. 38	Elaboration et publication des documents normatifs	20.000,00	-						-
Act. 38.1	Publication des Normes Techniques du Secteur EPA	10.000,00	-			ene-14	dic-14	3 mois	-
Act. 38.2	Publication et vulgarisation du Décret Tarifaire	10.000,00	-			mar-13	jun-13	3 mois	-
OS3-RIV	Développement des schémas directeurs régionaux d'AEPA	6.647.865,00	-						4.978.398,75
Prod. 39	Schémas Directeurs approuvés et opérationnels	6.647.865,00	-						4.978.398,75
Act. 39.1	Schemas Directeurs Lot 1 - OREPA Ouest et Sud	3.341.480,00	-			ene-12	mar-13	15 mois	2.506.110,00
Act. 39.2	Shémas Directeurs Lot 2 - OREPA Nord et Centre	3.276.385,00	-			ene-12	mar-13	15 mois	2.457.288,75
Act. 39.3	Ateliers d'analyse et discussion des résultats	30.000,00	-			jun-12	mar-13	9 mois	15.000,00
Sous- Total COMPOSANTE 2		32.003.860,00	2.217.411,47						11.081.770,25

GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME		5.284.000,00	410.612,94						1.733.723,32
Act. 00.1	Equipe de Gestion du Programme	1.055.000,00	98.319,86			sep-10	41974	51 mois	376.342,00
Act. 00.2	Assistance technique	294.000,00	37.418,00			ago-11	41883	36 mois	186.000,00
Act. 00.3	Equipements pour Equipe de Gestion du Programme	285.000,00	104.509,01			sep-10	41883	48 mois	142.000,00
Act. 00.4	Evaluation du Programme	300.000,00	-			mar-12	dec-14	33 mois	83.333,33
Act. 00.5	Frais de Gestion du Programme	750.000,00	39.857,75			sep-10	dec-14	51 mois	203.047,99
Act. 00.6	Communication lié au Programme	750.000,00	-			mar-12	dec-14	33 mois	120.000,00
Act. 00.7	Visibilité du programme	500.000,00	-			mar-12	dec-14	33 mois	135.000,00
Act. 00.8	Imprevus	750.000,00	130.508,32			sep-10	dec-14	51 mois	200.000,00
Act. 00.9	Audits	600.000,00	-			mar-12	dec-14	33 mois	288.000,00
TOTAL PROGRAMME HI-003-B		100.359.000,00	4.619.291,70						31.302.426,83

AGENCE ESPAGNOLE DE COOPERATION INTERNATIONALE ET DE DEVELOPPEMENT (AECID)

Plan de Passation de Marchés (Annexe 7)

Identification du Projet	
Pays:	Haiti
Agence d'Execution:	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA)
Programme/Projet:	Programme Eau Potable et Assainissement
Projet et numéro du contrat de don:	FOND BILATERAL- HTI -003B
Brève description des objectifs du projet et de ses composants:	Amélioration de l'accès à l'eau et des conditions sanitaires de la population haïtienne et appui à la mise en place de la réforme Institutionnelle
Adresse de l'Agence d'Exécution responsable du plan de passation de marché:	4, Angle rue Metellus et Route Ibo Lélé Pétiou Ville
Période couverte par le plan de passation de marchés:	01/2012 - 12/2012

Plan de passation de marché													
Type de contrat	No. de Réf.	Description de contrat de passation de marché	Montant estimé du contrat (US\$.....), Marchés	Méthode de Passation de	Révision	Source de financement et pourcentage			Dates estimées			Etat actuel (en attente, en progrès, adjudgé, annulé)	Commentaires
						(ex-ante / ex-post)	Fonds Bilateral %	Local / Autre %	Préqualification (Oui/Non)	Publication de l'avis spécifique de passation de marché	Fin du contrat, estime		
I · B i e n s	B 01	Equipements pour le personnel du projet (informatiques)	16.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	sep-12	dic-12	En attente		
	B 02	Equipements pour le personnel du projet (bureautique)	10.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	jun-12	dic-12	En attente		
	B 03	Acquisition de matériels et de fourniture de bureau pour la DINEPA	50.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	Septembre 2012	Decembre 2012	En attente		
	B 04	Equipements Observatoire National	60.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	oct-12	dic-12	En cours		
	B 05	Equipements pour aménagement des locaux OREPA (4) et locaux URD (7)	15.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	Avril 2012	sep-12	En attente		
	B 06	Equipements informatiques pour OREPA et URD	50.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	Juin 2012	dic-12	En attente		
	B 07	Equipements de communications pour URD, CTE, OREPA et personnel de projet)	25.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Avril 2012	Decembre 2012	en attente		
	B 08	Véhicules pour les URD, CTE , DINEPA et OREPA	896.784,00	AON,CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mai 2012	dic-12	en cours		
	B 09	Matériels de communication	10.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Aout 2012	Decembre 2012	en attente		
	B 10	Acquisition des équipements informatiques pour les CTE	60.000,00	CP,AON	Ex-ante	100%	0%	Non	sep-12	dic-12	en attente		
	B 11	Acquisition des équipements bureautiques pour les CTE	60.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	sep-12	dic-12	en attente		
	B 12	Acquisition Outillages pour les CTE	50.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	sep-12	oct-12	en attente		
	B 13	acquisition de logiciels pour CTE, OREPA, URD et DINEPA	110.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	sep-12	dic-12	en attente		
	B 14	Matériels de communication et sensibilisation pour formation CAEPA	25.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	12-sep	dic-12	en attente		
	B 15	Acquisition de matériels et de fourniture de bureau pour les séances de formation destinées CAEPA	10.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Sep 12	dic-12	en attente		
	B 16	Acquisition de motocyclettes pour CTE	25.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	Octobre 2012	dic-12	en attente		
	B 17	Acquisition et installation d'inverters pour les CTE prioritaires	50.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Novembre 2012	dic-12	en attente		
	B 18	Amenagement bureaux OREPA/URD	50.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente		
	B 19	Service Infrastructure informatique pour les OREPA/URD et l'Observatoire National	25.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Juin 2012	dic-12	en attente		
	B 20	Maintenance de l'équipement, generatrice, carburant	40.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Juin 2012	dic-12	en attente		
	B 21	Acquisition de matériels et de pièces hydrauliques pour la réparation des systemes ruraux de l' OREPA NORD	100.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Septembre 2012	Decembre 2012	en attente		
	B 22	Acquisition de matériels et de pièces hydrauliques pour la réparation des systemes ruraux de OREPA SUD	75.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Septembre 2012	Decembre 2012	en attente		
	B 23	Acquisition de matériels hydrauliques et de pieces pour la réparation des systemes ruraux de l' OREPA OUEST	50.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Septembre 2012	dic-12	en attente		
	B 24	Acquisition de matériels et de pieces hydrauliques pour la reparations des systemes ruraux de l'OREPA CENTRE	50.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente		
	B 25	Acquisition de matériels et de pieces hydrauliques pour la réparation des systemes urbains de OREPA NORD	200.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente		
	B 26	Acquisition de matériels et de pieces hydrauliques pour la réparation des systemes urbains de l' OREPA SUD	100.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente		
	B 27	Acquisition de matériels et de pieces hydrauliques pour la réparation des systemes urbains de l' OREPA OUEST	100.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente		

	B 28	Acquisition de matériels et de pièces hydrauliques pour la réparation des systèmes urbains de l'OREPA CENTRE	100.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente	
	B 29	Acquisition et installation d'équipements électromécaniques pour la réparation des systèmes en milieu rural	50.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en cours	
	B 30	Acquisition et installation d'équipements électromécaniques pour la réparation des systèmes en milieu urbain	100.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente	
	B 31	Acquisition et installation de systèmes de potabilisation pour 21 centres de santé et intrants	400.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Aout 2012	dic-12	en cours	
		Acquisition et installation de deux (2) systèmes de traitement d'eau portables pour les OREPA NORD et SUD et intrants	400.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Aout 2012	dic-12	en cours	
	B 32	Acquisition de matériels et d'équipements pour la qualité de l'eau	100.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Septembre 2012	dic-12	en attente	
	B 33	Acquisition de matériels pour la mise en place d'un studio de production à la DINEPA	15.000,00	GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Septembre 2012	dic-12	en attente	
	B 34	Impression de matériels de sensibilisation et de communication	100.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Septembre 2012	dic-12	en attente	
	B 35	Acquisition d'HTH pour l'opération de la station de Titanyen	35.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	Septembre 2012	dic-12	en attente	
	B 36	Matériels et intrants de labo pour Titanyen	55.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Octobre 2012	dic-12	en attente	
		Total des Biens	3.667.784,00									
T R A V A U X	T01	Construction de kiosques pour quartiers périurbains	50.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Juillet 2012	dic-12	en attente	
	T02	Réparations SAEP ruraux OREPA Nord	250.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente	
	T03	Réparations SAEP ruraux OREPA Centre	150.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente	
	T04	Réparations SAEP ruraux OREPA Ouest	100.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente	
	T05	Réparations SAEP ruraux OREPA Sud	200.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente	
	T06	Réparations SAEP urbains OREPA Sud	100.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente	
	T07	Réparations SAEP urbains OREPA Nord	200.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente	
	T08	Réparations SAEP urbains OREPA Centre	450.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente	
	T09	Réparations SAEP urbains OREPA Ouest	135.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en attente	
	T10	Construction du système d'alimentation en eau potable de Furcy	300.000,00	AON	Ex-ante	100%	0%	Non	Octobre 2012	Juin 2013	en attente	
	T11	Construction de périmètres de protection pour les sources captées	60.000,00	GG,CP	Ex-ante	100%	0%	Non	Octobre 2012	Juin 2013	en attente	
	T12	Réhabilitation et Extension du système d'alimentation en eau potable des villes prioritaires.	15.000.000,00	AOI	Ex-ante	100%	0%	Non	Decembre 2012	Decembre 2013	en attente	
	T13	Travaux d'aménagement des locaux pour CTE ,URD,OREPA et DINEPA	150.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Octobre 2012	01/12/2012	en attente	
	T14	Construction des blocs sanitaires dans les écoles nationales, lieux publics en milieu urbain rural	200.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Octobre 2012	dic-12	en attente	
	T15	Installation électrique sur le site de Titanyen et équipement électrique	50.000,00	GG,CP	Ex-ante	100%	0%	Non	Juin 2012	Aout 2012	en cours	
	T16	Construction de forages à Titanyen pour approvisionnement en eau du site et de de piézomètres pour suivi environnemental de Titanyen.	50.000,00	GG,CP	Ex-ante	100%	0%	Non	Mai 2012	Septembre 2012	en cours	
	T17	Travaux de câblage informatique pour les locaux de la DINEPA	20.000,00	CP	Ex-ante	100%	0%	Non	Septembre 2012	Novembre 2012	en attente	
	T18	Conception et Signalisation pour le site de Titanyen	10.000,00	GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Aout 2012	Octobre 2012	en cours	
	Total des Travaux					17.475.000,00						
	FC1	Formation pour l'équipe de projet	25.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	en cours	
	FC2	Formation Gestion et administration de l'information O.N siège	15.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	dic-12	encours	
	FC3	Formation personnel CTE	20.000,00	GG,CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Juin 2012	Dec 2012	en attente	
	FC4	Formation personnel URD	40.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Juin 2012	Decembre 2012	en attente	

FC5	Campagne de communication et de sensibilisation sur le terrain (assainissement)	35.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2012	Dec 2012	en attente	
FC6	supervision de l'installation des systemes dans les centres de santé gerés par la MMC	10.000,00	GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Octobre 2012	dec 2012	en attente	
FC7	Supervision de la construction des blocs sanitaires dans les lieux publics	10.000,00	GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Novembre 2012	dec 2012	en attente	
FC8	Appui à l'amélioration de la gestion (AT) des OREPA et CTE	150.000,00	GG,CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2012	dic-12	en attente	
FC9	Elaboration de diagnostic de capacités OREPA et plan de renforcement (AT)	25.000,00	GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2012	dic-12	en attente	
FC10	Audit du programme	200.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Septembre 2012	Dec 2012	en attente	
FC11	Formations pour les CAEPA	30.000,00	GG,CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2012	Jun2013	en attente	
FC12	Formation continue en gestion des réseaux ruraux/urbains	15.000,00	GG,CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2012	Dec 2012	en attente	
FC13	Seances de Formation OREPA/URD (EPAnet, autres)	30.000,00	CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2012	Dec 2012	en attente	
FC14	Formation continue personnel OREPA/URD	10.000,00	CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2012	Dec 2012	en attente	
FC15	Supervision des réparations en milieu rural	50.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	Dec 2012	en attente	
FC16	Supervision des réparations en milieu urbain	75.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	Dec 2012	en attente	
FC17	Services topographiques en appui aux études réalisées par les URD	125.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Octobre 2012	Decembre 2012	en attente	
FC18	Supervision des travaux de construction de blocs sanitaires	17.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	Dec 2012	en attente	
FC19	Etudes Complémentaires (topographiques,geotechniques et hydrologiques) pour les villes de Gressier,Petit Goave et Grand Goave	150.000,00	CP,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	Dec 2012	en attente	
FC20	Etude nouveau bâtiment de la DINEPA	100.000,00	CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2012	Dec 2012	en attente	
FC21	Etudes; DAO bâtiments des OREPA/URD	150.000,00	CMLAON,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2012	Mars 2012	en attente	
FC22	Services de sécurité pour station de Tilanyen	60.000,00	CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Janvier 2012	Dec 2012	en attente	
FC23	Services de sécurité pour locaux OREPA	50.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Janvier 2012	Dec 2012	en attente	
FC24	Recrutement d'un consultant en architecture pour la conception détaillée des bâtiments pour les OREPA ,URD et la DINEPA	75.000,00	CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	Dec 2012	en attente	
FC25	Recrutement d'une firme pour l'accompagnement social des travaux d'infrastructures	50.000,00	CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Aout 2012	Dec 2013	en attente	
FC26	Location de bureaux pour CTE,URD et OREPA	30.000,00	,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2011	Dec 2012	en attente	
FC27	Etude de faisabilité pour la construction des stations de traitement à Jeremie et Miragoane	50.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Novembre 2012	Decembre 2013	en attente	
FC28	Services de consultation pour la conception des maquettes pour la visibilité du programme	15.000,00	GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Octobre 2012	Decembre 2012	en attente	
	TOTAL SERVICES				1.612.000,00						
	Contrats individuels:										
CI1	Expert international en appui à la direction du programme	144.000,00	CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Janvier 2012	Fevrier 2013	en cours	
CI2	directeur de projet	42.000,00	GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	Fevrier 2013	en cours	
CI3	ingenieur suivi des travaux (3)	72.000,00	GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	Fevrier 2013	en cours	
CI4	ingenieur supervision (1)	23.400,00	GG,CML	Ex-ante	100%	0%	Non	Decembre 2012	Novembre 2013	en attente	
CI5	ingenieur en planification suivi d'etudes	26.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Jun 2012	Fevrier 2013	en attente	
CI6	administrateur comptable de programme	39.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	Fevrier 2013	en cours	
CI7	comptable en appui au programme	15.600,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	Fevrier 2013	en cours	
CI8	Specialiste Passation de Marches (2)	71.000,00	CML,GG	Ex-ante	100%	0%	Non	Mars 2012	Fevrier 2013	en cours	

